



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

95



Library of the University of Michigan
The Goyl Collection.

Miss Jean T. Goyl
of Detroit

in memory of her brother
Col. William Henry Goyl

1894.



1689
Acult

AFFAIRES DU TEMPS.

IX. PARTIE,

Contenant ce qui s'est passé
en Irlande & en Ecosse.

AVEC UNE PREFACE

*Qui fait voir que le Prince d'Orange
ne peut posséder long-temps
le Trône qu'il a usurpé.*

2^e Partie  de l'Auteur.

A PARIS,

Chez MICHEL GUEROUT,
Court-neuve du Palais,
au Dauphin.

M. D C. LXXXIX.

Avec Privilege du Roy.

840.6

M558

1.689

Aug.

pt. 2

Coyl
Gottschalk
K. 14. 55
SS594

SS2S22S2S22S2S2S2S

P R E F A C E

QUAND J'AY assuré dans la Preface de ma septième Lettre sur les Affaires du Temps , que je césserois cet Ouvrage au premier jour de Septembre , pour ne le reprendre qu'au mois de Janvier , j'ay dit , que si la cheute du Prince d'Orange arrivoit plûtost , je ne pousserois pas cette Histoire plus avant , & que je ne croyois pas qu'elle dust aller plus loin que le reste de cette

a ij

Digitized by Google

P R E F A C E.

année. L'impatience que tous les honnêtes gens ont de voir finir le règne d'un Usurpateur, a fait prendre ces paroles au pied de la lettre, mais différemment. Les uns ont cru que je sçavois des choses particulières qui devoient rendre sa chute infaillible ; & les autres, à qui ce terme a paru un peu court, ont regardé ce que j'en ay dit, comme une espèce de prediction dont l'évenement étant incertain, leur a donné lieu de croire, que je ne devois pas m'en charger. Je répondray

P R E F A C E.

aux uns & aux autres qu'il n'y a point d'Usurpatour dont on ne puisse dire ce que j'ay avancé du Prince d'Orange, quand mesme il ne paroîtroit menacé d'aucun revers, & qu'il joüiroit avec la tranquillité la plus paisible, de tout le fruit de ses attentats. Lors qu'on s'est emparé du bien d'autrui, on ne sauroit assurer qu'on en demeurera toujours possesseur, & que la punition ne suivra point le vol qu'on a fait, tout homme qui s'est rendu criminel envers Dieu, & envers les

P R E F A C E.

hommes devant craindre à tout moment que le Ciel ne l'abandonne à la justice de la terre. L'Usurpateur le plus favorisé de la fortune, est toujours prest à perdre ce qu'il a acquis par des voyes injustes, de mesme qu'un bel édifice qu'on a élevé sur du sable mouvant est toujours prest à tomber ; sans en pouvoir estre garanti par tout ce qui le fait paroistre brillant, & solidement bâti aux yeux des hommes.

Il est certain que dans la situation où se trouvent les

P R E F A C E.

affaires d'Angleterre, le Prince d'Orange doit estre dans un fort grand embaras, & que parmy ce grand nombre de personnes qui luy font leur cour avec le plus d'assiduité, il ne peut démesler ceux qui se préparent à l'abandonner, & ceux qui ont resolu de luy demeurer fidelles. Il y en a mesme beaucoup d'incertains de ce qu'ils doivent faire, & qui attendent toujours l'occasion pour se déterminer, & comme ceux-là ne manquent jamais à se ranger avec les plus forts, & que les plus

P R E F A C E.

grands Amis d'un Usurpateur
le quittent dès que sa fortune
commence à changer, il est
seur que ceux qui doutent à
présent, seront des premiers
à se laisser entraîner au tor-
rent, qui abattra sa fortune.
Il n'y a dans toute l'Angle-
terre que les Presbiteriens qui
puissent estre satisfaits; encore
ne doit-on pas croire qu'ils
soient tous dans le même
sentiment. Il se trouve parmy
cux d'honnêtes gens qui é-
toient contens de la liberté
de conscience que le Roy
leur laissoit. Ainsi les seuls

PREFACE.

Presbiteriens cabalistes, Amis du desordre & du sang , peuvent goûter quelque joye de voir un Usurpateur à leur teste , qui appuye leurs insolences & leurs injustices , pendant que ses crimes en sont protegez. Tout le reste de l'Angleterre accablé sous la domination injuste du Tyran dont elle baise la main qu'elle voudroit voir coupée , n'attend que le moment favorable pour secoüer un joug qui luy est si odieux. Ce n'est point icy une Prediction , c'est un fait constant qui doit

P R E F A C E.
resulter de toutes les choses
que je vais dire.

Tous ceux qui professent la Religion Anglicane apprehendant tout du Prince d'Orange pour leur Religion, doivent, s'ils en veulent pescher la ruine entiere, se joindre à tous les Mécontents, quand l'occasion s'en présentera, afin de le renvoyer aux lieux d'où il est venu, s'il peut estre assez heureux pour y retourner, puis que sans cela ils verront bien tost abolir l'Espicopat comme en Ecosse. Cet exem-

P R E F A C E.

ple abrege tous les raisonne-
mens que l'on pourroit faire
là-dessus. Le Prince d'Orange
est venu pour empescher
qu'il n'y eust aucun change-
ment dans la Religion. Son
Manifeste le porce ; il estoit
également pour l'Ecosse , &
pour l'Angleterre. Il suppo-
soit que le Roy vouloit dé-
truire la Protestantante , il en-
tendoit parler de l'Anglicane,
qui est comprise sous ce nom,
qui est la Religion de l'Etat,
& cependant il vient de l'a-
bolir en Ecosse , & de l'affoi-
blir tellement en Angle-

P R E F A C E.

terre , qu'il n'y a plus que la Presbiterienne qui ait le dessus , de sorte que l'on auroit peine à dire quelle est la Religion de l'Etat. On ne laisse pas d'y en souffrir quelquesunes , mais c'est seulement afin de ne pas avoir pour Ennemis ceux qui les professent. On voit bien que la Presbiterienne qui est la favorite , se met en estat de regner scule , & que son party n'a élevé l'Usurpateur , qu'afin qu'il la fasse triompher de toutes les autres ; mais quelque avantage qu'elle semble avoir , elle ne

B R E F A C E.

doit pas laisser de craindre ,
puis que l'Usurpateur qui
n'en reconnoist aucune que
scion l'utilité qu'elle luy peut
apporter , favorisera toujours
celles dont il esperera quel-
ques services , & abolira les
autres , de crainte qu'elles ne
luy nuisent . Ainsi toutes les
Religions devant estre , ou
détruites , ou dans de con-
tinuelles alarmes , il est hors
de doute , que la Religion
qui luy a servy de prétexte
pour envahir l'Angleterre ,
servira à le faire chasser du
Trône qu'il a usurpé .

P R E F A C E.

Si le Prince d'Orange fait souffrir toutes les Religions en Angleterre jusques à la Favorite , à laquelle il doit l'élevation où il se trouve , les Loix qu'il a supposé qu'il venoit pour maintenir aussi bien que la Religion ne souffrent pas moins , & l'on ne peut dire qu'il y ait présentement aucune des anciennes Loix en vigueur. On n'y connoist plus les Loix penales , quoy que l'on fist un crime terrible au Roy , de la seule pensée que l'on pretendoit qu'il eust de les abolir. Cette

P R E F A C E.

pensée le rendoit si criminel,
que pour l'avoir euë , il me-
ritoit de perdre le Trône.
Cependant ces Loix sont tel-
lement adoucies , parce qu'el-
les sont contre les Presbîte-
riens à qui le Prince d'O-
range doit la Couronne ,
qu'on ne les reconnoist plus.
Les Seigneurs ne jouissent
plus de l'avantage de la Loy
Habeas corpus , & ainsi
ils seront coupables dès
qu'ils deviendront suspects
à l'Usurpateur , & il ne
manquera point de pretextes
pour les perdre. Il a com-

P R E F A C E.

mencé de si bonne heure à se défaire de tout ce qui luy est opposé, qu'estant devenu grand maistre en cet Art, ce n'est plus pour luy un apprentissage. Je ne feray point le denombrement des Loix détruites, elles sont connuës, & il n'y a pour cela qu'à lire les Journaux de ce qui se passe au Parlement d'Angleterre. Je diray seulement que la defstruction de toutes ces Loix sera une des causes de la prochaine cheute du Prince d'Orange. Pour prouver le méconten-

P R E F A C E.

tement qu'on en a ; ainsi que de son gouvernement , il ne faut qu'examiner la quantité de personnes qui n'ont point voulu luy presté les nouveaux sermens , & que faire reflexion sur ceux qui les ont prestez par force , dont le nombre doit estre encore plus grand. Ainsi l'on peut assurer que qui n'aprouve point l'usurpation , quand l'Usurpateur paroist le mieux étably , sera prest à renoncer à le reconnoître pour son Prince dès que la fortune commencera à l'abandonner , & cherchera

P R E F A C E.

mesme les occasions de faire avancer cet heureux temps.

On ne peut nier que le Prince d'Orange n'ait fait tout le contraire de ce qui est porté dans son Manifeste à l'égard de la Puissance arbitraire, & qu'il ne l'ait plus violemment exercée depuis qu'il a usurpé le Trône, que tous les Rois d'Angleterre ensemble. S'il l'ose mettre en pratique pendant que le Parlement est assemblé, & surtout à l'égard des Seigneurs qu'il ne craint point de faire arrêter, il est à croire que dés

P R E F A C E.

que ce Parlement sera séparé, il la poussera encore plus loin, & qu'un pouvoir limité , tel qu'il aura été réglé par les deux Chambres , ne l'accommo-
modera point. Ce Prince ayant toujouſrs été absolu en
Hollande , son humeur al-
tiere ne peut reconnoître de
Loix , & comme il est trop
accoutumé à être libre , il
luy sera impossible de souf-
frir de frein ; il voudra le
rejeter , & la haine qu'il s'at-
tirera par là , forcera les Me-
contens de chercher à s'en
defaire , parce qu'ils le trou-

b ij

P R E F A C E.

veront trop difficile à reduire sur les choses , ausquelles la Majesté Royale est sujette en Angleterre .

Outre ce que je viens de marquer des Religions mal- traitées , des Loix abolies , de la Puissance arbitraire usurpée , l'Angleterre est encore remplie de Mécontens pour mille articles généraux , qui intéressent presque toutes les Familles . Cela se voit dans le grand nombre de ceux qu'on veut excepter de l'amnistie . Ce sont Personnes illustres , & distinguées par leur qualité ,

P R E F A C E.

qui ont des Amis attachez à leur fortune , & les uns & les autres devenant ennemis de l'Usurpateur , seront toujours prests à s'en défaire . Il s'en attirera encore beaucoup d'autres en sacrifiant tout ce qui pourra luy faire ombrage ; il n'épargnera pas mesme ceux qui l'ont servi en trahissant leur legitime Souverain , de crainte qu'un repentir ne les oblige à le trahir luy-mesme à son tour , & toutes ces choses luy devant donner pour ennemis les trois quarts de l'Angle-

P R E F A C E.

terre , il est ais  de pr voit ce qui luy arrivera si t t que le Roy , ou ses Arm es commenceront d'y paroistre . Ainsi , au lieu que le Prince d'Orange n'a est  receu en Angleterre que par des Traistres , lors qu'il est venu en usurper la Couronne , on verra des millions d'ames courir au devant de la seule ombre des Arm es de Sa Majest  , d s que l'on scaura qu'elles s'avancent . On doit regarder tout un Peuple qui a failli , comme un Pecheur qui commet un crime dont il se re-

P R E F A C E.

pendent un peu après, & qui dans la douleur qu'il en a, imite le flux & le reflux de la mer. Le flux , c'est à dire un mouvement de sedition auquel il faut que tout cede , l'a entraîné en tumulte au crime , sans qu'il ait eu le temps d'examiner ce qu'il faisoit ; le reflux qui est un retour à l'obéissance qu'il doit à son vray Monarque , le reporte vers luy avec la mesme vitesse , lors que les remords saisissent son cœur. Voilà comment le Peuple d'Angleterre se repentera d'avoir peché contre les

P R E F A C E.

Loix divines & humaines , en se déclarant contre son Roy , qui a reçeu sa puissance du Ciel , pour prendre le parti d'un homme qui n'est venu que pour renverser ses Loix , s'enrichir aux dépens de son bien , troubler la tranquillité dont il joüissoit ; inquieter sa conscience , mettre le desordre dans les trois Royaume , en faire revolter les Sujets contre leurs Compatriotes , exciter entre eux une mortelle , & cruelle haine , & les exposer au peril d'avoir à sacrifier leur vie pour leur Religion ,

PREFACE.

ligion, quoy que sous le regne du Roy que l'Usurpateur a obligé de sortir de ses Etats, chacun pust exercer paisible-
ment celle qui luy sembloit la meilleure ; de sorte que quand ces Peuples viendront à ouvrir les yeux, & à exa-
miner le sang qu'ils auront versé, ils connoistront qu'ils l'auront fait sans nécessité,
& que vainqueurs ou vaincus il ne leur en pouvoit revenir d'autre avantage que celuy dont ils jouissoient sous leur véritable Maistre. Quel sujet n'auront ils pas alors de mau-

P R E F A C E.

dire l'Usurpateur, & son règne, pendant lequel ils auront été animés d'un esprit de fureur qu'il leur aura inspiré, afin qu'istant occupés à se déchirer les uns les autres, ils fussent moins en état d'examiner ses injustices, & toutes ses démarches pour les mettre sous un joug, dont il leur fut impossible de se défaire ? On peut juger si dès que ces malheureuses victimes de l'ambition de ce phantome de Souverain, feront un peu de reflexion sur leur malheur, & sur le

PREFACE

sang qui aura coulé dans les trois Royaumes , ils perdront un moment à se declarer contre un Usurpateur , qui ne pourroit continuer de regner , sans que la perte de leurs libertez fust suivie de celle de leurs biens & de leurs vies . Voilà des motifs assez puissans pour engager les Peuples à ne demeurer pas encore long-temps sous le joug qu'on leur a fait recevoir , en leur presentant l'image de la liberté ; & quand l'estat où l'on a dessein de les reduire , pour les

P R E F A C E.

affoiblir & les tenir en brido
par le moyen des Troupes
étrangeres , afin d'empêcher
qu'ils ne se repentent , ne seroit
pas une raison assez forte pour
leur faire prendre au plustost
ce party , la crainte du châti-
mēnt qui est dû à ceux qui
s'obstinent dans une longue
rebellion , après le pardon
qu'on leur a offert , fera sans
doute une prompte impres-
sion sur leurs esprits , & les
obligera de hâter ce que leur
devoir , la raison , & leurs
propres intérêts leur fa-
roient peut-être faire avec

P R E F A C E.

une denture qui ne meriteroit pas de trouver grâce au
prés de leur souverain.
Si par tant de raisons dif-
férentes, les Peuples doivent
secondaire leur Rey, & de-
raintre que leur endurcisse-
ment dans le crime n'empê-
che qu'il ne leur soit pardon-
né , l'Usurpateur qui les a
surpris sous des promesses
qu'il ne leur tient pas , ne
voit aucune assurance à pren-
dre. Il ne peut compter sur
la plus grande partie de ses
Troupes, qui ont tant de fois
veulue le quitter , & qui ont

P R E F A C E .

icité si souvent leurs armes. Ces Troupes ne manqueront pas de joindre celles du Roy, si tost qu'elles déployeront leurs Etendards. Elles y rôleront connoisfront des Sujets fidèles, dont elles envieront la gloire, & leur veuë leur sera présentant leur rébellion, elles tâcheront aussi-tost de l'effacer en rentrant dans leur devoir. On ne peut formez aucun doute là-dessus, à moins que de mal juger des événemens. Quand le Prince d'Orange a passé en Angleterre, toutes y paroissent

PRÉFACE.

tranquille, & la Nation sembloit vouloir être fidelle à son Roy. Elle ne paroist pas aujourd'huy de même pour celiuy qui en a usurpé l'autorité souveraine. Tout y est en mouvement ; plusieurs font éclater presqu'à sa vue l'amour qu'ils ont pour leur Roy, & dans les lieux les plus éloignez, on parle plus haut, on agit, & l'on prend les armes. Ainsi, il y a tout lieu de croire qu'on courra avec beaucoup plus d'empressement au devant du Roy lors qu'il commencera de pa-

PREFACE

roistre , que l'on n'a fait au devant du Prince d'Orange quand il a paru , puis qu'il n'y avoit que des trahis , & que les Sujets fidèles ne s'esfueroient que par force , au lieu que dans cette occasion les Peuples y seront portez d'eux-mêmes , par leur repentir , par un véritable zèle , & par un sincère amour pour leur Souverain .

Les cruelles craintes qui tourmentent sans relâche les Usurpateurs , agitent de même leurs nouveaux Sujets , dont la destinée se trouve

P R E F A C E.

attachée à leur fortune. Ainsi ces Sujets fatiguez d'alarmes continues, ne font pas plus tôt entrez sous le joug qui leur fait souffrir de si violentes inquiétudes, qu'ils sont prests de le secouer pour se remettre dans un estat tranquille & naturel. Mais quand celuy d'agitation ne leur seroit pas tout-à-fait insupportable, & qu'ils s'efforceroient de le souffrir pour un temps, il est impossible que le Peuple Anglois s'accommode des imposts excessifs que l'on veut mettre sur luy. Les riches se

P R E F A C E.

trouvent toujours peu dispo-
fez à donner , ce n'est point
l'usage du País ; & quand des
pareilles levées ne les incom-
moderoient point , ils crai-
gnent que les premières ne
donnent lieu aux seconde ,
& les seconde à d'autres , &
qu'enfin on n'aille jusqu'à un
excès qui leur devienne one-
reux . Si les riches craignent si
fort les imposts en Angleterre ,
ceux qui ne sont pas en estat
de les supporter en murmu-
rent encore beaucoup d'avance-
tage , & il ne faut point dou-
ter qu'ils n'embrassent avec
joye la premiere occasion

P R E F A C E.

qu'ils trouveront de se soulever. Comme on a imposé plus d'argent depuis six mois, que l'on n'avoit fait depuis cent ans, la levée ne s'en fera pas sans obstacles, & ces obstacles ne peuvent manquer de produire une rébellion qui fera changer de face aux affaires. L'Impost qu'on a mis sur le Chocolat & sur le Caffé, a été cause d'un changement assez surprenant. C'est dans les lieux, où l'on va le boire, qu'en a commencé à cabaler contre le Roy, & à gagner les peuples pour les engager

P R E F A C E.

à la révolte, & c'est présentement dans ces mêmes lieux qu'on parle contre le Prince d'Orange. Ceux qui s'y assemblent ne peuvent prendre de ces boissons, qui ne sont faites que pour amuser, sans se rappeler aussi-tôt l'Impost qu'il a mis dessus, & par conséquent sans se repentir de ce qu'ils ont fait pour luy, & sans se promettre de le détruire. Si tous ces Impots avoient produit quelque effet avantageux, on pourroit s'en consoler, mais avec toutes ces grandes sommes, tous les

P R E F A C E,

projets dont on avoit fait un
si grand bruit, ont esté en
fumée ; les Anglois, & les
Hollandois ensemble n'ont
plus estre maistres de la Mer,
comme ils s'en estoient flatz,
& ils se sont trouvez bien
éloignez de descendre sur nos
costes, après toutes les mena-
ces qu'ils en avoient faites ;
de sorte que si le Prince d'O-
range demeure en Angleter-
re, il faudra qu'il leve de
nouvelles sommes, pour é-
chouer de la mesme sorte
une autre année, au lieu
que si Sa Majesté Britan-

PREFACE.

niue rentre dans ses Etats,
& qu'on remette les choses
comme elles estoient auparavant, toutes les levées de
deniers cesseront, les consciences seront en repos, les
agitations, & les craintes se
dissiperont, les beaux jours
reviendront avec le calme &
la paix, & toutes les affaires
reprendront une riante face,
Tous les Peuples ayant un
interest si notable à souhai-
ter un bonheur si grand, y
a-t-il personne qui ne doive
estre persuadé qu'ils n'atten-
dent qu'un favorable mo-

P R E F A C E.

ment pour reconnoistre ce-
luy que le Ciel leur a donné
pour les gouverner? Le Parle-
ment mesme qui ne sçait plus
ce qu'il veut, ny ce qu'il fait,
ny ce qu'il doit faire, a be-
soin, après avoir embarassé
des affaires qu'il ne sçauroit
débrouüiller, que le Roy pour
les démesler, vienne par sa
présence couper le nœud
Gordien qui les tient emba-
rassées, sans quoy il leur
sera impossible d'en venir à
bout.

Tous les Usurpateurs qui
se sont ouvert le chemin du

PREFACE.

Trône par le carnage , n'ont jamais ensemble fait couler plus de sang pour s'élever que le Prince d'Orange en a fait répandre seul. Toute l'Europe en peut rendre témoignage. Le Roy ayant déclaré la Guerre aux Hollandais en 1672. pour les raisons que j'ay marquées au long dans mes Lettres , avoir pris à peine les armes , qu'au milieu de la rapidité de ses Conquestes , qui furent l'étonnement & l'admiration de toute la terre , il ouvrit son cœur à la clemence ; & se laissa toucher ,

P R E E A C E .

en écoutant favorablement les propositions que les Hollandois luy firent faire , de sorte que la paix estoit en estat d'estre concluë par l'entremise de M^{rs} de With , ces Catons de la Hollande , ces sages Républicains , qui aimoient véritablement leur Patrie , & qui cherchoient à luy épargner les maux inseparables d'une longue guerre . Le Prince d'Orange s'y opposa avec un empertement digne de tout ce qu'il a fait depuis ce temps-là , & ces deux généreux Freres paye-

PREFACE

rent de leur vie le dessein
qu'ils avoient eu d'empêcher
que les malheurs de la Répu-
blique ne continuassent. Je
ne diray point par quel ordre
& par quel bras ils furent
assassinez ; mais seulement
que leur mort fit avorter tous
ces projets d'accordement,
auxquels s'opposoit
le Prince d'Orange. Ainsi
ce Prince qui ne regardoit
que luy seul , & qui vouloit
commander , fit reculer la
paix de plus de six ans , &
poursuivre une Guerre dont
la feu embrasa l'Allemagne

PROFACE

la Flandre, & les Royaumes du Nord. Elle fut cause que M^e de Turenne donna plusieurs Batailles à la honte de l'Allemagne; elle fit perir quantité de milliers d'hommes dans les Armées de Danemarck, de Suede, & de Brandebourg qui se donnèrent différens combats; elle éboua au Roy Catholique les meilleures Places de Flandre, qu'il ne put perdre sans effusion de sang; & la Bataille de Seneff qui en a tant fait verser, ne se seroit point donnée sans cette guerre. En-

P R E F A C E.

sin tout le sang qui a inondé la plus grande partie de l'Europe pendant dix années d'une cruelle guerre entre plus de vingt Souverains, n'eust point été répandu, si pour avoir le plaisir de commander, le Prince d'Orange n'eust mis obstacle à la Paix que traitoient M^{rs}s de With, pour le repos de tous les Etats intéressez. Le Roy au milieu de ses triomphes, maistre de la Ville de Gand si considérable pour sa situation, & faisant trembler Anvers, & par consequent toute la Hol-

P R E F A C E.

Hollande, qui vovoit ses Trou-
pes fort peu éloignées, vou-
lub arrêter le cours de tant
d'ordres, dont le Prince
d'Orange souhaitoit la suite,
& sacrifia une partie de ses
Conquêtes pour imposer la
paix à l'Europe qui la reçueut
avec joie. La Hollande l'ac-
cepta la première, & tout le
Peuple de la Haye ayant té-
moigné par des cris d'alle-
gresse reîrerez , à la veue du
trompette qui en porta la nou-
velle , l'extrême satisfaction
qu'elle luy donnoit, ces cris de
joie furent des coups de poing

PREFACE

gnard dans le cœur du Prince d'Orange, qui n'estant pas encore satisfait de tous les malheurs qu'il avoit causés depuis six ans, résolut de rompre cette Paix, à quoys il réussit en partie. La Bataille de saint Denis qu'il donna ayant le Traité signé dans sa poche, fut des plus sanglantes, mais elle n'eut pas de suites qu'il avoit crû qu'elle auroit. Le Roy toujours gercux, & voulant que l'Europe jouist du repos qu'il veuloit de luy donner, vit bien que le crime commis contre

PREFACE.

la foy des Traitez, ne regardoit point les Hollandois qui avoient signé la Paix, mais qu'il yenoit d'un Particulier, ambitieux & chagrin , qui estoit flaté qu'en donnant une bataille , il irriteroit Sa Majesté , & l'obligeroit à une rupture qui estoit le but de tous ses souhaits. Ainsi cette Paix eut son effet malgré toutes les cabales , & la fureur du Prince d'Orange, qui fit depuis plusieurs efforts inutiles pour la rompre, & qui n'eut enfin de réussir , & d'abimer la Guerre par son ip-

P R E F A C E.

l'Europe, afin que pendant
ces troubles , il puisse plus
aisement jouir du fruit de
son crime , & affermir son
autorité en Angleterre. Sans
cette Guerre allumée par luy,
tout le sang qui a été répan-
du l'hiver dernier dans le
Palatinat , & dans l'Electorat
de Cologne , ainsi que celuy
qui a coulé depuis que la
Campagne est ouverte , & qui
coulera encore avant qu'elle
finisse ; enfin tout ce qu'il en
a couté à l'Irlande , & à l'E-
cosse depuis son invasion ,
n'auroit point été versé.

P R E F A C E.

L'Angleterre seroit tranquille, elle ne verroit point les malheurs qui la desolent de toutes parts, & ne seroit pas dans une situation à devoir encore en apprehender de plus fâcheux.

Il resulte de tous ces malheurs, & de tout ce sang versé, que si le Prince d'Orange a pu consentir à tant d'horreurs pour avoir la simple qualité de Commandant à gages dans une République, il les porteroit au dernier excès pour se conserver celuy

P R E F A C E.

de Roy , si l'Angleterre n'eût pas s'opposoit pas à la violence. Il tâcheroit de l'affoiblir par toutes sortes de voyes, comme on fait par de fréquentes soignées un corps trop robuste dont on croit devoir épuiser les forces ; il détruiroit ceux qui luy feroient ombrage, en les excitant les uns contre les autres , & les engageant par ce moyen à s'accuser les uns des autres , & à travailler eux-mesmes à leur perte ; il feindroit des conspirations contre luy & contre l'Etat , afin d'avoir lieu d'en sacrifier

P R E F A C E.

d'autres , & reduiroit si bas l'Angleterre , qu'aprés avoir épuisé ses forces , il acheveroit de la dompter , & d'établir le pouvoir arbitraire avec une armée d'Etrangers entièrement à sa devotion , & de la fidélité desquels il seroit plus assuré que de celle des Troupes levées dans le Païs . Mais heureusement l'Angleterre a les yeux ouverts sur tout cela . Elle scait tout , elle voit tout , & de l'regne d'un homme à qui les plus grands desordres ne peuvent causer d'horreur , luy faisant

P R E F A C E

juger de ce qu'il feroit pour ne pas tomber du Trône, puis qu'il n'a rien épargné pour se prolonger le Commandement de l'Armée d'une République, elle connoist bien qu'elle auroit à effuyer tout ce que la plus rigoureuse tirannie peut faire souffrir, si elle demeuroit plus long-temps sous le joug cruel d'un Usurpateur que toutes ses injustices n'ont encore pu satisfaire. C'est pour cela que tous les honnêtes gens sont résolus de le secouer, Ils sont revenus du coup qui

P R E F A C E.

Ies avoir étourdis , & la prudence ayant voulu qu'ils ayent cédé à la force & à la surprise , le Prince d'Orange sera obligé de ceder à son tour. Il ne pourra l'éviter , parce qu'il est impossible de lire dans les cœurs , & si pour s'en garantir il fait arrêter ceux qu'il soupçonne , & les sacrifie à sa fureur , il irrite encore plus la Nation , qui est déjà blessée dans le fond de l'ame , & avancera par là le moment heureux qui doit tirer l'Angleterre d'esclavage. Quelque bruit que

P R E F A C E.

ce Prince fasse dans le monde , & dans quelque élévation qu'il se soit mis , comme on ne luy rend que des respects forcez , & que ses plus Confidens sont ceux à qui ses crimes sont le mieux connus , on peut dire qu'il n'y a personne sur la terre qui le considere véritablement , parce que n'estant recommandable par aucun caractère de grandeur d'ame , ou de vertu heroïque , il est seulement regardé par ce qui distingue les grands criminels . Luy mort , tout seroit

P R E F A C E.

mort avec luy , & ceux qui paroissent aujourd'huy le plus dans ses interests , loin d'en prendre encore à ce qui le toucheroit , chercheroient tous les moyens possibles de faire oublier qu'ils eussent été de ses Amis. Tout homme qui ne regne ainsi que par la force , ou qui n'est applaudy que par politique , ou par interest , ne doit pas se croire en seurte dans sa plus haute fortune. Il a lieu de craindre à tous momens les glaives que Dieu tient suspendus sur la teste des coupables , & qui

P R E F A C E.

sont tout prests à porter le coup. Enfin non seulement il y a sujet de dire que la prospérité d'un homme du caractère du Prince d'Orange ne sera pas durable, mais on est même obligé de le penser. Quand cela n'arrive point, ce qui est fort rare, ce sont des secrets de la providence qu'il n'est point permis de penetrer. Dieu satisfait sa vengeance en quelque temps que ce soit, & s'il la recule quelquefois jusqu'à differer de punir un Usurpateur en l'autre monde, c'est qu'il luy plaist de faire

P R E F A C E.

fentir en celuy-cy des effets de sa colere à la Nation , sur laquelle sa main est apesantie.

Ecceux qui ont pris hautement le party du Roy , ou qui le tiennent seulement dans le cœur , ainsi que ceux qui ayant eu le malheur d'estre découverts , se trouvent punis de la fidélité qu'ils luy ont gardée , doivent avoir une patience digne de leur zèle , & estre persuadéz que tost ou tard ils se verront délivrez du Tiran qui les opprime. Il n'y a presque point d'exemple que le regne d'un

P R E F A C E.

Usurpateur ait esté long , lors que le Prince dont il a envahy les Etats est vivant ; que loin d'estre en son pouvoir , il est en estat de se faire rendre la Couronne ; que pendant qu'il a regné il a traité ses Sujets plûtoſt en Perc qu'en Roy , & qu'il ne s'est attiré que les Ennemis des gens de bien , qui ne sont jamais du party de l'honneur & de la vertu , & avec qui il est glorieux d'estre mal .

Mais comme on peut m'objecter que Cromwel a regné douze ans , & que son regne

P R E F A C E.

auroit encoré duré davantage , si une mort naturelle ne l'eust accourcy , d'où il y a sujet d'inferer que le Prince d'Orange peut demeurer long-temps sur le Trône , je répons à cela qu'il y a une grande difference entre Cromwel & ce Prince , & que la durée du regne de l'un n'autorise point à croire que celuy de l'autre sera long . Il se trouve aussi une difference tresnotable , & qui peut presque decider de tout , entre un heritier , dont un Tiran envahit le Trône , & un Monarque

P R E F A C E.

qui l'a possédé , & qui après en avoir été exclus , met tout en usage pour y remonter . Je vais tâcher de mettre toutes ces choses dans leur jour , & j'espere que par le portrait que je feray de ces diverses personnes , & de la situation de leurs affaires , dans le temps que les uns ont regné , & que les autres ont cherché à se resaisir de leur Couronne usurpée , on jugera si c'est sur de bons & seurs fondemens que j'ay avancé , sans en donner pourtant une entiere certitude , que le regne du Prince

P R E F A C E.

d'Orange ne doit pas estre de longue durée. Je diray au paravant que parce que celuy de Cromwel a esté long , on doit presumer que celuy du Prince d'Orange sera court. On scait ce que Cromwel a fait souffrir dans les trois Royaumes. Ses cruaitez sont encore presentes à la memoire d'une infinité de gens qui s'y sont veus exposez , & il n'y a point de Famille illustre qui ne se souvienne d'avoir veu couler beaucoup de son sang. Les Peuples n'ont pas oublié tous leurs malheurs ,

P R E F A C E.

& l'Etat en general ayant fait une triste experience d'un regne si detestable , ne laissera point échaper l'occasion de secouer au plûtost le joug qu'un Usurpateur luy vient d'imposer. Ceux qui y tiennent quelque rang considerable , n'auroient jamais reconnu son autorité , s'ils n'avoient été surpris & forcez par des traistres ; mais si la prudence veut quelquefois que l'on cede au temps , elle fait aussi que l'on ne perd pas celuy qui se trouve favorable pour se délivrer de la tirannie.

PREFACE.

Ceux qui n'ont ny Foy ny Religion, & à qui le Trône ne paroist pas acheté trop cher par les plus grands crimes, prendront sans doute Cromwel pour modèle, mais la pluspart l'imiteront mal.

L'ambition de cet adroit Politique estoit inconnue, & celle du Prince d'Orange a éclaté aux yeux de toute la terre, dès la première année qu'il a commencé à commander, & à faire couler les torrens de sang qui ont inondé l'Europe depuis seize années. Quand l'Angleterre

P R E F A C E.

s'acoutuma à regarder Cromwel comme son Maistre, elle ne pensoit à rien moins qu'à s'en donner un. Il y avoit longtemps qu'elle n'avoit vû d'Ulurpateur ; ainsi elle n'estoit point en garde là-dessus, & en agissant pour luy, elle ne croyoit travailler qu'à se delivrer du joug de l'autorité Royale. Ce fin Politique se cachoit parmy la foule de ceux qui estoient dans les interests du Peuple, & pour empescher qu'on ne penetraist dans ses desseins , il affecta une moderation ex-

P.R E F A C E.

traordinaire, & parla souvent
en faveur du Roy, mais d'u-
ne maniere qui ne laissa pas
de faire toujours croire au
Peuple qu'il estoit plus forte-
ment attaché à son party qu'à
celuy de ce Monarque. Enfin
il parvint au pouvoir suprême
en le refusant toujours,
& s'y affermit avec une fein-
te humilité ; par le moyen
de laquelle il se rendit plus
absolu qu'aucun Roy n'e-
roit encore été en Angle-
terre. Il n'en voulut point
recevoir le nom, & se con-
tentant de celuy de Protecteur,

P R E F A C E.

qui est glorieux à ceux qui le portent & qui n'effarouche point les Peuples que l'envie de s'affranchir de la puissance arbitraire entraîne aisément à la revolte. Ainsi Cromwel estoit à la moitié de son regne avec une autorité plus forte que la Royale, sans que l'Angleterre se fust encore apperceuë qu'elle avoit un Maistre. Le Prince d'Orange a pris des maximes toutes opposées. Il s'est ouvertement déclaré contre le Roy dans ses Manifestes, & luy a fait son procés en condamnant toutes les actions de son re-

P R E F A C E.

gne, en quoy l'alliance & le sang le rendoient plus coupable que Cromwel. D'ailleurs il est venu la foudre à la main pour soumettre ceux qui balanceroient à luy offrir la Couronne. Il ne l'a point refusée comme Cromwel ; il n'a pû même obtenir de luy, de feindre par politique qu'il n'en vouloit pas ; il s'en est d'abord saisi, de peur qu'on ne la luy offrist pas deux fois, de sorte qu'ayant laissé voir par là qu'il avoit imposé dans son Manifeste, & qu'il n'avoit eu dessin d'agir que pour luy,

P R E F A C E.

en promettant de travailler pour le public , ce mesme Public qui le connoist tout entier , & qui par les violences qu'il a faites , juge de celles dont il est capable , ne souffre qu' impatiemment le joug sous lequel la force & la surprise l'ont mis . Il fallut beaucoup plus de temps aux Peuples pour ouvrir les yeux sur la tirannie de Cromwel , puis qu'il estoit question de developper l'intericur d'un homme tout deguisé . On ne pouvoit que luy reprocher ; quoys que son autorité n'eust point de

P R E F A C E.

bornes, il n'avoit pourtant
nulle dignité; il gardoit tou-
jours le Titre de Protecteur, &
ce nom estoit si beau , qu'il
sembloit injuste de se soule-
ver pour faire le procés à un
homme à qui on l'avoit vu
prendre avec joye. Cepen-
dant comme le temps apporte
du changement à toutes cho-
ses , on fit peu à peu refle-
xion sur le pouvoir absolu
de ce Tyran , & on com-
mença à s'en lasser. Il s'en
aperçut , & fit sentir tout
ce qu'il estoit. Il arriva des
soulevemens dont les Auteurs

P R E F A C E .

furent châtiez , & enfin il affermit par le sang une puissance qu'il avoit commencé à s'établir par les apparences affectées d'un desinteressement qui avoit trompé les Peuples. Les choses estant en cet estat quand sa mort est arrivée , il n'auroit peut-être pas finy ses jours dans son lit , ou du moins en Angleterre , sans la maladie qui l'emporta. Elle termina une vie , dont tous les siecles parleront plus avantageusement que de celle du Prince d'Orange , quoy que ce soit en

P R E F A C E.

détestant sa memoire. Ce n'a esté que sur la fin de son regne qu'il a commencé à s'attirer la haine des Peuples & des Seigneurs, au lieu que le Prince d'Orange s'est presque trouvé haï généralement si-tost qu'il a mis la Couronne sur sa teste. Voilà pourquoi l'un a pu regner long-temps sans qu'on en doive tirer nulle conséquence pour la durée du regne, de l'autre. Cette raison n'est pas la seule qui fasse voir qu'on a tort de croire que le Prince d'Orange mourra.

P R E F A C E.

sur le Trône, puisque Cromwell a possédé l'autorité absolue jusqu'à son dernier moment. La longueur du règne d'un Usurpateur dépend beaucoup, & même presque entièrement, de la situation des affaires des Princes voisins, ainsi que des Souverains que peut avoir pour amis le Monarque exclus du Trône. Je diray plus ; elle dépend de ce Monarque même, & lors qu'il n'a point encore renoncé, il luy est bien plus difficile de se mettre en possession de la Couronne, quel

lors.

P R E F A C E.

lors qu'il a déjà gouverné ces mêmes Etats, dont il veut se resaisir sur un Tirant. La raison est qu'il est bien plus naturel de regretter la perte de ce qu'on a eu, que celle de ce qu'on n'a point encore possédé. Ce fut un des bonheurs de Cromwel. Le Trône, lors qu'il l'occupa sous le Titre de Prote&ccur, n'avoit point encore été rempli par le Roy Charles II. à qui il appartenloit légitimement. Ce Prince estoit jeune, il n'avoit ny aimé, ny haï ; on le regardoit avec indifférence ; on ne

P R E F A C E.

scavoit de quoy il estoit capable, ny si son regne seroit doux, ou non. Malgré tout cela, il ne laissa pas de former en Angleterre un assez puissant party pour donner une bataille, & s'il ne l'eust pas perdue, l'Angleterre l'auroit plustost reconnu pour son véritable Souverain. Il peut arriver que le Roy Jacques en donnera une, & qn'il sera plus heureux que le Roy son frere. Si ses armes sont suivies de la Victoire, le Prince d'Orange aura joüy moins de

P R E F A C E

temps de la qualité de Ray,
que Cromwel de celle de
Protecteur. Il se flatte vaine-
nement d'un bonheur sem-
blable à celuy de Cromwel,
qui a possédé jusqu'à sa mort
une autorité indépendante
qu'on ne luy a point conte-
stée; son avide ambition est
découverte, & celle de Crom-
wel demeura cachée. Ainsi
il y a grande apparence qu'on
ne luy laissera pas, comme à
ce Tiran habile, le temps
de jettter tous les fondemens
d'une puissance arbitraire.
Il est traversé par tout; il a

P R E F A C E.

un Royaume moins que n'eut Cromwel , il ne peut dire qu'il soit assuré de celuy d'Ecosse ; elle est toute divisée , & pour peu que le party du Roy y augmente , ce Monarque en sera bien-tost entierement maistre . Quand la moitié d'un Etat est déclarée pour son legitime Souverain , le reste suit en fort peu de temps . N'y en eust-il mesme que le quart pour luy , il se peut compter plus avancé qu'un Usurpateur avec le reste . C'est un effet de la bonne cause , & de la justice .

P R E F A C E.

Leur party croist plus rapidement lors qu'une fois il a commencé à grossir , on s'y jette en foule , & le plaisir que ceux qui le suivent sentent à bien faire , fait qu'ils se sacrifient avec joye. Les plus grands perils ne peuvent les arrêter , & leur exemple attire les autres. Quand la conscience n'a rien à se reprocher , on hazarde tout , parce qu'il est plus glorieux de perir en faisant bien , que de triompher lors qu'il en couste l'honneur. On s'engage quelquefois si avans

PREFACE.

dans un injuste party ; qu'on
à beau vouloir s'en retirer,
on n'en peut plus trouver les
moyens , & c'est par cette
faison que ceux qui se font
rendus les plus criminels en
Angleterre, voudroient main-
tenir le Prince d'Orange.
Quelque attachement que les
plus zelez du Parlement fas-
sent paroistre pour lui , ils
agissent moins pour ses inte-
rcets que pour les leurs pro-
pres. On a choisi pour mem-
bres de ce Parlement , ceux
qui ont toujours cherché à
choquer l'autorité du Roy

P.R.E.F.A.C.E.

pendant qu'il estoit en Angleterre ; ce qui les rendoit déjà criminels envers ce Monarque. Leurs crimes ont redoublé par l'intelligence qu'ils ont eue avec l'Usurpateur, & par la Couronne qu'ils luy ont offerte. Ils ont cherché depuis à perdre tous les Amis de Sa Majesté , afin qu'ils ne pussent luy aider à remonter sur le Trône , & se trouvant par là tout chargez de crimes , ils craignent & empêchent son retour autant qu'ils le peuvent faire , à cause qu'ils envisagent la puni-
g iiii

P R E F A C E.

tion qui leur est due. Mais il est à croire que ceux qui n'ont pas encore bien ouvert les yeux sur ce qui se passe , les auront bien - tost entierement deffilez , & que Dieu ne permettra pas que tout un Etat soit plus long- temps couvert de l'ignomnie la plus honteuse , pour l'intereft de quelques coupables qui ne se soucient pas de trahir leur Religion & leur Patrie , pourveu qu'ils évitent le châtiment de leurs crimes.

— Ce qui doit persuader plus

P R E F A C E.

qu'aucune chose que le Roy Jacques fera bien-tost remis sur le Trône , c'est que l'ayant déjà occupé , il doit par tout ce qui s'est fait pendant le cours de son regne , & par les malheurs que l'ingratitude de quelques-uns de ses Sujets , & la cruelle perfidie de son propre Sang luy ont causez , sçavoir le fort & le foible de tout l'Etat , connoistre le fond de tous les cœurs des Grands , & les inclinations des Peuples , de mesme qu'un General connoist jusques aux moindres frontiers des païs où il a perdu

P R E F A C E.

& gagné des batailles, & qu'il a longtemps étudiez. Ce General en doit sçavoir tous les détours, les endroits où il ne faut pas s'engager imprudemment, ceux par où l'on peut passer sans qu'il y ait d'embûches à craindre, & par quels costez on peut éviter, ou prendre ses Ennemis. Sa Majesté Britannique est présentement dans le même état à l'égard de l'Angleterre. Comme une fâcheuse expérience luy a fait connoître ses Sujets à fond, on a tout sujet de croire que ce Monar-

P R E F A C E.

que prēendra les uns par où ils
sont sensibles, & battra les au-
trés du costé de leur foible.
En effet, il luy doit estre beau-
coup plus aisé de faire ren-
trer dans leur devoir des Peu-
ples qu'il a déjà gouvernez,
& dont tout l'interieur luy
est connu, qu'il ne seroit à
un autre, qui ne leur ayant
jamais commandé, seroit peu
instruit de leur caractere.
D'ailleurs son regne a été
doux & paisible Il n'a donné
à personne aucun sujet de se
chagriner avec raison, & ceux
qui portent les armes contre

P R E F A C E.

luy, n'y ont pas esté poussés
par des mécontentemens dont
ils eussent à se plaindre, mais
seulement parce qu'ils ne vou-
loient pas que d'autres qu'eux
eussent lieu de s'en louer. On
a fait reflexion là-dessus de-
puis qu'on a reconnu la mau-
vaise foy du Prince d'Orange,
& l'on peut dire que presque
tous les cœurs sont au vray
Roy d'Angleterre; mais com-
me on gemit sous la tirannie,
& qu'on n'ose se découvrir
avant qu'on soit en état ou de
se défendre, ou d'attaquer,
on prend ses mesures, & on

P R E F A C E.

attend les occasions favorables, qui assurément ne manqueront pas, puis que la France s'intéresse pour un rétablissement si juste. C'est ce qui donne de la hardiesse, & du courage aux Peuples des trois Royaumes, & c'est pour cela qu'on les a déjà vus agir en divers endroits. Il ont raison ; la France n'est plus dans un temps de regence ; elle n'a plus un Roy enfant comme pendant le règne de Cromwel ; mais elle en a un véritablement Grand par tout ce qui peut faire mériter ce glo-

P R E F A C E.

rieux titre ; elle en a un triomphant, Protecteur des Autels, & Vangeur des crimes. Quoy qu'il ait presque tous les Princes de l'Europe pour Ennemis, il est cent fois plus en estat de travailler au rétablissement du Roy d'Angleterre , qu'il n'auroit pû faire lors que Cromwel vivoit , quand même il n'auroit point alors eu de guerre , ce qui n'estoit pas, puis qu'il l'avoit avec l'Espagne , qui estoit en ce temps-là bien moins foible qu'aujourd'hui , & que la rebellion de ses Sujets ayoit épuisé ses forces.

P R E F A C E.

L'Angleterre ne doit pas seulement travailler pour sa gloire, & pour affoiblir la tache d'infamie, dont elle sera noircie dans toute la postetite, mais encore pour empescher que l'Usurpateur , aprés avoir fait couler son sang, ne fasse sortir ses Finances de l'Estat, pour les retrouver un jour en cas qu'on luy oste la Couronne, ou pour enrichir ceux qui se sont joints à luy , afin de reduire les Anglois à la servitude où ils se trouvent. Elle voit que le temps presse, si elle veut empescher que ces maux

P R E F A C E.

n'augmentent. Ainsi l'on doit croire qu'elle prendra pour agir les voyes les plus promptes qui luy pourront estre offertes, & qu'elle n'attendra pas que son faux Roy s'affermisse davantage dans l'autorité qu'il a usurpée.

Diverses fautes qu'a faites le Prince d'Orange contre la bonne politique, luy ont suscité des Ennemis qu'on trouvera toujours prests à ébranler cette autorité. Il pouvoit se ménager les esprits des Ecossois d'une autre maniere, & il devoit sur tout prendre

P R E F A C E.

garde à n'irriter pas tous les Protestans Conformistes , en abolissant l'Episcopat . C'est un grand Party qui ne peut manquer d'estre contre luy dés qu'il en aura l'occasion . C'estoit la Religion du Pays ; il estoit venu pour maintenir les choses dans leur état , & pour empescher , comme je l'ay déjà dit , qu'on ne toucheast à la Religion . Cependant il se range du côté des Presbiteriens d'Ecosse dés qu'ils luy demandent de détruire les Evêques . Il craint si fort de voir reculer d'un

P R E F A C E.

feut moment son Election au
Trône d'Ecosse, qu'il consent
d'abord à tout ce qu'on luy
demande, sans examiner s'il y
a de la justice ou non, & si les
consequences qui en doivent
resulter ne feront point un
jour contre luy. Il ne regarde
que le présent, & ne voit pas
qu'il donne les mains à ce
qui doit avancer sa perte,
puis que ce qui luy fait des
Ennemis en Ecosse, doit à la
premiere occasion faire sou-
lever presque toute l'Angle-
terre, tous les Evesques de ce
Royaume qui jugent de ce.

P R E F A C E.

qu'il fera par ce qu'il a fait,
estant fort persuadé que la
Religion Protestante Con-
formiste y seroit déjà abolie
comme elle l'est dans l'Ecosse,
s'il avoit osé l'entreprendre,
& si le nombre de ceux qui
croyent à cette Eglise, n'a-
voit pas été trop grand. Cela
fait voir clairement que tous
ceux qui font profession de
la Religion Anglicane , ne
pouvant douter que leur
perte ne soit presque inévita-
ble , s'ils laissent regner le
Prince d'Orange , travaille-
ront de tout leur pouvoir à

P R E F A C E.

luy oster la Couronne , puis que c'est le seul moyen qu'ils puissent mettre en pratique, pour empescher que l'Episcopat ne soit aboly en Angleterre , après qu'il l'a déjà esté en Ecosse .

On peut conclure de toutes ces choses , qu'il faut nécessairement que le Prince d'Orange soit bientost chassé du Trône , ou qu'il fera obligé d'en descendre de luy-mesme , y ayant une infinité de gens aigris qui n'attendent que le moment d'éclater . Il cache avec soin la

P R E F A C E.

situation de son esprit qui est toute contraire à ce qu'il fait paroître. Il est au desespoir de voir qu'avec le Sceptre à la main il est moins absolu en Angleterre qu'il ne l'estoit en Hollande, & voir avec une mortelle douleur que la Campagne est presque écoulée, sans que toutes les forces de l'Europe ayent pu entamer la France. Il voit ses trésors épuisés, & qu'il luy sera impossible de lever de grandes sommes en Angleterre malgré tous les actes du Parlement. Il considere qu'il a à costé

P R E F A C E.

de luy l'Irlande pour Ennemi , que de l'autre costé l'Ecosse est en troubles , & qu'il y découvre chaque jour de nouveaux partis qui ont conspiré sa perte . L'Angleterre qui est au milieu de ces deux Royaumes , & où cet Usurpateur se trouve , est remplie des Amis de son véritable Souverain , & la France qui en est voisine , est si puissamment armée , qu'elle luy donne de continues alarmes . La Hollande est seule pour luy , mais si épuisée & si abatue , qu'il est aisé de

P R E F A C E.

connoître qu'elle ne fera pas encore long-temps les efforts qu'elle a faits cette année. Je puis donc dire aux fidèles Sujets d'Angleterre, après un examen sérieux de toutes ces choses, qu'ils ne doivent point perdre courage, & à ceux qui sont encore dans la rébellion, qu'ils ne peuvent rien faire de mieux que d'accepter l'Amnistie que le Roy Jacques leur a envoyée. Le Prince d'Orange la craint, puisqu'il fait faire le procès à ceux qui l'ont débitée. S'il l'appréhende, c'est une mar-

P R E F A C E.

que qu'il scait que le peuple est contre luy. Si le peuple le hait , il ne peut douter qu'il ne le regarde comme son Tiran , & tout Tiran devant craindre d'estre chassé d'un Etat dont il ne s'est emparé que par des voyes criminelles , le grand nombre de raisons que je viens de rapporter donnent lieu de croire que le Prince d'Orange ne jouüira pas long-temps de son usurpation.



AFFAIRES DU TEMPS.

NEUFIEME PARTIE.



UAND j'ay commencé à vous parler des Affaires d'Angleterre, les Royaumes d'Ecosse, & d'Irlande estoient spectateurs paisibles des cho-

2 IX. P. des Affaires
ses qui s'y passoient. Il y
avoit quelques personnes qui
cabaloient pour le Prince
d'Orange, mais leurs intri-
gues demeuroient secrètes,
& tout y paroissoit calme.
Ce Prince ne vouloit pas que
tout fust en mouvement dans
le même temps. Il craignoit
que s'il se faisoit tant d'affai-
res à la fois, il ne réussist pas
également bien par tout, &
que le revers qu'il eust pu
avoir dans l'un de ces trois
Royaumes, ne donnast de mé-
chantes dispositions pour luy
dans les deux autres. Cela

fut cause qu'il ne mit d'abord son application toute entiere qu'à s'asseurer de tous les esprits dans l'Angleterre, ne doutant point que quand son autorité y seroit bien établie, l'Ecosse & l'Irlande ne se vissent obligées de gré ou de force à subir le même joug, & à suivre le mouvement de ce premier des trois Royaumes qui composent la Grand-Bretagne, & dont il regardeoit les deux autres comme des Provinces. Ils n'ont pas été long-temps sans se mettre de la partie, & diverses Fa-

A. ij

4 IX. P. des Affaires

ctions les ont agitez presque en mesme temps. La révolte ayant causé un soulevement universel, & ce qui trouble les trois Etats , n'estant qu'une mesme affaire , j'aurois pû vous en parler dans les mesmes Lettres, mais comme il est mal-aisé de bien traiter trois Articles differens tout à la fois , & qu'il eust fallu dans un mesme Livre passer d'Angleterre en Ecosse , & d'Ecosse en Irlande , ce qui auroit pû embarrasser l'esprit des Lecteurs , j'ay jugé plus à propos de faire une Lettre

entiere de ce qui regarde ces deux Royaumes. Elle ne laissera pourtant pas d'estre une suite de celles que je vous ay érites sur les Affaires du Temps, & dont elle n'est separée qu'à cause que j'ay voulu éviter de confondre les matieres. Je commence par l'Irlande. Son sincere attachement aux interests de son Souverain , & l'avantage qu'elle a de l'avoir chez elle, luy font meriter le premier rang. D'ailleurs , ce n'est pas d'aujourd'huy que ce Royaume a donné des marques de sa fide-

A iij-

IX. P. des Affaires
lité envers ses Rois. Lors qu'il
a fait le contraire, on peut dire
qu'il y a esté forcé, comme on
le voit par la Declaration de
l'Assemblée generale d'Irlan-
de, donnée sur les procedures
faites contre le Roy Charles
Premier. En voicy les termes.

*Puis que la liberté qui se ré-
tablit heureusement dans les
trois Royaumes , nous donne
moyen de declarer nos sentimens
que nous avons esté obligez de
cacher pendant tant d'années par
la contrainte qui s'exerçoit sur
tous les Anglois , nous declarons
solemnellement que nous avons.*

toujours detesté , & que nous aurons à jamais en horreur ce qui s'est passé contre nostre défunt Roy. Nous desirons que la posterité scache que nous avons condamné la violence sans exemple qui fut faite au Parlement d'Angleterre en 1648. & le juge-
ment funeste que cette inique Chambre , injustement appellée la Haute Cour de Justice, prononça , & fit executer avec une barba-
rie sans exemple , pour sacrifier le meilleur de nos Souverains à l'ambition de nos Tirans.

Le zèle qui paroist accom-
pagner cette Déclaration ?
A iiiij.

8 IX. P. des Affaires
rend l'Irlande digne du té-
moignage que luy a rendu
un fameux Auteur qui a écrit
sur les affaires d'aujourd'huy.
Il en parle de cette sorte.

*L'Irlande merite bien d'estre
considerée en particulier. Elle a
porté une infinité de Saints,
il y en a eu plusieurs embrasez
d'un si grand zele pour faire
adorer Jesus-Christ, qu'ils ont
passé les Mers pour le faire con-
noistre à ceux à qui il n'avoit
point esté presché, ou qui estoient
retombez dans les tenebres de
l'Infidélité. Tels furent dans le
huitième Siecle Saint Suitbert,*

S. Vvillebrode & leurs Compagnons qui ont porté la lumiere de l'Evangile dans le Pays, d'où est sorty ce persecuteur de la Nation de ces Saints, qui est toute demeurée attachée à la mesme foy qu'ils ont preschée à ceux qui voudroient aujour-d'huy, ou la leur faire abjurer, ou au moins leur en oster l'exercice. Voilà ce qu'il entend quand il promet à l'Irlande comme une chose dont elle luy seroit bien obligée, de la délivrer du Papisme, elle qui ne connoist point d'autre Religion que la Catholique, qu'il appelle de ~~ce~~.

10 IX. P. des Affaires

nom pour en faire peur aux ignorans ; car il n'y a de Protestans en Irlande que des Anglois qui s'y sont établis, souvent malgré ceux du Pays par force & par violence ; mais les Irlandois, comme Irlandois, sont tous, ou presque tous Catholiques. Ainsi c'est à l'égard de ce Royaume que la persecution qu'on y veut faire est plus injuste ; car y a-t-il une plus grande injustice que de vouloir que toute une Nation qui n'a jamais eu que la même Foy Chrestienne depuis qu'elle a connu Jesus-Christ , change cette

foy , ou n'ose plus l'exercer & servir Dieu selon que cette Foy l'ordonne , parce qu'une Nation voisine , en partie par des intrigues d'Etat , & en partie parce qu'elle s'est laissé ensorceler , comme dit Saint Paul des Galates , par des Novateurs sans Mission & sans Miracles , à changé sa foy pour en prendre une nouvelle ? Le bon sens a fait juger aux Suisses combien ce procedé est déraisonnable : car quoy qu'ils ayent eu grand tort , n'estant qu'une Troupe de Laines , de se rendre Iuges entre Zwingle & le Grand Vicaire

32 IX. P. des Affaires
d'un Evesque, dont l'un soutenait des sentimens contraires à toute l'Eglise , & l'autre la Foy de toute l'Eglise, ils ont au moins en raison quand ils ont jugé que si la plus grande partie d'une Ville , d'un Bourg , d'un Village demeuroit attachée à son ancienne Foy, il les y falloit laisser , & ne leur point oster la liberté qu'ils avoient eue jusqu'alors de servir Dieu comme tous les autres Catholiques. Combien plus cela doit-il estre vray à l'égard d'une Nation toute entiere , ou presque entieres , qui demeure constante dans la

meſme Foy, qui luy a toujouſrs
eſt  commun  avec l'Eglise Ca-
tholique r  pandue par toute la
terre, & qui tire ſon origine
des Ap stres par une ſucceſſion
non interrompu ?

Rien ne marque mieux
l'ufurpation du Prince d'O-
range, que ſa tirannie ´ vou-
loir ſe rendre maistre de l'Ir-
lande & en eſtre reconnu
Roy. Non ſeulement il ne
peut justifier ſon proced  à
cet ´gard , mais il ne peut
meſme trouver de fauſſes rai-
ſons pour en colorer l'in-
juſtice. Quand il ſeroit vray

qu'il eust été appellé en Angleterre, comme il a voulu le faire croire, & qu'il n'y eust point excité la revolte, ce qu'il a fait, ainsi que je l'ay clairement montré dans plusieurs de mes Lettres, il ne seroit point en droit de se vouloir rendre Maistre de l'Irlande. Sa conduite est entierement contraire à ses Manifestes. L'Irlande est presque toute Catholique, l'Irlande ne veut point changer de Religion ; il y veut regner malgré elle, il en veut chasser son véritable Souverain, &

pretend qu'une Troupe de
traîtres Protestans Non-Con-
formistes qu'il a seduits en An-
gleterre , luy doive donner
la Couronne d'Irlande. Cela
s'accorde mal à tous les écrits
qu'il a fait publier. Il ne
vient , dit il , que parce qu'il
est appellé ; il ne vient que
pour maintenir la liberté , il
ne veut point employer la
violence , il n'arme que pour
l'empescher ; il ne prend que
ce qu'on le prie d'accepter ,
& cependant , il veut l'Irlande
qu'on ne luy offre pas , il veut
que le Roy sorte de son

16 IX. P. des Affaires
Trône lors que ses Sujets
cherchent à l'y maintenir,
& fait voir enfin par le pro-
cedé qu'il tient à l'égard de
l'Irlande , celuy qu'il auroit
tenu en Angleterre , si ses
Partisans n'eussent pas eu le
credit de luy faire donner la
Couronne , tant il est vray
qu'il n'estoit venu avec une
Armée nombreuse que pour
s'en saisir de force , en cas
que les choses n'eussent pas
tourné selon ses souhaits. Sans
cela , il n'auroit pas eu besoin
de tant de Troupes ; elles de-
voient luy estre inutiles , s'il

c' estoit vray que toutel' Angle-
terre l'eust demandé pour son
Roy. Quand on est appellé par
tout un Etat , il n'est pas ne-
cessaire d'avoir des forces
pour s'en assurer la posses-
sion , puis qu'on doit avoir
tous les cœurs & tous les bras
de ceux qui nous souhaitent
avec tant d'ardeur , mais on
supposoit le tout lors qu'on
n' estoit assuré que d'une
partie , & cette partie avoir
besoin de forces pour inti-
mider ceux qu'elle vouloit
contraindre à suivre ses sen-
timens.

FEV. IX. P. des Affaires

Pendant que le Prince-d'Orange travailloit à se faire declarer Roy d'Angleterre, le Comte de Tirconnel, Vice-Roy d'Irlande, donnoit tous ses soins à conserver à son souverain le Royaume dont il luy avoit confié le Gouvernement. Ce Comte est de la Maison de Taillebot, originaire de Normandie. Il a servy dans les Troupes de France, où il a apris le Mestier de la Guerre; son Bisayeul soutint long-temps le Party de la Religion Catholique, contre la Reyne.

Elizabeth. Le Prince d'Orange crut d'abord qu'il n'aurroit pas grande peine à l'engager dans les sentimens de rebellion où il avoit attiré les autres, & que s'il combattoit d'abord les raisons de ceux qu'il luy envoya pour luy parler , il se rendroit tost ou tard à l'exemple de la pluspart des Seigneurs d'Angleterre qu'il avoit seduits , & que l'apprehension d'estre accablé l'obligeroit de ceder au temps , & d'embrasfer le party que prendroient deux grands Royaumes.Tout

Bij

20 IX. P. des Affaires
le contraire arriva. Ce Comte
fut irrité de la bassesse des
Traistres , & leur perfidie luy
fit redoubler la genereuse re-
solution qu'il avoit prise de
demeurer fidelle à son Roy. Il
resista hautement à ceux qui
venoient pour le seduire , leur
represents leur lâcheté , &
tâcha de leur en donner hor-
reur. Il montra l'exemple à
tous les Gouverneurs , & à
tous les Magistrats d'Irlande ,
& jamais zèle ne parut si vif
que celuy des Peuples. On ne
doit pas en estre surpris.
Comme ils sont tous Catho-

liques , ils apprehendoient la domination du Prince d'Orange , & le regardoient comme un homme qui en détrônant leur Roy vouloit détruire leur Religion. Ainsi l'Irlande doit au Comte de Tyrconnel le glorieux avantage de jouir de la presence de son Souverain & de luy marquer sa fidélité d'une maniere qui fera admirer dans tous les siecles l'éclatante action qui la couvre aujourd'huy de gloire ; & en mesme temps la Religion Catholique est redevable à la generueuse fermeté de

22 *IX. P. des Affaires*
ce Comte , de tous les avan-
tages dont elle jouit aujour-
d'huy en Irlande. Cela fait-
voir qu'il ne faut souvent
qu'un Sujet fidelle , lors qu'il
n'a que son seul devoir en
veuë , pour empêcher la rui-
ne de tout un État , & quand
cela arrive , il a seul autant de
gloire , & de satisfaction à
bien faire , que tous les traî-
tres ensemble ont de cha-
grins , & de remords , car on en
est toujours accablé quand
on fait mal , quelque avanta-
ge qui nous en revienne , au
lieu qu'un homme qui fait

son devoir ressent une joie intérieure qui le satisfait, quand même il seroit assez malheureux pour ne pouvoir réussir. Il est consolé du mauvais succès qu'il a par le plaisir d'avoir entrepris une chose glorieuse, & comme tout ce qu'il y a d'honnêtes gens luy rendent la justice qu'il doit estre sûr que la postérité ne luy refusera pas, il préfere un malheur qui luy assure une réputation avantageuse à la honteuse fortune des Traîtres, qui n'est accompagnée que d'infamie ; ce qui

les fait regarder comme des lâches par ceux mesmes à qui leur trahison est utile , & il arrive même souvent qu'ils cherchent à s'en défaire, après avoir tiré d'eux le service qu'ils en attendoient , craignant qu'ils ne les trahissent comme ils ont fait ceux pour qui ils estoient obligez d'avoir une fidelité inviolable.

Quoy que les Protestans d'Irlande ayent fait grand tort aux Affaires du Roy d'Angleterre , comme on a vu par le Siege de Londonderry , ils n'ont fait pourtant que

que les reculer. Le Prince d'Orange avoit attendu beaucoup davantage de leur zele. Il s'estoit flatté que dans la surprise où l'Irlande se trouveroit de le voir en possession de l'Angleterre, ces Protestans, quoy que beaucoup inferieurs en nombre aux Catholiques, ne laisseroient pas d'estre assez puissans, pour les engager à le reconnoistre pour Roy, & que la crainte qu'il ne descendist chez eux avec une forte armée, les obligeroit de faire un pas auquel il ne doutoit pas qu'ils

26 IX. P. des Affaires
n'eussent une entiere repu-
gnance. Leur aversion l'in-
quietoit peu; pourveu que ce
pas se fist, la maniere luy étoit
indifferente. C'est ainsi qu'a-
gissent les Usurpateurs. Com-
me ils connoissent que les
cœurs leur sont fermez, &
qu'ils ne peuvent regner que
par la force, ils sont tou-
jours preparez à l'employer;
mais quelquefois ce n'est
pas assez de prendre cette re-
solution, il faut se servir du
temps, & qui laisse échaper
l'occasion quand elle se mon-
tre favorable, n'est pas assuré

de la retrouver. Le Prince d'Orange le connoist présentement, ayant fait beaucoup de fautes de cette nature. Celle de ne s'estre pas rendu maître de l'Irlande , après avoir passé en Angleterre , n'est pas la première ; il avoit une passion si forte d'estre revêtu du manteau Royal , & d'avoir le nom de Roy , qu'il crut que ce soin devoit faire son unique application. Cependant il ne raisonnoit pas juste ; il devoit agir, puis qu'il avoit le pouvoir. Quand on est maître absolu , on se fait

28. *IX.P. des Affaires*
donner tel titre qu'on veut.
Ainsi il n'y avoit rien de plus
important à faire pour luy
que de s'assurer les trois
Royaumes, sous quelque nom
que ce fust; ils valoient bien
le Sceptre, la Couronne, &
le manteau Royal, pour les-
quels il s'est arresté au milieu
de sa course, & qui ont em-
pêché la conquête qu'il au-
roit pû faire de l'Irlande. S'il
en avoit été maistre aussi-tost
que de l'Angleterre, ou que
du moins il s'en fust mis en
possession peu de temps après,
il auroit pû faire réussir une

partie de ses grands desseins, au lieu qu'il a esté obligé de garder toutes ses forces, pour se garantir des amis qui restent au Roy en Ecosse & en Angleterre, où le voyant prest de passer à tous momens, ils s'employent utilement à fortifier son party, qui ne peut manquer de grossir beaucoup lors que ce Monarque commencera d'y paroître.

Si le Prince d'Orange s'appliquoit entierement à obliger la Convention de luy donner le titre de Roy, le

C iij

30 IX. P. des Affaires
Comte de Tirconnel travailloit de son costé avec beaucoup de fuceés à l'empêcher de monter sur le Trône d'Irlande. Ce Prince se chagrina des obstacles qu'il mettoit à ses desseins , mais comme il avoit laissé passer l'occasion de faire agir ses forces , & qu'il en avoit besoin pourachever ce qu'il avoit commencé , parce que les pas qu'il avoit faits l'empêchoient de reculer , il tenta d'autres moyens qui sont selon son panchant , & qui ont accoustumé de luy reuflir. Ce

fut , de chercher à faire cor-
rompre le Comte de Tircon-
nel. Le Chevalier Temple s'en-
gagea d'y travailler par l'en-
tremise du Secrétaire de ce
Comte, avec qui il avoit assez
de correspondance pour pou-
voir entrer en quelque intri-
gue avec luy. Il en noua une
en fort peu de temps & s'ac-
quit par là beaucoup de cre-
dit auprès du Prince d'Oran-
ge , qui luy confia de grands
emplois. Tantost ce Cheva-
lier l'assuroit qu'il termine-
roit bien-tost ce qu'il avoit en-
trepris ; puis il faisoit naître

C iiiij

32 IX. P. des Affaires
des obstacles, qui sembloient
facheux, & dont il ne laissoit
pas de luy promettre qu'il
surmonteroit les difficultez.
Cela dura si long-temps que
le Prince d'Orange douta en-
fin du succès de la negocia-
tion du Chevalier Temple,
& commença mesme à entrer
en défiance de sa bonne foy.
Il crut qu'il abusoit de sa con-
fiance, & qu'il s'entendoit
avec le Secretaire du Comte
de Tirconnel, plustost pour le
trahir que pour le servir, &
il en fut tellement persuadé
que suivant ses maximes vio-

Jentes , il prit le dessein de s'en défaire , s'il voyoit qu'il tardast encore long-temps à venir à bout de l'entreprise dans laquelle il s'estoit engagé , & dont il luy avoit fait attendre un favorable succès.

Le peu d'effet qu'avoient ses promesses donnoit d'autant plus d'inquietude à ce Prince , qu'un fort grand nombre de ceux qui avoient promis de le servir en Irlande abandonnoient son party , & que celuy des Protestans s'affaiblissant à toute heure , la pluspart s'éloignoient de la

Capitale , & du cœur du païs ,
ce qui estoit cause que les af-
faires du Roy alloient tous les
jours de mieux en mieux. Les
Peuples le souhaitoient , & le
Comte de Tirconnel le fai-
soit assurer qu'il pouvoit ve-
nir en Irlande sans rien crain-
dre. Cependant comme il
estoit dangereux que ce Mo-
narque risquast sa personne ,
après les dangers qu'il avoit
courus , & dont il estoit écha-
pé comme par miracle , puis
qu'on n'avoit pas eu dessein
d'épargner sa vie , mais que
l'Usurpateur avoit seulement

voulut empêcher que sa mort ne luy fust imputée , il ne fut pas jugé à propos de le laisser passer en Irlande , sans que l'on fust assuré auparavant de la véritable disposition des esprits & des forces de ce Royaume , de sorte que Sa Majesté Tres - Chrétienne nomma M^r de Pointy pour aller examiner ce qui s'y passoit , afin de venir ensuite rendre compte de ce qu'on pouvoit attendre des Peuples felon les forces qu'on auroit mises sur pied . M^r de Pointy partit , & comme il

yavoit tout lieu d'esperer qu'il trouveroit les affaires dans le bon estat que l'on avoit mandé tant de fois, le Roy donna ordre qu'on équipast les Vaisseaux nécessaires pour le dessein qu'on avoit , & qu'on les tinst prêts de mettre à la voile incontinent après son retour. Son voyage fut heureux , & il trouva encore plus de zèle dans les Peuples & dans les Troupes d'Irlande pour leur véritable Souverain , que tout ce qu'on avoit écrit en France n'en avoit fait croire. Ce qu'il

rapporta faisant juger que le Roy d'Angleterre pourroit estre en ce Royaume avec une entiere seureté, on crut qu'il estoit de ses interests qu'il se hastast de s'y rendre, afin que sa presence fortifiast son party, par la joye qu'elle donneroit à ceux qui faisoient gloire d'en estre, & qu'abattant le courage du peu qu'il y avoit de Rebelles, elle servist à les faire dissiper. La resolution éstant prise pour le départ de ce Monarque, on donna des ordres pressans afin de faire achever l'équipement des Vaisseaux & on en

38 IX. P. des Affaires
augmenta le nombre , à cause
de la quantité d'Anglois &
d'Irlandois, qui s'étant écha-
pez d'Angleterre , passèrent
en France , & se rendirent à
Brest , pour être conduits en
Irlande dans les Vaisseaux
qui devoient y mener le Roy.
Tous les Irlandois qui étoient
en ce Royume , auroient fait
la même chose pour le ser-
vice de Sa Majesté ; s'ils
avoient pu se sauver , mais le
Prince d'Orange donna des
ordres fort rigoureux qui les
empêcherent d'en sortir. Dés
ce temps-là , il prit le dessin

de les envoyer à l'Empereur qu'ils feroit passer en Hongrie, afin qu'cestant extrêmement éloignez, il leur fust en quelque sorte impossible de retourner en Islande. Sans cette vœüe que luy fit avoir sa politique , il n'eust pas donné de Troupes à Sa Majesté Imperiale, en ayant très-grand besoin pour luy - mcsme. Peut-il dire après cela qu'il ne cherche point à tiranniser les Peuples, luy qui contraine jusqu'aux volontez , & qui envoie des Soldats à quatre ou cinq cens lieues pour les

faire perir , afin qu'ils ne revoyent jamais leur Patrie .

On agissoit bien différem-
ment en Angleterre & en
France. Le Prince d'Orange
pensoit à envoyer des Irlan-
dois en Hongrie, & Sa Majesté
Tres - Chrétienne nommoit
des François pour aller en
Irlande. Ce Royaume n'avoit
pas besoin de Troupes , il étoit
tout remply , & cha-
cun y vouloit porter les ar-
mes pour servir sa Patrie , sa
Religion & son Souverain.
Mais comme le zèle de ces
Peuples , quelque ardent qu'il
fust , ne leur pouvoit inspirer

que du courage , sans les rendre habiles dans le métier de la guerre , & que ceux qui auroient pû leur en donner des leçons ayant passé en Angleterre , y avoient été retenus de force , après avoir été désarmez , les Officiers leur manquant , le Roy en nomma de subalternes & de généraux , & M^{rs} Rose , de Puifignan , Boiffelau , Maumont , & de Pointy furent de ce nombre . Le Roy ordonna aussi que l'on envoyaft à Brest beaucoup de provisions de guerre , aycc des armes pour

42 IX. P des Affaires
équiper plusieurs milliers de
Soldats, & que tout cela se
trouvast embarqué quand le
Roy d'Angleterre y arrive-
roit. Comme il n'y a point
de Prince sur la terre qui soit
mieux servy que Sa Majesté,
tous ses ordres furent pon-
ctuellement executez, & tout
se trouva embarqué sur onze
Vaisseaux qui estoient accom-
pagnez de quelques Fregates.
Ce qu'il y eut de surprenant,
c'est que les Anglois & les
Hollandois n'estoient point
en estat de s'opposer à nos
Vaisseaux; quoy que le Prince

d'Orange en eust couvert la
mer quatre mois auparavant,
lors qu'il estoit passé en An-
gleterre, accompagné d'une
Armée Hollandoise. Il s'e-
stoit rendu maistre depuis ce
temps là de tous les Vaisseaux
qui estoient en ce Royaume,
& ces deux Puissances se
croyoient si formidables sur
mer , qu'elles se vantoient
que la France ne pouvant ja-
mais avoir un aussi grand
nombre de Vaisseaux, il luy
feroit inutile d'en armer, puis
qu'elle n'en pourroit équiper
assez pour les combattre. Ceux

44 IX. P. des Affaires
dans lesquels le Roy d'An-
gleterre devoit passer en Ir-
lande estant en estat , ainsi
que tout ce qu'ils y devoient
transporter , ce Prince partit
de Saint - Germain en Laye
pour se rendre à Brest , com-
blé des honneurs qu'il avoit
receus du Roy , & de toute
la Maison Royale , & des pre-
fens de Sa Majesté , consis-
tant , outre les six cens mille
écus qu'on avoit embarquez
sur les Vaisseaux , pour le
payement de ses Troupes jus-
qu'à ce qu'il eust convoqué
un Parlement en Irlande qui

Ruy fournit de l'argent, en un double équipage de guerre pour sa personne, pareil à celuy dont Sa Majesté s'est toujours servie dans les Campagnes qu'Elle a faites. Il y avoit aussi douze tres-beaux chevaux, & deux services de tres-belle Vaisselle d'argent, comme je vous l'ay déjà marqué ailleurs. Lors que le Prince d'Orange apprit que le Roy d'Angleterre estoit parti de Paris, il parut surpris de cette nouvelle, comme s'il avoit été frapé d'un coup de foudre. Il eut beau rappel-

46 IX. P. des Affaires
per toute sa politique , elle
n'eut pas assez de force pour
l'engager à déguiser son éton-
nement , & son visage l'ayant
trahy d'abord en faisant voir
toute sa surprise & toute sa
crainte , il ne pouvoit faire
que ce qui avoit paru n'eust
pas été découvert. Il estoit
trop habile pour ne pas voir
que l'Irlande luy couteroit
cher , & seroit peut-être cau-
sé un jour qu'il se verroit
obligé de repasser en Hollan-
de. Il y a un vieux proverbe
connu de tous les Anglois ,
qui dit , *vieux-tu estre maistre*

de l'Angleterre : prens l'Irlande. C'est une marque , ou que les Irlandois ont de l'ascendant sur les Anglois , ou que l'Irlande a des facilitez pour la conqueste de l'Angleterre. Enfin soit que le Prince d'Orange fust prévenu de la vérité de ce proverbe , de même que la plupart des Anglois qui y ajoutent foy ou que la faute qu'il avoit faite de ne pas travailler à se rendre maistre de ce Royaume , pendant qu'il avoit encore toutes les Troupes qui avoient débarqué avec lui , que tout

48 IX. P. des Affaires
eftoit en mouvement pour
ses interets , & que le Roy
d'Angleterre fuyoit en Fran-
ce , loin de tourner la teste
vers l'Irlande , luy passoit de-
vant les yeux , jamais on n'a
tant veu de cette agitation
qui marque de la crainte dans
le cœur d'un homme d'un
caractere aussi dur , & qui
commet avec autant de sang-
froid , tout ce qui peut ren-
dre sa memoire odicuse à la
postérité . Il est à croire que
dans cette occasion la violen-
ce de son dépit avoir passé
malgré luy jusque sur son
front

front , & qu'il estoit au deses-
poir de voir qu'il ne pouvoit
envoyer ses troupes en Irlan-
de , en ayant besoin pour
maintenir son autorité en
Angleterre. Il auroit mal fait
de ne les pas retenir. Si un le-
gitime Souverain s'y trouve
rarement en seureté à cause
de l'inconstance des Peuples ,
un Usurpateur y doit tou-
jours estre armé & craindre
un revers , mesme au milieu
de ses Troupes , & de ceux
qui paroissent les plus em-
pressez pour son service.
D'ailleurs les secours que le

Roy de France donoit au Rey d'Angleterre, luy causoient de cruelles inquietudes. Il en connoissoit toute l'importance, & ne doutoit pas qu'on ne réussist toujours avec un pareil appuy, quand on ne le negligeoit point, & qu'on s'en servoit à propos.

Sa Majesté Britannique estoit attendue à Brest par beaucoup d'Anglois, d'Irlandois, & d'Ecoffois, qui s'estoient échapez d'Angleterre pour ne pas porter les armes contre leur legitime Souverain. Le Prince d'Oran-

ge croyant que c'estoit autant d'ennemis qu'il auroit dans le Royaume , avoit d'abord consenty tacitement à leur évasion ; mais s'estant aperceu que le nombre de ceux qui se retiroient estoit si considerable , qu'en continuant ainsi de défiler , toutes ses Troupes pourroient sortir du Royaume , il voulut mettre ordre à cette désertion , & fit défendre dans tous les Ports de passer personne en France . Cette défense en obligea un grand nombre à se faire conduire en Hollande ; d'où ils

52 IX. P. des Affaires
venoient ensuite rejoindre
leur Roy , mais il falloit
beaucoup d'argent pour ce
long voyage , & il n'y avoit
presque que les seuls Officiers
qui le pussent faire. On trou-
va en France le moyen d'y
faire venir les Soldats sans
qu'ils fussent obligez de pren-
dre ce détour , & mesme sans
qu'ils eussent besoin d'argent.
On les fit avertir qu'ils trou-
veroient des gens sur nos
Ports qui payeroient leur pa-
sage. Les Patron des Barques
excitez par l'esperance du
gain recéurent dans leurs Bâ-

timens tous ceux qui se pre-senterent, & oublierent les ordres du Prince d'Orange. Ceux qui risquerent le pre-mier voyage apprirent aux autres qu'ils avoient esté tres-bien payez. Ainsi voyant qu'on tenoit parole, il n'y eut aucun Patron qui fist diffi-culté de venir. Leurs voya-ges furent reiterez plusieurs fois, & leurs Barques se trou-voient toujours toutes rem-plies, de sorte que quantité de ces fidelles Sujets se ren-contrerent à Brest lors que le Roy d'Angleterre y arriva,

E iij:

54 IX. P. des Affaires
& il y en vint encore beau-
coup après luy. Quoy qu'il y
eust ordre de Sa Majesté de
leur fournir des voitures sur
les chemins, & que les Parti-
culiers prétassent mesme les
leurs, afin de leur faciliter le
moyen de rejoindre plûtost
leur Prince, ils ne purent
neanmoins en avoir tous,par-
ce que leur nombre se trouva
trop grand. Cela fut cause
que plusieurs vinrent à pied,
l'ardeur de leur zele, & le desir
pressant qu'ils avoient de se
rendre auprès de leur Sou-
verain avant qu'il passast en

Irlande, leur ayant donné des forces pour supporter la fatigue de ce voyage. Les vents contraires qui l'arrêtèrent longtemps à Brest, en favorisèrent un assez grand nombre, qui eurent le temps d'arriver ayant son embarquement, ce qu'ils n'auroient pu sans cet obstacle. Il en arriva même beaucoup après que Sa Majesté fut partie, & ils furent obligés d'attendre une autre occasion pour passer en Irlande.

Le Roy d'Angleterre arriva à Brest le 5. de Mars, accompa-

E iiiij.

56 IX. P. des Affaires
gné de M^r le Comte de
Mailly, à qui Sa Majesté
avoit donné ordre de luy
faire rendre dans les lieux
de son passage, tous les
honneurs qu'on luy auroit
rendus à Elle mesme. Je vous
ay marqué ailleurs tout ce
qui se passa dans sa route, &
vous ay envoyé toutes les
Harangues qui luy furent
faites. M^r le Maréchal d'Es-
tréées l'avoit esté recevoir
à Lanyecoc de l'autre costé de
la Rade, à trois lieues de
Brest, avec une Fregate, &
toutes les Chaloupes des Vais-

seaux, dont , toute l'Artillerie le salua à son passage , ainsi que toute celle du Chasteau. Il fut receu à la descente par M^r l'Evesque de Léon , qui estoit en habits Pontificalx , & à la teste de son Clergé , & trouva en arrivant M^r le Comte d'Avaux , qui devoit passer avec luy en Irlande , & que Sa Majesté Tres Chrestienne avoit nommé son Ambassadeur Extraordinaire auprès de ce Prince. Les Bourgeois estoient sous les armes , & formoient une double haye

58 IX. P. des Affaires
jusqu'au logis qui luy avoit
esté préparé. Il voulut bien-
souper en public pour satis-
faire à l'empressement que
tout le monde avoit de le
voir. M^r le Duc de Berwick,
M^r le Maréchal d'Estrées, &
les Officiers généraux de la
Marine, estoient à sa table,
avec les Officiers que le Roy
luy avoit donné pour l'ac-
compagner en Irlande, &
pour servir dans ses Troupes.
Le 6. Sa Majesté Britannique
alla voir les Vaisseaux, &
monta sur ceux que coman-
doient M^{rs} Gabaret & Foran,

Chefs d'Escadre. Ce Prince visita le soir les Magasins & l'Arsenal de Marine, dont il fut surpris, quoy qu'il en eust souvent entendu parler avec beaucoup d'avantage. Deux jours avant qu'il fust arrivé à Brest, le Neveu du Comte de Tirconnel qui l'estoit venu trouver de la part de ce Comte, en estoit party sur une Fregate, pour aller dire en Irlande que Sa Majesté Britannique estoit proche de Brest, où Elle devoit s'embarquer pour le suivre en ce Royaume. Ce Monarque,

60 IX. P. des Affaires
qui ne s'appliquoit pas uniu-
quement aux affaires d'Irlan-
de , écrivit avant son départ
de Brest , une Lettre dont la
suscription estoit : *Aux Lords*
spirituels & temporels , Com-
missaires des Provinces & &
Bourgs assemblez , ou qui s'as-
sembleront dans nostre bonne
Ville d'Edimbourg. Cette
Lettre qu'on ne sçauroit lire
sans admirer la généreuse
bonté de ce Prince , &
sans y remarquer un caractère
d'honnêteté qui devroit
faire repentir de leur perfidie
ceux qui ont pu se resou-

du Temps. 61

dre à le trahir, est toute entiere dans la cinquième Partie des Affaires du Temps. C'est ce qui m'empesche de la mettre icy, mais je vous en entretiendray lors que j'entreray dans le détail des affaires d'Ecosse.

Comme le vent qui empêchoit que le Roy d'Angleterre ne partist , estoit favorable à ceux qui vouloient venir d'Irlande en France , il en arriva une Fregate que Sa Majesté y avoit dépêchée , dont le Capitaine apporta une Relation de plusieurs

62 *IX. P. des Affaires*
avantages remportez par les
Catholiques sur les Prote-
stans. L'obstination de ces
derniers estoit la seule cause
de leur malheur. On ne de-
mandoit que la soumission
qu'ils font obligez d'avoir
pour leur véritable Prince ,
sans vouloir les empêcher
d'estre de la Religion qu'ils
professoient , ny même
d'en faire l'exercice , mais ils
estoient excitez à la revolte
par les creatures du Prince
d'Orange , qui ne cherchoit
qu'à mettre de la division
dans l'Irlande , & à s'y faire

un puissant party , afin de s'en rendre maistre après qu'on s'y feroit si fort affoibly de chaque costé par le sang des Citoyens qu'on y feroit tous les jours répandre , qu'il auroit ensuite peu de peine à triompher d'un Estat sans vigueur , & qui auroit luy-même travaillé à sa ruine en déchirant ses propres entrailles pour servir celuy qui avoit résolu d'en usurper la Couronne , & d'y établir la puissance arbitraire qu'il avoit feint de vouloir détruire lors qu'il estoit arrivé en Angle-

64 *IX. P. des Affaires*
terre. Il luy falloit un pre-
texte pour cela, & les Usurpa-
teurs ont toujours l'adresse
de choisir ceux qui flattent le
Peuple, parce qu'il est malai-
sé qu'ils réussissent s'ils ne le
mettent dans leur party, ce
qui leur est d'autant plus fa-
cile qu'il se laisse presque tou-
jours tromper par les apparen-
ces, & qu'on ne manque pas
d'en faire paroistre à ses yeux
de fausses, que la nouveauté
qui luy plaît toujours luy fait
regarder comme veritables.

La Flote estant en estat de
faire voile, & le vent s'estant

monté favorable, le Roy s'embarqua le 7. de Mars à quatre heures après midy, pour partir le lendemain dès que le jour paroistroit. Si tost que ce Prince se fut embarqué, on mit son pavillon Royal au grand mât de tous les navires, ce qui se fit avec l'adresse & la galanterie naturelles aux François, & avec la mesme vitesse que l'on voit changer une décoration de theatre, de sorte que tous les Vaisseaux qui estoient François un instant auparavant, composerent une Floté qui

parut toute Angloise , ce qui marquoit que ce n'estoit point la France qui agissoit en cette occasion , parce qu'elle n'avoit point de guerre contre la nation Angloise ; au contraire elle prestoit cette flote au Roy d'Angleterre , pour la secourir contre l'Usurpateur sous lequel gemissoit tout ce Royaume qu'il avoit envahi par le moyen de quelques Traistres , avec lesquels il avoit formé des intelligences , & qui sous de faux pretextes devoient le faire monter au Trône , à condition

que pour recompense de leur perfidie , il les eleveroit aux plus hautes charges , & aux dignitez les plus éclatantes.

Le vent qui estoit favorable lors qu'on s'estoit embarqué , ayant changé dans le temps qu'on s'aprestoit à partir , on fut obligé de s'arrester malgré l'impatience que chacun avoit de commencer le voyage. Celle du Roy d'Angleterre estoit la plus grande , & la plus juste , parce qu'il avoit plus d'intérêt que les autres à se montrer en Irlande . Cependant comme il est ac-

E ij

68 *IX. P. des Affaires*
coutumé à de plus grands
revers de fortune , & que
d'ailleurs il est naturellement
bon & patient , il souffrit cet
obstacle à ses dessins avec une
tranquillité exemplaire , &
parut modéré en cela comme
en toutes choses. Depuis le 7.
de Mars , on appareilla sou-
vent , & l'on crut de jour en
jour qu'on pourroit partir ,
mais il ne fut pas possible de
mettre à la voile ayant le
17. Ce retardement ne servit
de rien au Prince d'Orange
ny aux Hollandais. Quoy
qu'ils eussent sceu que Sa Ma-

jeſté Britannique devoit paſſer en Irlande , meſme avant qu'Elle fuit partie de Saint Germain pour fe rendre à Brest , ils ne purent préparer aucun Vaisſeaux pour s'oppoſer à ſon paſſage ; ce qui a étonné toute l'Europe , & qui commença dès lors à faire croire , que l'Angleterre & la Hollande unies ne ſeroient pas Maiftresses de la Mer , quoy que chacune de ces Puiffances croye ſéparément qu'il n'y en a aucune qui foit en eſtat de réſiſter à ſes Flotes .

Lors que le Roy d'Angleterre partit de Brest, il estoit sur le Vaisseau nommé *le Saint Michel*, & ce Vaisseau estoit commandé par M^r Gabaret. Il y a peu d'Officiers généraux qui entendent mieux la Mer, & il a fait voir en plusieurs occasions que son expérience répondoit à son courage. Il commandoit toute la Flote ayant qu'elle eust le Pavillon d'Angleterre, mais alors elle ne pouvoit reconnoistre que Sa Majesté Britannique, & au retour le même M^r Ga-

baret devoit en reprendre le commandement.

Le Dimanche 20. de Mars , la Flotte estant déjà fort proche d'Irlande , une Flotte Angloise partie de Bristol pour la Virginie , vint donner dans. Le Roy la fit arrêter , & on y trouva une grande Lettre fort injurieuse , & en maniere de Manifeste. Elle estoit remplie d'éloges pour le Prince d'Orange , & portoit que ce Prince s'estoit emparé de l'Angleterre à cause que le Roy de France estoit son Ennemuy juré , celuy de toute

72 VI. P. des Affaires
l'Europe , & l'Amy du Roy
défunt ; c'estoit ainsi que cette
Lettre parloit du Roy Jac-
ques qu'elle faisoit mort ,
quoy qu'il fust dans une santé
parfaite . Ce Monarque estoit
extremement mal traité dans
cette maniere de Manifeste .
Les mots de haute trahison
se trouvoient presque à cha-
que ligne , & on peut dire
que l'on y contoit des fables ,
parce qu'on parloit à des per-
sonnes éloignées , & à qui il
estoit d'autant plus aisné de
faire croire tout ce qu'on
vouloit leur persuader , qu'il
n'estoit

n'estoit encore party aucun bâtimen^t, qui eust pu leur faire sçavoir l'invasion du Prince d'Orange en Angleterre, la situation des affaires de ce Royaume, & l'estat de celles du Roy. Sa Majesté aprés avoir leu le Libelle écrit contre Elle par ses Ennemis, marqua un fort grand mépris, & pour l'Ouvrage & pour ceux qui l'envoyoient, & loin de faire paroistre aucun mouvement d'agitation & de colere, non seulement Elle voulut qu'on rendist l'écrit à ceux qui estoient char-

74 *IX. P. des Affaires*
gez de le répandre , mais en-
core Elle ordonna que la Bar-
que fust relâchée , & qu'on
luy laissast faire sa route. La
bonté du Roy étonna toute
l'armée , & fut cause que les
manières du Prince d'Oran-
ge , si opposées à cette con-
duite furent regardées avec
plus d'indignation , & paru-
rent plus condamnables , &
plus injustes qu'on ne les
avoit encore trouvées.

Le 22. de Mars la Flote ar-
riva au Port de Kinsale , &
mouilla le long de la Forte-
resse , où le Régiment du

Comte de Tirconnel, qui est d'environ mille hommes, estoit en garnison. L'empressement que les Peuples témoigneronent pour voir le Roy, ne sçauroit estre dépeint. Il y en eut qui se jeterent à l'eau pour joüir les premiers de cet avantage. Leur zèle ne parut pas moins ardent pour son service, & s'il y avoit eu déquoy armer tout l'Erat, tout l'Etat se seroit armé pour la gloire & pour la défense de son Roy. Les Protestans qui ne songeoient qu'à se retirer à l'autre bout du Royaume, &

76 IX. P. des Affaires
qui commençoint à méditer
la rebellion que l'on a vu
éclater depuis, quoy qu'on ne
les inquietait pas, & qu'on
n'en eust pas mesme le des-
sein, ne parurent point à son
arrivée.

Le Roy alla le 23. au ma-
tin visiter la Forteresse, & il
y coucha. Elle défend tres-
bien l'entrée du Port à droite
en entrant, & à gauche il y a
de tres-bonnes Bateries à fleur
d'eau. On voit au dessus un
vieux Chasteau que Sa Majesté
visa aussi. Il est seulement
fortifié d'ouvrages de terre,

mais pour peu qu'on y tra-
vaillaſt . on en feroit une
Place forte. On arresta le
même jour un Officier, qu'on
ſeut eſtre un Espion du Pri-
nce d'Orange ; il avoit paſſé
ſur le Bord de M^e le Cheva-
lier d'Ervaux.

Pendant que Sa Majesté
Britannique avançoit pour
donner de la vigueur à ſes
Peuples par ſa présence qu'ils
avoient ſouhaitée avec une
ardeur qu'il feroit difficile
d'exprimer , le Comte de
Tirconnel continuant dans
le même zèle pour ſon

G^riij.

Prince, agissoit de son côté avec succès. Ce Comte ayant receu une Déclaration du Prince d'Orange , pour ordonner aux Catholiques de quitter les armes, leur faisant espérer toutes sortes de bons traitemens , en fit peu de jours après publier une autre, par laquelle il commandoit à tous les Protestans de Dublin de porter leurs armes chacun dans sa Paroisse , & menaçoit de faire piller toutes les Maisons, où il s'en trouveroit contre ses défenses. Cette Ordonnance fut ponctuellement executée

par les soins du Lord Maire de Dublin , qui alla en personne visiter la pluspart des Maisons suspectes. Ce Comte fit aussi publier une Déclaration contraire à celle du Prince d'Orange , par laquelle il défendit à toutes personnes d'y avoir égard , & exhorta tous les bons Sujets de Sa Majesté à luy demeurer fidelles , promettant de maintenir l'Irlande dans le devoir , & même d'envoyer du secours en Angleterre ou en Ecosse , ainsi qu'à tous ceux qui en auroient besoin pour s'opposer aux violentes entreprises des Rebelles.

G iij

Les choses étant en cet état , plusieurs Protestans d'Irlande trouverent moyen de passer en Angleterre , & beaucoup de Catholiques Anglois s'échaperent d'Angleterre pour venir en Irlande , ce qui donna lieu à l'Ordonnance suivante que le Prince d'Orange fit publier. *Le Roy veut & entend qu'on ait un soin tout particulier dans les Ports de Chester , de Beau-marrais , de Holy-head , de Milford , ainsi que dans toutes les autres Bayes & Havres sur les Mers d'Irlande , qu'aucunes personnes , de*

quelque rang, qualité ou condition qu'elles soient, ne passent en Irlande, à moins qu'elles n'ayent un passeport de Sa Majesté, ou de l'un de ses Secrétaires d'Etat, & il est ordonné par les présentes de par le Roy, à tous Maires, Officiers des Douanes, & autres à qui il appartient, de faire duement & ponctuellement exécuter ce que dessus, sinon ils en répondront à leurs perils. Donné à la Cour à Vitheall, le 8. jour de Mars 1689.

Le Prince d'Orange voulant se faire des Creatures, & avoir des Troupes, en qui il

pust avoir plus de confiance qu'aux Anglois , qui luy sont toujours suspects , crut que les Protestans d'Irlande luy pourroient garder plus de fidélité , & que s'ils ne le faisoient par inclination , ils le feroient par nécessité , à cause qu'estant une fois sortis de leur Pays , l'apprehension d'estre punis les empescheroit d'y retourner. Il crut aussi qu'ils seroient plus ardens que d'autres à la Conqueste de ce Royaume s'il y envoyoit des Troupes , parce qu'ils agiroient pour leurs propres

interests, & pour rentrer dans leurs biens. Ce fut ce qui l'engagea à faire publier ce qui suit.

On fait sçavoir par ordre du Roy que tous les Officiers Protestans qui ont esté casséz en Irlande , ou qui ont depuis peu quitté leurs Emplois en ce Pais-là , & qui ne sont pas encore entrez au service de Sa Majesté , ayent à apporter leurs noms & des certificats , comme ils ont cy-devant commandés au Commissaire General des Montrés , à la Garde à cheval auprès de Vvitchall , lequel Commis-

84 IX.P. des Affaires
faire à ordre de prendre la liste
de leurs noms & de leurs em-
plois , afin qu'ils soient inces-
samment recûs au service , &
à la paye de Sa Majesté.

Cependant le Roy d'An-
gleterre , qui avoit passé de
Brest à Kinsale , où il demeу-
ra deux jours , en partit pour
aller à Kork , & de là à Du-
blin. Les Peuples marquerent
les mesmes empressemens à
le voir lors qu'il partit , qu'ils
avoient eu à son arrivée , &
les Filles l'accompagnerent
avec des Musettes , en dan-
sant & en criant , *Vive le
Roy.*

L'empressement des Peuples de la campagne pour voir ce Monarque , ne ceda point à celuy des Habitans des Villes. Chacun accouroit de toutes parts , & ce n'estoit en tous lieux que des acclamations continues. On fit des feux de joye dans toutes les Villes par où il passa , & les nuits entieres furent employées en réjouissances. Le Comte de Tirconnel vint à Kilkenny recevoir Sa Majesté. S'il avoit pu suivre l'impatience qu'il avoit de la voir , il seroit venu

jusques au lieu où Elle avoit débarqué, & auroit même esté plus loin, s'il avoit esté possible , mais sa présence estoit nécessaire dans le cœur de ce Royaume, pour y maintenir toutes choses en estat. Le Roy luy donna tous les témoignages de satisfaction qui estoient dûs à un Sujet de la, & luy marqua son estime en le créant Duc. Après qu'il luy eut rendu un compte exact de toutes les affaires d'Irlande , Sa Majesté tint Conseil , où ce nouveau Duc eut l'honneur d'entrer. Toute

la Cour du Roy le congratula
sur sa genereuse fermeté, &
fut la fidelité inviolable qu'il
avoit fait voir pour son legi-
time Souverain, de sorte qu'il
goûta alors tout le plaisir
qu'un véritable homme de
bien peut ressentir, lors qu'il
a fait ce que son honneur &
son devoir exigeoient de luy.
Le Roy continua sa route
vers Dublin, & trouva par
tout les chemins bordez de
Peuple. Les marques de joye
qui accompagnèrent la rece-
ption qui luy fut faite dans
cette Capitale, parurent

88 *IX. P. des Affaires*
encore plus grands , parce
que les Peuples , & la No-
blessé y estoient en plus
grand nombre , mais le fond
des cœurs estoit le même par
tout , & chacun y ressentoit
tout ce que la présence d'un
Souverain digne de l'amour
de ses Sujets , est capable
d'inspirer . Si c'estoit ici le
lieu de vous parler de la Ville
de Dublin , je vous en dirois
beaucoup de choses . Elle est
belle & grande , & située sur
la coste orientale de l'Isle , au
Midy sur la Riviere de Liff ,
qui passe dans le milieu , &

sur laquelle il y a quatre ponts de pierre ; le Quay est fort Beau , aussi bien que les maisons. Dublin a aussi un Port, où se font les embarquemens pour l'Angleterre. L'embouchure de la Riviere est à l'abri de quelques hautes montagnes qui s'avancent dans la mer en forme de Promontoire La marée remonte dans cette Riviere , où les grosses Barques arrivent. Il y a de grandes places dans la Ville; & un beau Château. On y vit à bon marché , & la pluspart des choses nécessaires à la vie;

H.

90 *IX. P. des Affaires*
s'y trouvent en abondance,
& y sont exposées en vente
d'une maniere tout - à - fait
propre.

Quelques jours après l'ar-
rivée du Roy à Dublin , M^r
le Comte d'Avaux , Am-
bassadeur extraordinaire de
France , eut sa première Au-
dience de Sa Majesté. M^r le
Duc de Tircōnel le vint pren-
dre dans une belle Maison au
bout de la Ville avec vingt
carrosses à six chevaux , &
quantité d'autres à quatre.
Les troupes bordoient toutes
les ruës par où son Excellen-

ce passa. Il y avoit aussi une
fort grande affluence de Peu-
ples. Le Roy estoit sur un
Trône placé sous un Dais. Le
Chancelier avec les Sceaux
estoit à la gauche de Sa Ma-
jesté, qui estoit environnée de
quantité de Milords, & de
personnes de la première
Qualité. Le Roy se leva, se
tint debout & couvert, & M^e
le Comte d'Avaux de mesme.
Voicy le compliment que
luy fit ce Comte.

Hij

SIRE,

L'interest que le Roy mon Maistre prend à tout ce qui touche Vostre Majesté, l'a porté à m'ordonner de la suivre dans une entreprise si grande & si legitime, pour luy marquer par là l'union & l'amitié qu'il veut conserver en tout temps & en tous lieux avec Elle, de mesme qu'il a voulu luy faire paroistre par tous les secours qui dépendent de luy, le desir qu'il a de l'aider à soumettre ses Sujets rebelles, & à triompher de ses Ennemis. Je ne

crois pas, SIRE, qu'il soit nécessaire que je donne là-dessus de nouvelles assurances à Vostre Majesté. Elle a été informée par Elle-même des sentimens du Roy mon Maistre. Elle a vu avec quelle joie & avec quelle promptitude il a embrassé l'occasion de soutenir la justice d'une si bonne cause, & je ne puis douter que Vostre Majesté ne soit bien persuadée que le Roy mon Maistre ne sera pas moins sensible au succès de vos desseins, qu'au bien de son propre Royaume.

En effet, SIRE, il a vos intérêts si fort à cœur, que je ne

94 IX. P. des Affaires
luy puis rien mander de plus
agreable que le bon état où sont
les affaires de Vostre Majesté
dans ce Royaume , les acclama-
tions generales de tous vos Peu-
ples, & particulierement les té-
moignages extraordinaire de
joye , d'amour & d'attachement
que cette Ville capitale a fait pa-
roistre à l'arrivée de Vostre Ma-
jesté.

Ce zele , SIRE , de vostre
Peuple d'Irlande , toujours fidel-
le à son Dieu & à son Roy , la
fidelité , la prudence & la ferme-
té d'un Chef qui a sceu rompre
dans ce Royaume toutes les me-

fures de vos Ennemis, & la disposition generale dans laquelle je vois tous vos fidelles Sujets de sacrifier volontiers leurs vies pour un si bon Prince, sont des gages certains du succès qu'auront les armes de Vostre Majesté.

Aussi je m'assure, que si Vôtre Majesté a eu cela de commun avec le plus saint de tous les Rois, de s'estre trouvé non seulement abandonné par une desertion presque generale de ses Sujets, mais encore d'avoir vu dans sa propre famille les auteurs de la rebellion, Elle aura aussi le même bonheur qu'eut ce sage Prin-

96 IX. P. des Affaires
ce, & se verra bien-tost rétablie
dans ses Etats par le petit nom-
bre de Sujets qui luy sont demeu-
rez fidèles.

Le R^{oy} mon Maistre, comme
le meilleur amy de Vostre Ma-
jesté, a voulu que ses Sujets euf-
fent part à cette gloire. Il vous
a donné pour cet effet ceux qu'il
a jugez les plus capables de se-
condre le zèle de vos fidèles ser-
viteurs. Ce sont des Generaux
dont il connoist la capacité & le
merite, & qui sont prests à ex-
poser leur vie pour le service de
Vostre Majesté.

Pour moy, SIRE, que le
Roy

Roy mon Maistre a honoré du caractère de son Ambassadeur Extraordinaire auprés de Vostre Majesté, je n'ay pas tant consideré le fardeau d'un employ si fort au dessus de mes forces, que j'ay suivi ma propre inclination, & satisfait au desir que j'ay de rendre à Vostre Majesté tous les services dont je suis capable. Dans cette veue, Sire, je donneray toute mon application aux fonctions de mon Ministere, estant bien persuadé que je ne puis faire rien de plus agreable au Roy mon Maistre, que de servir de tout mon pouvoir le

Prince du monde qu'il estime,
qu'il considere, & qu'il aime le
plus.

M^r le Comte d'Avaux ayant cessé de parler, presenta à Sa Majesté Britannique les Officiers Generaux qui avoient passé en Irlande, à l'exception de M^s de Puisignan & Boisselau, parce qu'ils estoient allez joindre les Troupes. Le Roy d'Angleterre répondit à ce discours en grand Monarque, & en Prince reconnoissant, & après qu'il eut réglé quelques affaires à Dublin, &

donné ses ordres pour la convocation du Parlement, il résolut avec son Conseil, de faire un voyage dans le Nord d'Irlande, tant pour se faire voir à ses Peuples qui le souhaitoient avec ardeur, que pour dissiper par sa présence le reste du party Protestant. Je vous ay décrit ce voyage dans mes Lettres ordinaires, où je vous ay marqué que l'empressement pour voir ce Monarque fut si grand, que les Femmes après l'avoir vu, montoient en croupe derrière les Cavaliers

I ij

100 *IX. P. des Affaires*
pour jouir plus long-temps
de ce plaisir. A mesure qu'on
avança dans le Nord , les
chemins se trouverent plus
difficiles , & les vivres plus
rares ; mais le zèle des Habi-
tans pour leur Roy se trouva
toujours égal. On a dit &
écrit si peu de veritez sur ce
voyage , & sur ce qui s'est
passé devant Londonderry ,
jusqu'à ce que cette Place ait
esté assiégée dans les formes ,
qu'il paroissoit au Public que
le Siege en avoit esté fort
long , avant qu'on eust seule-
ment commencé à le former.

J'ay heureusement recouvré
une Lettre d'un Officier ge-
neral , qui vous apprendra
quantité de choses là-dessus
que l'on n'a point sceuës ,
cette Lettre n'ayant point
esté renduë publique , &
n'ayant esté veuë que de
quelques-uns de ses Amis.
Vous y apprendrez au vray
de quelle maniere les Offi-
ciers généraux François , qui
commandoient dans les
Troupes d'Irlande , ont esté
tuez. Je ne changeray rien à
cette Relation , que vous
trouverez dans les propres
I iij

102 IX. P. des Affaires
termes qu'elle a été écrite,
& qui étant d'un homme du
métier, ne peut que bien faire
concevoir les choses qu'on a
voulu faire entendre. D'ail-
leurs on y trouve une grande
netteté, & on peut juger en
la lisant que celuy qui l'a fai-
te auroit pu écrire mieux,
s'il eust eu plus de loisir, &
qu'il eust été question d'au-
tres matières.

DU CAMP
Devant Londonderry dans le
Nord d'Irlande , ce 11. May
1689.

S A Majesté Britannique qui
avoit cru que sa presence
avanceroit la soumission des Re-
belles de cette Province , s'estoit
renduë à grandes journées à Stra-
ban , gros Village éloigné d'en-
viron dix milles de cette Ville ,
et sur la mesme Riviere. Là ,
Elle apprit que les Enemis
eftoient de l'autre costé de l'eau
I iij

104 IX.P. des Affaires
en fort grand nombre. Le Lieu-
tenant General Hamilton, le
Duc de Berwick, & M^r de
Puisignan, Mareschal de Camp,
remonterent le long de cette Ri-
viere avec quatre Escadrons &
un Bataillon seulement, pour al-
ler tâcher de se rendre Maistres
d'un Pont nommé Claren, à
quatre milles de Straban. Ils
trouverent ce Pont rompu & les
Ennemis en Bataille au de là de
cette Riviere ; cependant ils
resolutrent de la passer & de les
aller charger. La Cavalerie passa
à la nage, les Officiers Generaux
à la teste, & l'Infanterie moitié

sur les débris du Pont , où l'on mit quelques planches à la haste , & l'autre partie dans l'eau , se tenant à la queue des chevaux qui nageoient. L'Infanterie des Ennemis qui estoient bien au nombre de cinq mille hommes , fit un tres-grand feu sur eux pendant leur passage ; mais leur Cavalerie , quoy que de moitié plus forte que celle du Roy d'Angleterre , n'osa venir à la charge , & aussitôt que nos Troupes furent passées , tout lascha pied & se retira en desordre le long de cette Riviere. Il n'y eut à cette action , sans doute fort

106 IX. P. des Affaires,
hardie, que trois ou quatre Ca-
valiers de tuez, autant de Sol-
dats, & un Major de Cava-
lerie noyé ; mais il y eut bien
cent des Ennemis qui demeure-
rent sur la place..

Cependant M^e Rose de Mau-
mont & Girardin qui estoient
sur le bord de l'eau à Strabane
avec deux Troupes de Cavale-
rie, & un Bataillon, voyant
venir les Ennemis de l'autre
costé, sans sçavoir ce qui s'estoit
passé à Claren, & croyant seu-
lement que ces Troupes alloient
se jettter dans Londonderry, pri-
rent le party, pour les rompre & de-

passer la Riviere, où il fut au-
si un peu nager ; ce qu'ils exé-
cuterent fort heureusement avec
leurs deux Troupes de Cavalerie
& leur Bataillon, & les En-
nemis après leur avoir fait une
grande décharge, s'enfuirent,
& se disperserent sans qu'on en
puist joindre beaucoup.

Sa Majesté Britannique ayant
dans le mesme temps receu avis
qu'il avoit paru une Flotte An-
gloise devant Kingsale, dont
on pouvoit craindre quelque des-
cente, & voyant d'ailleurs qu'il
falloit se resoudre à faire le
Siege de Londonderry, qui tire

108 IX. P. des Affaires
roit peut-estre en longueur ; & que l'asssemblée du Parlement qui approchoit ne luy permettoit pas de faire un si long séjour , Elle se remit en marche pour retourner à Dublin , emmenant avec Elle M^rs Rose & Girardin , & laissa le Commandement de ses Troupes & la conduite du Siège à M^r de Maumont , & sous luy Hamilton , le Duc de Berwick & Puysignan . Lors qu'Elle fut à Charlemont qui est éloigné de Straban de deux grandes iournées , Elle receut un Exprés , par lequel le Duc de Berwick luy mandoit que les Rebelles

ayant envoyé des Députez pour
ſçavoir quelle composition on leur
vouloit faire, les Officiers Gene-
raux estoient persuadez que la
presence de Sa Maifté pouvoit
être utile à cette negociation.
Sur cela Elle rebrouffa tout d'un
coup chemin, & s'en vint mesme
iusque sur la hauteur proche de
Londonderry ; mais les Rebelles
ayant tiré sur quelques Troupes
qui s'eftoient avancées plutost par
hazard que par deſſein, on ne
crut pas cette affaire fi preſte à
être conſommée ; & ſur cela
Sa Maifté Britannique reprit
dans le moment mesme le deſſein

110 IX. P. des Affaires
de retourner à Dublin , laissant
les choses dans la disposition
qu'Elle avoit d'abord établie.

Pendant tout cecy ces Navires
Anglois , dont on croit qu'il y
en avoit trois de Guerre , & qui
estoient chargez de quinze cens
hommes pour ietter dans Lon-
donderry , avoient mouillée à
l'entrée de la Riviere de cette
Ville ; mais les Anglois ayant
voulu qu'en entrant dans la
Ville les Bourgeois leur remissent
le Gouvernement , & les Bour-
geois l'ayant voulu garder , tout
ce secours s'en estoit retourné
comme il estoit venu.

Maumont estant venu prendre ses quartiers tout autour de la Place, afin d'attendre les munitions & les choses necessaires à former le Siege, les Ennemis firent une sortie le Dimanche premier de ce mois, & vinrent pour attaquer le quartier qui est le long de la Riviere en descendant. Leur Cavalerie où il y avoit bien trois cens chevaux vint le long de la Greve, & leur infanterie composée d'environ quinze cens hommes, s'étendit à la gauche sur des hauteurs entrecoupées de terre relevée, & de cette maniere ce quartier qui

112 IX. P. des Affaires
n'estoit défendu que par environ
quatre-vingt chevaux tant Ca-
valerie que Dragons, & par
trois cens hommes d'Infanterie,
se trouvoit enveloppé, étant fort
procbe de la Ville. Tous les Offi-
ciers Generaux qui se trouverent
là par hazard ensemble, & qui
virent bien qu'il n'y avoit de
salut que dans un party vigou-
reux, ne balancerent pas à le
prendre. Ils ietterent leur Infan-
terie dans des mazures derriere
des hayes, & à la teste de leur
petite Troupe de Cavalerie, al-
terrent attaquer celle des Enne-
mis qui furent ébranlez par cette

hardiesse , & qui plierent , & s'enfuirent à toute bride dans la Ville , suivis de toute l'Infanterie , qui se retira avec la même confusion ; mais cela n'avoit pû se faire sans que les nôtres effuyassent un feu extraordinaire ; de sorte que tous les Officiers Generaux sans exception , ont été tuez , blessez , ou ont eu des chevaux tuez sous eux , & les deux tiers des Cavaliers & Dragons tuez ou leurs chevaux. Maumont fut tué sur la place. Hamilton eut un cheval tué , le Duc de Berwick , deux , Puiseignan , un ; Sheldon

n^o IX. P. des Affaires
fut blessé à la teste d'un coup de
sabre , & plusieurs Officiers par-
ticuliers furent traitez de la
mesme sorte. Il faut louer ce qui
le merite. Cette action est fort
hardie & fort belle , & les Of-
ficiers Generaux fur tout , s'y
sont comportez avec une valeur
digne de toute estime:

J'arrivay le 3. de ce mois à
l'endroit où l'on m'avoit indiqué
que l'Artillerie estoit placée , qui
est vis-à-vis de la Ville de l'aut-
re costé de la riviere , & si com-
modément situé , que toute la
Ville est veue à revers , mais j'y
trouvay si peu de chose pour ser-

vir trois canons , & deux petits mortiers , en quoy consiste toute cette Artillerie , que je ne jugeay pas à propos de faire commencer , avant qu'un peu de munitions que je sçavois estre en chemin , m'eust mis en état de faire appercevoir que j'estoys arrivé . Le manque de batteaux , & le mauvais temps m'empêcherent d'alter au quartier d'Hamilton , qui estoit devenu Commandant en chef , plusstost que le Feudy matin . Je trouvay en chemin un billet qu'il m'écrivoit , par lequel il me prioit de m'y rendre incessamment , étant de la dernière con-

sequence que nous prissions des resolutions sur ce qu'il y avoit à faire. Je l'allay trouver au Poste avancé, où il m'attendoit avec le Duc de Beruvich, & Puisgnan, & afin que nous pussions plus facilement aller reconnoistre la Place, ils avoient fait avancer de petites gardes d'Infanterie assez près de la Ville, derrière des terres relevées. Quelques Fantassins qui sortirent vinrent pour en chasser une, & des Dragons qui se trouverent là, les recassèrent ; mais lors que nous y arrivâmes, nous vimes une plus grande Troupe sortir des Portes

et qui se glissant aussi derrière les terres relevées qui estoient de leur côté aussi bien que du nôtre, vinrent faire des décharges sur nous d'assez près. Le Duc de Bervich y fut blessé d'un coup de mousquet entre les deux épaules qui ne fit qu'effleurer, et j'y eus mon cheval blessé. On les repoussa néanmoins quelques pas, et comme nous avions vu ce que nous avions à voir, ce carabinage étant inutile, on fit retirer toutes ces petites Troupes jusques à la tête de nostre quartier avancé. Les Ennemis qui apparemment crurent que c'estoit par épouvante,

118 IX. P. des Affaires
s'encouragerent, de sorte qu'ils
sortirent bien deux mille cinq-
cens hommes, comme nous le vi-
mes par la suite, & occupant le
terrain que nous avions aban-
donné ils brûlerent quelques mai-
sons. Nous étions si près les uns
des autres que sans les terres re-
levées dont nous nous servions
également, il y auroit eu beau-
coup de gens de tuez. Comme
nous voyions à tous momens gro-
sir la Troupe, & que nostre quar-
tier où il n'y avoit pas six cens
hommes de pied, & environ
deux cens chevaux, Cavalerie
& Dragons, tant dans les gardes

du Temps. 119

avancées que sur la hauteur derrière , pourroit bien estre forcé , Hamilton s'en alla sur une hauteur qui estoit sur nostre droite , pour juger par la situation des Ennemis , ce qu'il y auroit à entreprendre . Puisignan & moy , qui estoions demeurez à la teste du petit Escadron qui faisoit la garde avancée , ayant vu les Ennemis tout en bas se glisser le long de la Riviere , nous crûmes les pouvoirs couper en passant par quelques bréches qui estoient à ces terres relevées dont j'ay parlé , & dans ce dessein nous menâmes ce petit Escadron à la

120 IX. P. des Affaires
charge l'épée à la main, mais à
peine eûmes-nous passé la pre-
miere bréche, que les Ennemis
qui estoient répandus de tous co-
itez firent un tres grand feu &
Puisignan qui estoit sur ma droi-
te, receut un coup de mousquet
dans le creux de l'estomach, qui
va sortir dans les reins, & dont
il y a fort peu d'apparence qu'il
puisse échaper. L'escadron tint
neanmoins, & je luy fis passer
la seconde bréche, mais dans ce
second terrain, le feu ayant beau-
coup augmenté, Milord Abrie-
corne qui me suivroit ayant été
culbuté, parce que son cheval
fut

fut tué tout roide, & le Capitaine qui commandoit ceste gard ayant esté blessé d'un coup de mousquet à la cuisse, l'escadron tourna tout court à gauche pour aller gagner une brèche qui y estoit, & se rendre au bord de la Riviere où il croyoit estre en sécurité. Fallay après pour l'en empêcher, mais cela estoit déjà fait, car une autre petite Troupe de Cavalerie qui venoit bravement à la charge, avoit occupé le passage, & nous retournâmes tous ensemble aux Ennemis, mais à peine fumes-nous au milieu du terrain, que ces deux Troupes

L

122 IX. P. des Affaires
furent également rompus par le
feu qui se fit & s'en allerent
à toutes jambes chercher cette
mesme brèche pour se retirer,
de sorte que le St Dameton, Ai-
de de Camp, qui estoit demeuré
seul avec moy, m'ayant deman-
dé s'il iroit faire avancer l'in-
fanterie, sans quoy il ne voyoit
pas qu'on pust desormais forcer
ces gens-là, je luy dis d'aller
plusloft avertir M^r d'Hamilton,
ne voulant pas me charger de la
suite de cette affaire. Hamilton
de son côté, qui avoit vu sur la
hauteur tout ce qui se passoit,
s'y en venoit à toutes jambes.

Nous estoions si près des Ennemis qu'il nous fut aisé de voir derrière leurs petits retranchemens comme ils s'ebranloient pour s'enfuir, & il est certain que si la Cavalerie n'eust pas plié , & qu'elle fust venue jusqu'au petit retranchement qu'il ne luy estoit pas impossible de franchir , ces gens-là estoient coupez , & on en aurait tué autant qu'on auroit voulu , mais ayant repris courage par la retraite des nôtres , ils continuèrent leur feu. Mes habits furent percez en divers endroits , & je receus un coup de mousquet au bout de l'os de la hanche droi-

124 IX. P. des Affaires
ce qui me va sortir dans les reins
et qui ne me permit plus de pen-
ser à autre chose qu'à me retirer.
Cependant Hamilton qui estoit
arrivé, ayant bien fait garnir
tous les petits Postes de son quar-
tier, et ayant fait mettre sa Ca-
valerie en bataille sur la hau-
teur de derrière, les choses de-
meurerent quelque temps en cet
état, jusqu'à ce que Rainsey,
Brigadier d'Infanterie, dont le
quartier est au de-là de la Ville,
et qu'on avoit envoyé avertir
de marcher, prenant les Enne-
mis par derrière, les épouvanta
tellement qu'ils rentrèrent ex-

grande cōfusion dans leur Ville. Il n'y eut pendant tout ce jour qu'un Capitaine de Cavalerie, un d'Infanterie, & six soldats de tuez, deux Capitaines de Cavalerie blessez, cinq Cavaliers tuez ou blessez à mort, & plusieurs chevaux. Si le beau temps qui commence continuë, nous pourrons avoir enfin des munitions. La grande quantité de Peuple qu'il y a dans cette Ville nous en facilitera la prise par l'effet des bombes & du Canon, & quand Londonderry sera pris, toute l'Irlande sera en repos & assurée au Roy d'Angleterre, qui pourra

126 IX. P. des Affaires
ensuite suivre ses desseins. Puiss-
gnan est mort.

La Ville de Londonderry,
qui fait aujourd'huy tant de
bruit dans toute l'Europe,
s'appelloit autrefois *Derry*,
& on y ajoute le mot de
London, parce qu'elle servoit
d'entre-post aux Marchands
de Londres, qui venoient y
faire commerce. Cette Place
tenant pour la Ligue, fut
assiégée du temps de Crom-
wel, par les Ecossois qui sou-
tenoient le party du Roy,
mais lors que ces fidelles Su-
jets estoient sur le point de

s'en rendre maistres, les Irlandois leur en firent lever le Siege, & plusieurs Ecossois perirent en cette occasion.

La Relation que vous venez de lire ne marque rien de Mr de Maignoles-Montmejan, Aide de Camp de Mr de Maumont; mais comme les Nouvelles publiques ont dit que les deux Aides de Camp de Mr de Maumont avoient esté tuez, je suis obligé de vous assurer que Mr de Maignoles n'a esté que blessé. Ce Gentilhomme estoit Capitaine dans le Regiment de L. iiii;

128 *IX. P. des Affaires*
Champagne, quand il partit
avec M^r de Maumont pour
luy servir d'Aide de Camp.
Depuis sa blessure , il a esté
fait Colonel d'un Regiment
Irlandois.

La nouvelle de la mort des
Officiers François, dont il est
parlé dans cette Relation ,
ayant esté sceuë en France ,
le Roy nomma M^r le Comte
de Gacé pour servir en Irlan-
de en qualité de Lieutenant
General , M^r le Comte d'Ho-
quincourt , & M^r le Marquis
d'Escaut, pour y faire la fonc-
tion de Maréchaux de Camp,

& M^{rs}s d'Armancé & de Saint Pater , celle de Brigadiers. Sa Majesté y avoit aussi envoyé quelque temps auparavant , M^r de Lery , Officier de ses Gardes du Corps , pour servir auprès de la personne du Roy d'Angleterre.

Ce Prince cestant de retout du Blocus de Londonderry , & ayant trouvé à Dublin toutes choses prestes pour l'ouverture du Parlement , s'y rendit le dix - septième de May. Voicy la Harangue qu'il y fit.

MILORDS ET MESSIEVRS ,

La fidélité exemplaire , que cette Nation m'a témoignée dans un temps , où d'autres de mes Sujets se sont infidellement conduits à mon égard , ou m'ont si lâchement trahi ; & les efforts que vous avez faits , en secondant mon Député , dans le courage qu'il a eu de soutenir mes droits , en conservant ce Royaume , & le mettant en état de défense , m'a fait prendre la resolution de venir ici , & de hazarder ma vie avec vous , pour défendre vos libertez &

du Temps. 251

mon propre bien. Et certes , je
puis dire , à ma grande satisfac-
tion , que non feulement je vous
ay trouvez prests à me servir ,
mais qu'aussi vostre fermeté &
egalé vostre zele. Je me suis tou-
jours declaré en faveur de la
liberté de conscience , & contre
ceux qui usurpent les proprietez
de qui que ce soit , me souvenant
de ce que dit l'Ecriture Sainte .
Fais comme tu veux que l'on
te fasse , car c'est en cela que
consiste la Loy & les Prophetes.
Cette liberté de conscience que
j'ay donnée , a épouventé mes
Ennemis dans mes Etats & dans

132 IX. P. des Affaires
les Pays Etrangers ; principale-
ment , lors qu'ils ont vu que
j'étois résolu de l'établir par les
Loix , dans toutes les terres de
ma domination. Elle est cause
qu'ils se sont arméz contre moy,
mais par de differens motifs ;
les uns ayant eu peur qu'estant
une fois établie , mon Peuple ne
devinse trop heureux ; & les
autres qu'il se rendist trop puif-
fant. C'est de ces raisons qu'ils
se sont servis , pour persuader
leurs Peuples de se joindre à eux,
& pour engager beaucoup de
mes Sujets à me traiter de la
maniere connue de toute la terre.

Neanmoins aucune chose ne me fera jamais changer de pensée à cet égard , & dans tous les lieux où je seray le Maistre , j'ay dessein avec l'aide de Dieu , de l'établir par la Loy , & de ne faire aucune distinction de personne , que par la regle de la fidelité . Je m'attens que vous concourrerez avec moy dans cette œuvre Chrestienne , & que vous ferez des Loix contre les prophanes & les débauchez . Je consentiray de toute mon ame , que vous fassiez des Loix , telles qu'elles puissent contribuer à l'avantage de la Nation , à l'aug-

134 IX.P. des Affaires
mentation du commerce , & à
la réparation des injustices faites
à ceux qui ont souffert par les
derniers Actes d'établisse-
ment , autant qu'elles pourront
compatir avec la raison , la ju-
stice & le bien commun de mon
Peuple. Et comme je travaille-
ray de toutes mes forces à vous
rendre riches & heureux , je ne
doute pas que vous ne m'aidiez
à me mettre en estat de m'oppo-
ser aux injustes desseins de mes
Ennemis , & de rendre cette
Nation florissante. Et afin de
vous y encourager davantage ,
je vous prie de considerer avec

combien de generosité & d'affection Sa Majesté Tres-Chrétienne a tendu les bras à la Reine mon Epouse , à mon Fils & à moy. Considerez qu'ayant été forcez de nous retirer d'Angleterre , ce Prince nous a receus & protegez dans son Royaume ; qu'il a embrassé courageusement mes interests, & qu'il m'a fourny toutes sortes de secours , m'ayant mis en estat de venir icy. Sans cette assistance , je ne pouvois rien faire , & je luy en suis d'autant plus redevable qu'il me l'a donnée , & me la continuera dans un temps , où il a

136 IX. P. des Affaires
tant d'ennemis si puissans en
teste. Je finis par où j'ay com-
mencé, en vous assurant que
je suis aussi sensible qu'il se peut,
aux marques que vous m'avez
données de vostre insigne fide-
lité, & en vous protestant, que
je me feray une affaire de vous
rendre, vous & tous mes Sujets,
les plus heureux qu'il me sera
possible.

Ce discours receut de
grands applaudissemens, &
l'unior, & la justice regnant
dans ce Parlement, on y tra-
vailla de concert à passer tous
les actes, qui pourroient estre

de quelque utilité au Roy dans la conjoncture présente, ainsi qu'au bonheur & à la gloire de l'Etat. On y a déclaré l'Irlande indépendante des Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse. On a cassé la Déclaration d'Angleterre, qui avoit confirmé aux Anglois, quand le Roy Charles II. fut remis sur le Trône, les dons que Cromwel leur avoit faits des biens des Irlandois ; chacun rentre par ce moyen dans les domaines qui luy avoient été ravis il y a quarante ans. Le Roy en doit rester.

M.

138 IX. P. des Affaires
tuer beaucoup qui luy avoient esté donnez par cette Declaration , lors qu'il estoit Duc d'Yorc, mais il doit profiter en recompense des biens des Rebelles fugitifs, qui sont confisquez à son profit. Le mesme Parlement a passé un Acte pour accorder à Sa Majesté un subside de vingt mille livres sterlins par mois, durant treize mois ; un pour supprimer les appels en Angleterre, des Sentences renduës par les Cours de justice d'Irlande. Il est déclaré par le mesme Acte , que ceux des Parle-

mens d'Angleterre ne pourront avoir force de loy à l'égard des Irlandois. On en a aussi passé plusieurs autres ; un pour établir la liberté de conscience ; un pour lever toutes les incapacitez civiles, qui empeschoient les Irlandois de pouvoir tenir diverses Charges de Robe, & d'Epee ; un autre pour supprimer les delais en Justice, les Lettres appellées d'Erreur, & le Privilege appellé du Clergé à l'égard de ceux qui feront coupables de felonnie, & un autre pour donner

Mij

140 *IX. P. des Affaires*
cours dans le Royaume aux
Especes étrangères. On a aussi
travaillé dans ce Parlement
contre ceux qui en étant ju-
sticiables , se sont revoltez
contre le Roy , & sont sortis
d'Irlande sans sa permission.

La satisfaction que ce Par-
lement a donnée à ce Monar-
que , a été troublée par une
maladie dangereuse survenue
au Duc de Tirconnel , dont
on a cru longtemps qu'il ne
rechaperoit pas. Je suis obligé
de dire icy que ce fut à Cork,
& non dans le lieu que je
vous ay marqué, qu'il vint

trouver Sa Majesté Britannique après son arrivée en Irlande, & qu'il y vint suivi des Gardes que sa qualité de Viceroy luy permet d'avoir, & qu'il amena pour accompagner le Roy. Il y avoit outre cela cent Gentilhommes à cheval, que l'empressement de voir & de saluér Sa Majesté, avoit fait venir. Le Roy luy fit un honneur que les Souverains font rarement à leurs Sujets; l'ayant apperçus il s'avança vers luy jusques à la porte de sa chambre, & l'embrassa. Il luy donna les

Fouüanges deuës à l'inviolable
fermeté qu'il avoit fait paroi-
roistre pour son service , &
luy fit non seulement l'hon-
neur de le faire dîner à sa
table , mais il le fit mettre
à sa droite , & le Duc de Ber-
wick à sa gauche.

Les premiers secours que le
Roy de France avoit donnéz au
Roy d'Angleterre ne suffisant
pas , & ce Prince ayant sur tout
besoin d'Ingenieurs d'Armes
& d'argent , Sa Majesté luy
en envoya. Le debarquement
s'en fit , comme vous avez
scieu , dans la Baye de Bantrie

à la veue de la Flote Angloise, qui fut batuë ensuite, & repoussée jusque sur ses costes, & qui pour couvrir sa honte, a publié que la Flote Françoise estoit plus forte, quoy que ce soit une chose absolument fausse, & pleinement verifiée par les Lettres qui ont paru de part, & d'autre, & qu'on sçait d'ailleurs estre tres véritables. Comme ce que la Flote de France avoit débarqué estoit particulièrement pour le secours de Londonderry, chacun crut que cette Place devoit estre pris-

144 IX. P. des Affaires
aussi-tost après le débarquement de ces Munitions, sans examiner que la Baye de Bantrie, & Londonderry sont aux deux bouts de l'Irlande, & qu'on compte cent milles de Dublin à Londonderry, quoy que Dublin soit à plus de la moitié du chemin, de la rade de Bantrie à cette Place assiegée. D'ailleurs on n'avoit pas la quantité de charrois nécessaires, & les chemins sont fort difficiles en Irlande, cestant par tout coupez de fossez relevez de terre comme des digues. On peut juger

par

par là qu'on manquoit encore de beaucoup de choses pour assieger Londonderry dans les formes , quand l'impatience qu'on avoit d'apprendre sa prise , faisoit croire que le Siege avoit déjà duré plusieurs mois. Lors que la Flote Angloise prit la fuite pour éviter d'estre entierement défaite , six Vaisseaux Anglois que l'on crut longtemps perdus en Angleterre , vinrent devant Londonderry. Ils firent des signaux de victoire & de joye à la Ville , & tirerent quantité de coups de

Canon. La Ville y répondit par des feux de joye, & leurs Chaloupes, & celles de Londonderry se donnerent reciprocement de leurs nouvelles pendant quelques nuits.

M^r de Lery, après avoir marqué un Camp à trois milles de Dublin, pour dix mille hommes d'Infanterie, & quelque Cavalerie & Dragons, partit le 3. de Juin pour aller commander un Camp volant aux environs d'Imfchilin, où il y a cinq à six mille Rebelles, qu'on veut seulement resserrer pour leur

laisser consumer leurs vivres, parce qu'on ne veut les assieger qu'après la prise de Londonderry. Il y a sujet de croire que M^r de Lery réussira dans tout ce qu'on lui ordonnera d'entreprendre, puis qu'outre la valeur Françoise qu'on remarque en lui, & ce qu'il faisait du mestier de la Guerre, il s'est attiré les cœurs de toutes les Troupes.

Le Parlement d'Irlande continua ses Assemblées avec une entiere satisfaction des Peuples, qui témoignoient la joie qu'ils avoient de rentrer dans

148 IX. P. des Affaires
la pluspart de leurs biens, &
de leurs anciens privileges,
& pendant ce temps, le Roy
qui dans son Voyage du
Nord d'Irlande, avoit sou-
mis Colcaine, Place fort
considerable, & reçû les sou-
missions de quelques autres
Villes, ausquelles il avoit
donné une Amnistie gene-
rale, parce qu'elles avoient
quité les intérêts du party
Protestant, apprenoit que
son autorité s'affermissoit tous
les jours dans le reste de l'Ir-
lande, & que les plus opiniâ-
tres qui ne vouloient pas re-

cevoir les marques de sa clemence generuse , se reti-
roient dans Londonderry ,
de sorte qu'il ne faur pas s'é-
tonner de sa longue & forte
resistance , puis que non seu-
lement cette Ville est grande
& peuplée , mais que presque
tous les Protestans rebelles
de tout le Royaume qui
n'ont pas voulu rentrer dans
leur devoir , & recevoir l'Ami-
nistie , s'y sont retirez . Plu-
sieurs mesme de ceux qui l'a-
voient acceptée s'y sont jet-
tez , & on l'a connu en ce
que le Comte de Buchan , en

150 IX. P. des Affaires
ayant défait un grand party
qui vouloit encoré s'y jettter
comme les autres, on trouva
sur la pluspart des Prisonniers
le Pardon que le Roy leur
avoit fait expedier. La resis-
tance de Londonderry ne
vient pas seulement du grand
nombre de personnes portant
les armes qui sont dans la
Place , elle vient aussi de
l'esperance du grand secours
dont on a flaté les Assiegez.
Ils se sont repentis de n'avoir
pas receu le premier qu'on
leur a envoyé , qui estoit
considerable. Ce secours n'en-

tra point , parce qu'on ne voulut pas remettre l'entier Gouvernement de la Place à ceux qui le commandoient. Depuis ce temps-là il y est entré fort peu de monde , mais beaucoup de Barques chargées de munitions dont elle avoit le plus de besoin. Les Generaux qui commandent au Siege auraient pu la prendre , mais comme il s'agissoit d'attaquer une Armée dans une Place , ils ont jugé à propos d'épargner le sang des Assiegeans , & de ne point acheter cette

N 1111

Conquête par la perte d'un grand nombre des plus fidèles Sujets du Roy d'Angleterre. C'est pour cela qu'ils ont résolu de l'affamer, empêchant qu'il n'y puisse entrer aucun secours par terre & par mer. Dans ce dessein ils ont fait une estacade à l'endroit le plus étroit de la Rivière, & qui a néanmoins cent toises de face, & huit brasses de fond. Les deux bouts de ces estacades sont défendus par des Redoutes, & par des Batteries à fleur d'eau. Outre ces Redoutes,

il y a encore des Retranchemens qui en sont fort près, & dans lesquels on a logé des Mousquetaires. Ces retranchemens enfilent l'estacade, & n'en sont qu'à la portée du Pistolet. On a aussi fait une estacade plus avancée de la mesme maniere, & avec de pareils retranchemens. Ces estacades ne peuvent être forcées sans un peril évident, parce qu'on n'y peut arriver que vent arriere, & qu'ainsi le retour en seroit presque impossible. Ces ouvrages ont produit l'effet qu'on en at-

154 IX. P. des Affaires
tendoit , & le Major General
Kirk estant party avec un
secours considerable , n'a pu
l'introduire dans London-
derry. Voicy une Lettre du
bord de sa Flotte qui en fait
foy.

NOSTRE passage jusqu'à
Hightlake a été fort ennuyeux
& fort difficile , ayant eu beau-
coup de mauvais temps . " Nous
avons été pendant quinze
jours à l'ancre à la portée du
Canon du Fort de Kilmore. Les
Ennemis se sont bien retran-
chez des deux costez de la Ri-

rière, & ils ont des Batteries de vingt-quatre livres de balle, dans les endroits les moins larges, qui ne sont pas de plus de la portée du pistolet. S'il n'y avoit que cela, nous pourrions passer à la faveur d'un bon vent; mais ils ont assuré la Rivière par une grosse estacade qui la traverser, & qui est faite de cables, de chaînes & de bois de charpente. Outre cela ils ont enfoncé dans le milieu du courant, de grands bateaux remplis de pierres, de sorte que le Conseil de guerre n'ayant pas trouvé à propos de secourir

Londonderry par la Riviere ; nous attendons davantage de forces pour mettre pied à terre , & marcher à la Ville. Cependant nous donnons aux Assiégeans des alarmes continues , par des Partis que nous faisons débarquer quand nous avons besoin d'eau.

Voilà de quelle maniere parlent les Ennemis ; vous pouvez juger par là de l'estat de la Ville de Londonderry. Je vous apprendray à la fin de cette Lettre les diverses nouvelles que l'on en aura reçues. Cependant je passe

à ce qui s'est fait en Ecosse depuis l'invasion du Prince d'Orange en Angleterre. Je retrancheray une infinité de choses fausses qui se sont dites, & qui ont rempli les nouvelles publiques, & ne vous donneray presque autre chose que les Pièces dans cette Relation.



158 IX. P. des Affaires

SS22SS22S2SSS22S

AFFAIRES D'ECOSSE.

Le estoit fort important au Prince d'Orange que lors qu'il viendroit executer la criminelle entreprise qu'il avoit formee d'oster la Couronne au Roy son Beau-Pere, l'Ecosse ne mist pas d'obstacle à ses desseins , parce que ce Royaume cestant contigu à l'Angleterre , & les Ecossois n'ayant point de mer à traverser pour s'y rendre , pouvoient plus facilement que les Irlandois , venir interrompre

le cours de ses progrés, en se joignant à ceux des Anglois qui, quoys que toujours fidèles au service de leur Prince, estoient néanmoins contraints de céder à la force, & n'osoient se découvrir. Le Prince d'Orange pour empêcher le revers de fortune qui luy pouvoit arriver de ce côté-là, s'estoit acquis de deux manieres ceux qui pouvoient donner du mouvement à tous les autres. Il avoit gagné un nombre considérable de Presbiteriens à qui il avoit promis qu'il donneroit

son consentement pour l'abolissement de l'Episcopat , qui n'est pas trop aimé en Ecosse , & par le moyen d'une grande somme , il avoit fait entrer dans ses intérêts huit personnes des plus remuantes de l'Etat , dont le caractère luy estoit connu , & qu'il scavoit qu'il n'entraîneroit dans son party que par cette sorte d'intérêt. Il partit de Hollande après ces mesures prises , ne doutant point que l'Ecosse retenuë par tous ceux dont il s'estoit assuré , ne vîst son débarquement sans in-

quietude , & ne parust immobile, jusqu'à ce que la Convention d'Angleterre qu'il estoit demeuré d'accord avec ses creatures de faire assembler lors qu'il seroit arrivé à Londres , donnaist un exemple à ce Royaume sur lequel il n'eust plus qu'à se regler. La chose estoit bien imaginée ; & il estoit vray - semblable que l'exemple de l'Angleterre qui est un Estat puissant , seroit suivy de l'Ecosse , qui est beaucoup moins considérable ; ce qui n'e pouvoit manquer d'arriver , les uns se lais-



sant conduire à ce qu'ils voyent faire, & les autres à la crainte d'estre accablez par le plus grand nombre. D'ailleurs, tous ceux qui s'estoient laissé corrompre, devoient prendre les uns & les autres par leur foible, & les faire tomber dans les sentimens où ils avoient arresté qu'ils tâcheroient de les faire entrer, en leur representant à chacun les choses qui convenoient à leur caractère.

L'Ecosse en trahissant ainsi son Roy, n'a pas manqué seulement à ce qu'elle luy doit

felon toutes les loix divines & humaines , mais elle contrvient à ses propres Loix , & aux Actes de son Parlement, comme on peut le voir par un Acte qui a pour titre : *Acte du Parlement d'Ecosse pour la cassation du Covenant , & de tout ce qui s'est passé en consequence d'iceluy.* En voicy les termes :

Le pouvoir des Armes & de faire des Ligues & des Alliances, est un privilege irrevocable de la Couronne , & une partie essentielle de l'autorité des Rois d'Ecosse , tellement reconnue par

O. ij,

164 IX.P. des Affaires
les Etats du Parlement de ce tres-
ancien Royaume , que pour sou-
tenir ce juste droit de nos Sou-
verains , ils ont déclaré que c'é-
soit un cripe de leze Majesté
à tous Sujets , en quelque nombre
et de quelque qualité qu'ils
fussent , ou quelque pretexte
qu'ils pussent alleguer , de pren-
dre les Armes , ny d'entrer en
aucunes Liges ny Alliances
avec les Etrangers ou entre eux-
mêmes , qu'en vertu de l'ordre
ou consentement special du Prin-
ce , et ont annulé toutes Assem-
blées d'Etats , Actes de Parle-
ment , ou autres passéz sans cette
circonstance .

Or comme nous scavons que
durant les derniers troubles il
s'est ainsi fait quantité d'unions
et de traitez défectueux , les-
quels peuvent causer des jalou-
sies et mes-intelligences entre les
Etats de Sa Majesté en Ecosse ,
et ceux d'Irlande et d'Angle-
terre , nous avons jugé à propos ,
pour oster tous sujets de divi-
sion , et étouffer pour jamais de-
si funestes semences , de déclarer
comme nous faisons par ces pre-
sentes , qu'il n'y a aucune obli-
gation à ce Royaume par Con-
venant , Traitez ou autres Actes ,
de se mettre sous les armes pour

166 IX. P. des Affaires
travailler à la reforme de la
Religion dans toute l'Angleterre,
ou de s'ingérer du Gouvernement
public, & de l'administration
des affaires de ce Royaume.

Avant que d'entrer dans
le détail de ce qui s'est passé
depuis l'ouverture de la Con-
vention jusqu'à aujourd'hui,
il est à propos de vous rap-
porter l'Article du Manifeste
du Prince d'Orange.

Les déplorables suites du pou-
voir arbitraire, & des perni-
cieux conseils, sont si connues
dans l'état déplorable du Royau-
me d'Ecosse, que nostre raison

Or nostre conscience nous engagent à en avoir horreur. Ne pouvant donc nous empescher d'estre sensiblement touchez de ces miseres , nous avons pense à un remede convenable pour satisfaire à l'attente des gens de bien, & à tous vrais Protestans. C'est la grande affaire que nous nous proposons dans cette expedition , dont l'équité paroistra à tout le monde , quand ce qui a été fait par ces mauvais Conseillers sera examiné de près & sans preuvention.

Il n'y a point de personnes de bon sens qui puissent se

laisser surprendre par cet article. Le Prince d'Orange auroit deu prouver qu'il a quelque droit d'entreprendre sur l'Ecosse, & c'est ce qu'il dédaigne de faire, comme si ce droit estoit une chose dont tout le monde dust estre persuadé. L'Ecosse estoit paisible, elle estoit contente, elle n'exigeoit rien de luy, & je l'ay prouvé dans les premieres parties de cette Histoire, en vous rapportant les Adresses entieres de plusieurs Provinces. Quelles estoient donc ces déplorables suites des pernicieux

nicieux conseils, & cet estat déplorable du Royaume d'Ecossé, & qui est celuy qui dit, que la raison & la conscience l'obligent d'en avoir horreur, & qu'il a pensé à un remede convenable pour satisfaire à l'attente des gens de bien ? Il faut pour en user de la force que Dieu , & les hommes luy ayent donné une autorité sur tous les Rois , qui soit reconnuë , & ne soit point disputée ; enfin qu'il soit étably leur Juge , car autrement il n'y a personne qui soit en droit de parler par *Nous*, &

170 *IX.P. des Affaires*
de marquer qu'il vient châtier les Rois. Cependant cette conscience delicate , est un homme , qui pour établir son autorité a commencé tout jeune , à ne reconnoître aucun scrupules de conscience lors qu'il s'est agy de s'élever , & de s'affermir dans un pouvoir que Dieu ne luy donnoit pas. Cet homme qui ne se sert que de termes d'horreur pour condamner la conduite d'un Monarque qui n'a jamais regné qu'avec douceur , & dont tous ses peuples étoient satisfaits, si l'on en ex-

Cepte quelques esprits remuans qui se sont laissé surprendre , est un Prince qui ne tire son éclat que du sang de ce Monarque qu'il veut détrôner , ayant d'ailleurs toujours été aux gages d'une République marchande , & n'ayant fait jusqu'icy pour s'agrandir que des actions capables d'inspirer l'horreur , avec laquelle il dit qu'il regarde celles d'un Souverain legitime , qui n'a pas cherché à parer le coup dont il se voit accablé , parce que rien n'a pû luy persuader qu'il eust l'ame assez

P ij

172 IX. P. des Affaires
méchante pour en former
l'entreprise. Cependant, c'est
celuy qui vient sans mission
détrôner les Rois , & mesme
ceux dont le sang & l'alliance
devroient l'engager à prendre
les intérêts , & qui , lors qu'il
n'est appellé que par quelques
Traîtres qu'il a corrompus
pour les attirer dans son par-
ty , ose dire qu'il a pensé à un
remede convenable pour satis-
faire à l'attente des gens de bien ,
& que c'est la grande affaire
qu'il se propose dans son expe-
dition , dont l'équité paroistra à
tout le monde. Quand il a mis

Cet Article dans son Manifeste, il feignoit encore d'être éloigné d'en vouloir à la Couronne; cependant il n'avoit point d'autre but, & on l'a connu par l'avidité avec laquelle il l'a acceptée, ne se l'estant pas fait offrir deux fois, & n'ayant mesme osé témoigner qu'il l'acceptoit avec peine, de crainte que ceux qui n'estoient pas dans ses intérêts ne goûtafsent ses raisons, de sorte qu'au lieu de l'équité qu'il a dit dans son Manifeste qui devoit pa-

174 IX.P. des Affaires
roistre à tout le monde, on l'a
vû usurper une Couronne sur
un Roy , à qui les droits les
plus saints devoient luy faire
une obligation indispensable
de la conserver , mesme aux
dépens de sa vie. Mais son
dessein estoit d'abuser les
peuples , sçachant bien que
s'il eust découvert d'abord
ses veritables sentimens, tous
ceux qui aimoient leur Roy,
n'auroient pû souffrir les
projets injustes d'un Usur-
pateur.

Le 14. du mois de Mars ,
vieux style , & le 24. selon le

nostre , la Convention s'ouvrît en Ecosse. L'Assemblée se trouva fort nombreuse , & les Prieres furent luës par l'Evesque d'Edimbourg. On examina ensuite les Elections des Deputez , dont il y eut douze contestées. On nomma des Commissaires pour regler cette contestation , & l'on proposa ensuite le Duc d'Hamilton , & le Marquis d'Hatol pour présider. Le premier l'emporta de plusieurs voix. La premiere délibération de l'Assemblée fut de songer aux moyens ,

P iij

176 IX. P. des Affaires
d'engager le Duc de Gour-
don à sortir du Château d'E-
dimbourg , parce que ce Châ-
teau qui commande à la Ville
pouvoit fort l'incommoder ,
& qu'on ne vouloit pas qu'il
fust occupé par un fidelle
serviteur du Roy , & qui d'ail-
leurs estoit Catholique . On
resolut d'envoyer les Comtes
de Tweedale & de Lothian ,
pour le sommer de le rendre ,
& pour luy offrir une Am-
nistie , quoys qu'il ne fust
point au cas où il auroit pû
en avoir besoin , puis que sup-
posé que le nouveau Gouver-

nement eust dû estre légitime , il n'avoit changé que depuis deux ou trois heures ; mais quand on fait mal , on agit ordinairement avec tumulte , & l'on fait peu de reflexions sur ce qu'en resout. Le Duc de Gourdon ayant demandé vingt-quatre heures , les mesmes Députez retournerent au Château le soir du lendemain 25. mais il leur demanda encore douze jours pour se déterminer , & enfin il refusa en disant , qu'il avoit reçu avis que le Roy , son Maistre

& le leur estoit arrivé en Irlande , & qu'il estoit resolu de luy conserver ce poste , puis qu'il avoit bien voulu luy en confier la garde . Il fit mesme sçavoir aux Magistrats , qu'il vouloit témoigner sa joye de cette arrivée par une décharge d'Artillerie , dont la Ville ne devoit pas s'alarmer , puis qu'il l'affeuroit qu'elle n'en recevroit nul dommage . Il fut aisé de connoistre par cette réponse que ce Duc persisteroit dans sa genereuse resolution ; mais comme souvent ceux qui n'observent pas la justice dans les choses qui

font les plus importantes & les plus essentielles , gardent un grand exterieur dans celles qui sont peu considerables , la Convention qui manquoit à son devoix envers le Roy , voulut qu'on suivist toutes les formalitez de la justice à l'égard du Duc de Gourdon , & elle ordonna que des Herauts d'Armes revestus de leurs Robes de ceremonies , iroient le sommer de rendre incessamment le Château , à peine d'estre declaré coupable de haute trahison , & que s'il refusoit d'en sortir , ils iroient

180. IX. P. des Affaires
à la Place publique , où avec
les mesmies ceremonies , ils le
proclameroient traître , &
rebelle , défendant à toutes
sortes de personnes , sous peine
d'estre reconnuës atteintes du
mesme crime , d'avoir aucune
correspondance , traité , ou
liaison avec luy , ny de l'aî-
der , appuyer , ou secourir en
aucune chose , & qu'après cela
on confisqueroit ses biens ,
s'il n'obeïssoit pas aux ordres
de la Convention . Les He-
rauts s'estant acquittez de
leur commission , il leur ré-
pondit que le Roy Jacques VII.

luy ayant confié la garde de ce Château , il ne le rendroit qu'à luy ou par son ordre. Après leur avoir parlé ainsi du haut du Rampart , il leur jeta trois guinées pour boire à la santé de Sa Majesté. Ce même jour , M^r. Cranc ayant bien voulu se charger d'une Lettre du Roy malgré tout ce qu'il y avoit à craindre de la part du Prince d'Orange , la porta à la Convention. C'étoit celle que Sa Majesté avoit écrite à Brest avant que de passer en Irlande , & que je vous ay donnée entière dans la cin-

182 *IX. P. des Affaires*
quiéme Partie de cette histoire. Elle a été applaudie de tous les honnêtes gens, & l'on y remarque un caractère de bonté , & d'honnêteté qui paroist pourtant compatible avec la Majesté Royale. La Convention reçut en même temps une Lettre du Prince d'Orange. Elle étoit du même style que son Manifeste, & n'en contenoit qu'une répétition succincte. On délibéra laquelle des deux Lettres seroit luë la première. La dispute fut grande , mais enfin il fut résolu de commencer

par celle du Prince d'Orange, chacun estant convenu qu'il n'avoit aucun pouvoir pour rompre l'Assemblée. C'estoit demeurer d'accord de l'autorité legitime du Roy. On passa ensuite un acte, par lequel on declara que quoy que l'on pust trouver dans la Lettre de Sa Majesté pour empêcher les procedures de la Convention, elle estoit legale, & libre, & qu'elle se continueroit. Cela ayant été agité long-temps, ne passa que de deux voix. Vous remarquerez que la Convention vient d'établir que le Prince

184 IX. P. des Affaires
d'Orange n'avoit nulle auto-
rité sur elle , & que par là el-
le demeuroit d'accord de cel-
le du Roy. Cependant elle
conclut dans le même temps
qu'elle est legale , & libre , &
qu'elle n'aura point d'égard
aux ordres de S. M. D'où luy
peut donc venir son autorité
lors qu'elle ne reconnoist ny
celle de l'Usurpateur , ny cel-
le de son legitime Souverain.
Elle n'en peut avoir d'elle-
même , & par consequent el-
le n'a pû s'en donner. Ces sont
ses loix qu'elle témoigne
avoir tant à cœur. Elle s'af-

femble pour les maintenir, & elle les rompt en s'assemblant. Ainsi le premier pas qu'elle fait , rend inutile tout ce qu'elle peut faire dans la suite. La Convention n'eut aucun égard à la Lettre de Sa Majesté, & l'on peut dire que cinq choses en furent cause ; les voix achetées par le Prince d'Orange ; celles des foibles que les Traîtres corrompus sçeurent attirer dans leur party ; le plaisir que d'autres sentoient à gouverner dans la Convention ; la jouissance des priviléges qui sont atta-

186 IX. P. des Affaires
chez à ses membres , & la
nouveauté qui ayant par tout
beaucoup d'empire , en a plus
en ces Royaumes là que dans
les autres , de sorte que
la Convention nomma des
Commissaires pour faire ré-
ponse à la Lettre du Prince
d'Orange , le remercier , &
le congratuler sur ses heureux
succés en Angleterre. Un Ser-
gent d'Armes qu'on avoit
commis à garder le Gentil-
homme qui avoit apporté la
Lettre du Roy , eut ordre de
le relâcher , & on luy donna
même un passe - port pour

s'en retourner. Il n'estoit resté dans l'Assemblée que trois Evesques qui refuserent tous trois de signer la Lettre pour le Prince d'Orange. Plusieurs Membres firent le même refus. La Convention se devoit trouver embarrassée , parce que ses manieres different en beaucoup de choses de celles d'Angleterre , & que toutes ses resolutions doivent selon ses loix estre signées de tous ceux de l'Assemblée. Cependant, il y avoit beaucoup de Membres qui ne vouloient point signer , ce qui faisoit

Qij

une nullité. Enfin elle trouva un expedient qui fut d'effaire signer sa Lettre par le President au nom de tous; mais cela ne pouvoit empêcher qu'elle ne fust defectueuse, de mesme que tous les actes qui ont esté passéz depuis dans cette Convention.

Ainsi tout y est remply de nullitez; mais il ne faut pas s'étonner qu'il s'en trouve tant dans une chose qui en a dans son principe. On peut voir par là si tout ce qui a esté fait dans cette Assemblée en faveur du Prince d'Orange peu-

estre valable. Elle luy donna le titre de Roy d'Angleterre en luy écrivant , mais comme elle ne l'avoit pas encore nommé Roy d'Ecosse , ceux dont elle estoit formée ne prirent point la qualité de Sujets. Voicy la Lettre qui luy fut portée par Milord Ross.

SIR E,

Comme les Hommes n'ont rien de plus cher au monde , que leur Religion , leur Liberté & leurs Loix , aussi le sentiment des extrêmes perils ausquels ces choses

190 IX. P. des Affaires
viennent d'estre exposées doit
produire de profondes actions de
graces de la part du Royaume
d'Ecosse, à Vostre Majesté, que
nous reconnoissons avec toute la
sincerité & gratitude imaginable,
avoir esté, après Dieu, nostre
grand & unique libérateur ; &
nous nous acquitons d'autant
plus volontiers de ce devoir, que
Dieu a fait la grace à Vostre
Majesté, d'estre l'illustre instru-
ment de la conservation de sa
vérité ; & qu'il a favorisé vos
entreprises d'un heureux succès,
par le progrés considérable que
vous avez fait dans nostre dé-

l'ivrance, & dans la conserva-
tion de la Religion Protestante,
& de nos Familles.

Nous faisons nos tres hum-
bles remercimens à Vostre Ma-
jesté, d'avoir accepté l'adminis-
tration de nos affaires publiques,
& d'avoir convoqué les Estats
de ce Royaume. Nous prendrons
Vostre Lettre en nostre sérieuse
consideration, aussi-tost qu'il nous
sera possible ; & nous esperons
avec la grace de Dieu, de pren-
dre dans peu des resolutions qui
vous seront agréables, qui assu-
reront la Religion Protestante,
& établiront le Gouvernement,

192 IX. P. des Affaires
les Loix & les Libertez de ce
Royaume , sur des fondemens
solides , qui tendent au bien pu-
blic , & qui répondent aux incli-
nations du peuple .

Quant à la proposition de
l'Union , nous ne doutons pas
que l'ostre Majesté ne dispose
cette affaire de forte , qu'on trouve
en Angleterre une égale disposi-
tion à la recevoir , comme l'un
des meilleurs moyens pour assurer
le bonheur de ces Nations , &
l'établissement d'une bonne &
durable paix .

Nous avons jusqu'à present
fait nostre possible , & continuë-
rons

sons à le faire , pour éviter les animositez & les préjugez qui pourroient troubler nos déliberations , afin que comme nous souhaitons le bien public , nous travaillions à le procurer à la Nation , avec la concurrence & l'approbation generale du Royaume . Cependant nous prions Vostre Majesté de nous continuer ses soins & sa protection , dans tout ce qui nous regarde , les obligeantes expressions dont vostre Lettre est remplie , nous en donnant d'entieres assurances . Signé au nom de Nous qui composons les Estats du

194 IX. P. des Affaires
Royaume d'Ecosse, par nostre
President qui est,

SIRE,

De Vostre Majesté,

Le tres-humble, tres-fidelle &
tres-obeyssant Serviteur,

HAMILTON.

A Edimbourg, le 23. Mars 1689.

Cette Lettre est entiere-
ment contraire à la délibera-
tion de l'Assemblée du jour
precedent. On y estoit con-
venu qu'on pouvoit lire la
Lettre du Prince d'Orange,

parce qu'il n'avoit aucune au-
torité pour casser l'Assemblée. Ce
sont les propres termes dont
la Convention s'est servie , &
voicy ceux dont elle se sert
dans sa réponse au Prince
d'Orange. *Nous rendons tres-
humblement graces à V. M. d'a-
voir convoqué les Etats de ce
Royaume. Comment le peut-
il que le Prince d'Orange
n'ait pas le pouvoir de casser
la Convention , comme il
vient d'estre dit , & qu'il ait
celuy de la convoquer , com-
me porte cette Lettre ? Ces
contradictions font pitié , &*

On voit bien que la teste tourne à ceux qui cherchent des pretextes pour mal faire , & qu'ils se contredisent sans aucun égatd à ce qu'ils font , à mesure qu'ils veulent faire approuver leurs injustices . Quant aux louanges dont la Lettre est pleine , il ne faut pas s'étonner que des gens gagnez en donnent à un Prince qui les a seduits . Beaucoup de personnes ayant connu par les deux premières Scances de la Convention , que la liberté des suffrages n'y feroit pas entière , & qu'il y avoit

un party de gens veuglement attachez au Prince d'Orange, qui ne souffriroit pas que rien passast que ce qu'il avoit concerté avec ce Prince, se retirent de l'Assemblée. Plusieurs Evesques qui découvrirent la Ligue qu'on avoit faite pour abolir l'Episcopat , furent de ce nombre. Il y eut même des Creatures du Prince d'Orange qui pour donner l'exemple aux Presbyteriens , exciterent du desordre dans quelques Eglises des Protestans Conformistes , croyant que la sedition deviendroit plus

198 *IX. P. des Affaires*
generale, & qu'ils avance-
roient par là leurs affaires. La
Convention nomma un Com-
mitté de huit Seigneurs, huit
Chevaliers, & huit Bourgeois,
pour établir la forme du Gou-
vernement, & donna plu-
sieurs ordres pour sa sécurité,
parce que les Traîtres appre-
hendent toujours. Ce fut
pour cela que l'on mit dans les
Fauxbourgs quelques Regi-
mens venus d'Angleterre, &
qui estoient commandez par
le General Mackay. Elle fit
remercier les Officiers de la
Province de Glasgow, par qui

elle s'estoit fait garder, & ordonna que toutes les Milices du Royaume, tant Cavalerie qu'Infanterie, feroient assemblées dans les endroits les plus commodes des Provinces, & continueroient de l'estre pendant six jours consécutifs; qu'ensuite elles se tiendroient prestes de marcher avec des munitions pour vingt jours. Elle resolut aussi que Mackay feroit battre le Tambour pour faire des recruës pour quatre Regimens d'Infanterie, & un de Dragons; que les Magistrats d'Edim-

200 IX. P. des Affaires
bourg fourniroient les Cha-
riots, & le Comte de Marre
l'Artillerie; le tout selon que
Mackay , qu'elle declara
Commandant en chef des Mi-
lices & des forces qui se-
roient levées , le jugeroit à
propos. On leut dans la Con-
vention des Lettres de Milord
Livingstonne , par lesquelles
il rendoit compte des raisons
qui l'avoient obligé de se re-
tirer d'Edimbourg. On en
leut aussi du Vicomte de
Dundée sur le mesme sujet.
On fit prester le serment aux
Magistrats d'Edimbourg , &

la Convention s'estant ajournée à quelques jours de là, les Commissaires établis pour régler les affaires du Royaume, continuerent de s'assembler. Il y eut de grandes agitations & de grandes cabales. Pendant ce temps-là, les Amis du grand Chancelier du Royaume, qui avoit été arrêté au Chasteau de Sterling, se remuèrent beaucoup. On tira des armes des lieux où il y en avoit, pour les distribuer dans les Provinces à ceux qui estoient gagnez par les Partis.

202 IX. P. des Affaires
sans du Prince d'Orange ; &
comme on estoit bien- aise
que les Catholiques fortissent
du Royaume, parce qu'on les
apprehendoit , on fit offrir
des Passeports à tous ceux
qui voudroient se retirer.
Plusieurs Membres de la Con-
vention resolurent de n'y plus
retourner , & quelques Magi-
strats d'Edimbourg quiterent
leurs Charges plûtoſt que de
luy vouloir prêter serment.

Les Commissaires nommez
pour établir le Gouverne-
ment , eſtant tous tirez du
nombre de ceux que l'on

avoit mis dans les intérêts du Prince d'Orange, déclarerent le Trône vacant. On établit un Sous-Committé pour en donner les raisons, & après quelques délibérations, les Voix furent recueillies. Il n'y en eut que douze d'un avis contraire, mais si ceux qui s'estoient absentez, se fussent trouvez à l'Assemblée, leur nombre l'auroit emporté sur ce-luy des Creatures du Prince d'Orange. Voicy en propres termes ce qu'on arresta.

Les Etats du Royaume d'E-
cosse trouvent & déclarent que
le Roy Jacques VII. faisant
profession de la Religion Papiste,
s'est attribué le pouvoir Royal,
& a agi comme Roy, sans
avoir presté les serments requis
par les Loix, & qu'il a par
l'avis de méchans Conseillers
envahy la Constitution fon-
damentale de ce Royaume, &
l'a changé d'une Monarchie
legale & limitée en un pou-
voir arbitraire & despotique, &
qu'il a gouverné à la ruine de
la Religion Protestante, & à la
violation des Loix & des liber-

iez de la Nation, détruisant toutes les fins du Gouvernement, en quoy il a forfait. Le droit de la Couronne, & le Trône est par là devenu vacant.

J'ay fait voir la fausseté de ces raisons en tant d'endroits, que je ne les repeteray point ici. Je diray seulement que la Maison de Stuart c'étant originaire d'Ecosse, il sembloit que ce Royaume-là devoit regarder cet honneur comme un avantage qui l'engageoit à prendre les intérêts d'un Monarque qui en fort, contre l'attentat d'un

206 IX. P. des Affaires
Usurpateur. Il est vray que
l'on peut dire que ce n'est pas
la Nation qui a agi en cette
rencontre, mais seulement ce
qu'elle a de parties corrom-
puës, qui l'ont emporté sur
les plus saines. Plusieurs Dé-
putez dirent leurs sentimens
avant que l'Acte que vous
venez de lire passast, & de-
manderent, Si selon les Loix
le Roy devoit estre responsable
de la mauvaise conduite de ceux
qu'il avoit employez, s'il n'e-
toit pas de l'équité naturelle, &
encore plus du respect qu'ils de-
voient à Sa Majesté, de luy

envoyer des Députez pour luy
repreſenter leurs griefs ; et le
prier de leur donner la ſatisfa-
ction qu'ils devoient raſonna-
blement eſperer fur tous les ar-
ticles ; enfin ſ'il ne falloit pas
examiner avant toutes choses ,
quelle eſtoit l'autorité des Etats
pour juger un Roy legitime , à
qui toute la Nation avoit fait
ferment , puis qu'il eſtoit certain
que cette pretenſion ne pouvoit
eſtre autorisée par aucune Loy ,
ny par aucun exemple non con-
teſté , Toutes ces proposi-
tions demeurerent ſans effet ;
ce qui avoit eſté arreſté dans

208 IX. P. des Affaires
le Cabinet du Prince d'Oran-
ge, & qui estoit appuyé par
ses Creatures, devoit passer.
Aussi soutinrent-elles que la
Convention avoit une autori-
té contraire à ce qui est porté
dans une infinité d'Actes de
plusieurs Parlemens d'Ecosse.
Sept Evesques & quelques
Seigneurs estoient revenus à
la Convention , croyant y
pouvoir servir le Roy ; mais
la partie estoit trop forte , &
on estoit moins assemblé
pour délibérer , que pour pas-
ser ce que les Partisans du
Prince d'Orange avoient ar-

resté entre eux ; de sorte que ces fidèles Sujets ne trouverent point d'autre moyen de servir Sa Majesté Britannique, qu'en protestant contre un Acte qui doit rendre la Nation odieuse à la Postérité , & que cette Nation ne manquera pas d'avoir elle-même un jour en horreur , comme elle a eu tous ceux qu'elle a passés contre le Roy Charles premier.

Pendant qu'on agissoit de la sorte , le Vicomte de Dundée qui s'estoit retiré à

210 IX. P. des Affaires

une Maison de Campagne ; ayant refusé de venir rendre compte de sa conduite , fut déclaré Rebelle. Le Duc de Gourdon fit éclater sa fidélité , & l'injustice qu'on faisait au Roy sembla avoir augmenté l'ardeur qu'il montra pour défendre le Château.

Le Commissaire ayant été d'avis de reconnoistre le Prince & la Princesse d'Orange Roy & Reyne d'Écosse , la Convention suivit ce Resultat , en les faisant proclamer. Les Amis du Prince d'Orange firent paroître

leur zele , & la Convention
dressa les Articles suivans
pour leur estre presentez.

I. *Les Etats sonhaitent que leurs Majestez Serenissimes reconnoissent qu'il est contraire aux loix du Royaume qu'un Papiste en soit Roy ou Reine ny qu'il y possede aucune Charge, & qu'un Successeur Protestans fasse les fonctions de l'autorité Royale, avant qu'il ait fait les sermens de son avènement à la Couronne.*

II. *Que les loix défendent aussi toutes proclamations qui tendent à suspendre ou aneantir les Loix & à introduire le pouvoir absolu, à ériger des Colleges de Jesuites , à changer les Temples Protestans en Eglises Papistes , à souffrir qu'on y dise Messe , qu'on y imprime & debite des Livres*

212 IX. P. des Affaires

Papistes, qu'en enleve des enfans pour les faire instruire hors du Pays chez des Catholiques Romains, qu'on établisse des fonds & des revenus pour l'entretien des Ecoles Papistes, qu'on donne des pensions aux Prêtres, & qu'on sollicite les Protestans à changer de Religion par des offres de charges de préférence ou autrement.

III. Qu'il est contraire aux loix qu'on désarme les Protestans, qu'on donne aux Papistes les emplois civils & militaires les plus importans, & qu'on leur confie les Magasins, les Citadelles, & les autres Places fortes.

IV. Qu'il n'est pas permis d'imposer de certains formulaires de serment ou de nouveaux subsides sans l'autorité du Parlement, ou de l'assemblée des Etats..

V. Que les Loix défendent d'envoyer des Officiers de l'armée en qualité de juges par tout le Royaume , de leur donner droit de Jurisdiction en quelque lieu qu'ils se trouvent , de condamner à mort & de faire exécuter les gens sans forme ny figure de procés , d'imposer des amendes excessives d'exiger des cautions exorbitantes , de disposer des amendes & des confiscations avant que la Sentence soit donnée , d'emprisonner quelqu'un sans en rendre de raison , de différer de lui faire droit , de le poursuivre & de confisquer ses biens sur des prétextes frivoles & des preuves defectueuses , comme on a fait à l'égard du feu Comte d'Argile..

VI.. Qu'on ne peut nommer les Magistrats que conformément aux chartres & priviléges des Villes..

214 IX. P. des Affaires

VII. Qu'il n'est pas permis d'envoyer des Lettres de cachet aux Cours de Justice qui ordonnent aux Juges de suspendre le jugement d'un procès, ou qui leur prescrivent la maniere d'y proceder, ny de changer les Juges à vie en des Juges qu'on peut déposer quand on veut.

VIII. Qu'il est contre les Loix d'accorder protection personnelle à quelqu'un pour l'exemter de payer ses dettes.

IX. Qu'il n'est pas permis de forcer les accuséz à déposer contre eux-mesmes n'y d'appliquer à la question pour des crimes ordinaires, ou sans preuves évidentes.

X. Qu'il est défendu d'envoyer une armée en temps de paix pour faire des hostilités en quelque partie du Royaume, de donner franc quartier

aux Soldats chez les Habitans, ou de les mettre en garnison chez des particuliers sans l'autorité du Parlement.

X I. Que sans cette autorité on ne peut prescrire des Loix aux Cours de justice au nom du Roy, ny suspendre les Avocats qui ne veulent pas plaire devant les Tribunaux qu'ils ont fabris.

X II. Qu'il est contre les Loix de soutenir que c'est estre coupable de haute trahison de ne vouloir pas dire ce qu'on pense en fait de trahison, ny juger des actions des autres.

X III. Qu'on ne doit pas condamner à l'amende les Maris dont les Femmes quittent la Communion de l'Eglise.

X V. Que l'Episcopat est à charge à la Nation, & n'est propre qu'à causer des troubles dans le Royaume,

.216 IX.P. des Affaires

parce que des Ministres égaux en autorité y ayant étably la reformation , le general des Ecossois est porté pour le Gouvernement Presbiterien. C'est pourquoi il serait à propos d'abolir l'Episcopat , & toute superiorité contre les Pasteurs de ce Peuple..

XV. Que c'est un des privileges des Sujets de pouvoir protester devant le Roy & le Parlement, pour remedier à la Loy contre les Sentences des Seigneurs des Assises , & de prendre garde qu'ils ne surfeoient l'execution de ces Sentences..

X.V.I. Que c'est encore un des droits des Sujets de presenter des Adresses au Roy , & que tous emprisonnemens & toutes poursuites faites à cause de ces Adresses contre ceux qui les ont présentées , sont contraires aux loix.

X.V.I.I. Que pour redresser ces Grievances,

Griefs, corriger, confirmer & conserver les loix, il est nécessaire de convoquer souvent des Parlemens, & de donner aux membres qui les composent, la liberté de dire & de soutenir leur opinion.

Comme il faut ordinairement employer divers moyens pour faire subsister les injustices, ce qui n'arrive pas quand tout se fait selon le droit & la raison, la Convention trouva à propos de faire publier la Proclamation suivante, pour assurer le crime qu'elle venoit de commettre en préférant un Usurpateur à son legitime Souverain.

T

218 IX. P. des Affaires

Les Etats du Royaume d'Ecosse
ayant proclamé & déclaré Guillaume
& Marie Roy & Reine d'Angleterre,
de France & d'Irlande, Roy & Reine
d'Ecosse, ont trouvé à propos de faire
savoir au Peuple par une Proclama-
tion publique, que personne ne pré-
sume de reconnoistre Jacques VII. cy-
devant Roy, pour son Roy, ny d'o-
beir, accepter ou recevoir aucunes
commissions ou ordres par luy don-
vez, ny de correspondre avec luy
d'aucune autre maniere; & ne prenne
la liberté, sous peine d'encourir les
plus grands perils, d'impugner ou
desavouer de vive voix, par écrit, en
préchant ou de quelque autre maniere
que ce soit, l'Autorité Royale de
Guillaume & de Marie Roy & Reine
d'Ecosse, mais que tous les Sujets de
ce Royaume rendent toutes sortes de

respect & d'obeissance à leurs Majestez, & que personne ne prenne la hardiesse de mal interpreter les procédures des Etats, & de faire naître des jalousies ou de mauvaises constructions des actions du Gouvernement ; mais que tous les Ministres de l'Evangile dans ce Royaume, prient pour le Roy Guillaume & la Reine Marie, comme Roy & Reine de ce Royaume. Les Etats ordonnent aux Ministres de cette Ville de lire Dimanche prochain 24. de ce présent mois d'Avril, la présente Proclamation dans leurs Chaires, à la fin de leur Sermon du matin, & aux Ministres demeurant de ce costé cy de la Riviere de Tay, de la lire le Dimanche suivant premier May ; & ceux de de-là la mesme Riviere le 8. du même mois, sur les mesmes peines, exemptant

220 IX. P. des Affaires
les uns & les autres , de lire dans les
Eglises , la Proclamation du Conseil ,
en date du 26. Septembre 1686. Et
les Etats défendent à toutes person-
nes , de quelque qualité & condition
qu'elles soient , de faire aucune inju-
re à aucun Ministres de l'Evangile ,
soit dans les Eglises ou dans les Con-
venticules , qui y sont à présent en
possession de leur Ministere , pourvu
qu'ils tiennent une conduite conforme
au present Gouvernement , & ils or-
donnent que cette Proclamation soit
publiée à la Croix du Marché d'E-
dimbourg avec la solemnité accoutu-
mée , afin que personne n'en pretende
cause d'ignorance.

La Convention ordonna
aussi que personne ne s'absen-
tast des Séances sous peine

de prison ; cependant plusieurs Seigneurs & Députez, & tout ce qu'il y estoit resté d'Evesques s'en retirerent. C'estoit marquer avec beaucoup de vigueur , l'injustice faite au Roy , & rendre défectueux ce [qui se faisoit à la Convention , quand même elle auroit été légitimement assemblée. On ne peut douter que tout ce qui se passoit en Ecosse ne se fist violemment , & par ceux qu'avoit gagnez le Prince d'Orange , puis qu'on apprenoit à tous momens que plusieurs

222 IX. P. des Affaires
personnes de distinction pre-
noient le party du Roy , &
qu'on ne pouvoit apporter
quelque ordre à ce qu'on en
devoit craindre , qu'en les
faisant arrêter. Le Comte de
Belcarres , le Lieutenant Co-
lonel Balfour , & plusieurs
autres furent de ce nombre ,
& il y en eut qui se retire-
rent dans le Nord , où ils
furent joints par plusieurs
Sujets fidèles. D'un autre
costé , la vigoureuse résistance
du Duc de Gourdon dans le
Château d'Edimbourg , faisoit
connoistre qu'il y avoit des

Pairs du Royaume , & des Troupes , qui aux dépens de leurs vies vouloient demeurer fidèles au Roy. Quoy que la Convention se trouvast telle-
ment diminuée par le nom-
bre de ceux qui s'en estoient
retirez , qu'elle n'avoit plus
assez de voix pour rien con-
clure , quand mesme elle au-
roit esté legale , elle nomma
neanmoins des Commissaires
pour aller offrir la Couronne
d'Ecosse au Prince d'Orange,
aux conditions que vous ve-
nez de lire. Ces Commissaires
furent le Comte d'Argile , le

Chevalier Jacques Montgommery , de Skilmorley , & le Chevalier Jean d'Alrumble . Il faut remarquer que le Comte d'Argile avoit trahy le Roy de la mesme maniere que le Comte de Sunderland ; que son Pere & son grand-Pere ont esté executez pour crimes dc haute trahison , & qu'il avoit feint de se rendre Catholique , pour obtenir du Roy un pardon dont il estoit fort indigne . On peut juger par là si la voix d'un homme de ce caractere doit estre comptée , quand il s'agit de

déposer un Roy legitime , &
si une Assemblée qui a forgé
le nom de Convention pour
se le donner , & qui ne peut
estre legitimement assemblée
felon les loix de l'Etat , aus-
quelles elle contrevient en
s'assemblant , sous pretexte de
les maintenir , lors qu'elle les
enfreint , a pû détrôner son
Roy , pour mettre en sa place
un Prince , qui dès qu'il a pû
avoir le moindre commandement ,
n'a point donné de
bornes à son ambition , & a
cru que tout estoit permis
pour regner .

Les Députez partirent chargéz d'une Lettre des Etats pour le Prince & la Princesse d'Orange , qui leur apprenoit qu'ils les avoient proclamez Roy & Reyne d'Ecosse , à condition qu'ils promettoient par serment d'exécuter les Articles qu'on leur venoit présenter. Ils remercioient par la mesme Lettre ce Prince & cette Princesse des Troupes qu'ils avoient envoyées , & pour ce qui regardoit l'union des deux Nations en un seul Corps , dont le Prince d'Orange leur avoit

parlé dans celle qu'ils avoient
receuë de luy, ils marquoient
qu'ils nommeroient des Com-
missaires pour préparer la
matiere. Cette Lettre finissoit
par la priere que la Conven-
tion faisoit à ce Prince de la
changer en Parlement. Elle
ne tint plus aucune Séance
depuis ce temps-là, & elle
se separa jusques à la fin du
mois.

Pendant que quelques De-
putez de la Convention s'ac-
quitoient si mal de leur de-
voir, plusieurs Ministres fai-
soient le leur, en refusant de

228 IX. P. des Affaires
faire des Prieres dans leurs
Eglises pour le Prince & la
Princesse d'Orange. Ces Mi-
nistres ayant esté citez devant
les Commissaires des Etats,
répondirent, qu'ils ne pouvoient
obeir à l'ordre de la Conven-
tion ; sans manquer à leur de-
voir envers Dieu , envers leur
Roy legitime , & envers le Pu-
blic , à qui selon leur profession,
ils devoient donner un bon
exemple. Leurs raisons étoient
si recevables , que les Com-
missaires n'y purent répli-
quer. Cependant ils ne laisse-
rent pas de les exhorter à

changer d'avis, & d'employer la force au lieu des raisons, en les privant de leurs Benefices. Ils firent aussi arrêter Milord Maitland, qui témoigna estre dans les intérêts du Roy ; mais le Vicomte Dundée ayant mieux fait sa partie, & étant d'intelligence avec plusieurs personnes qui tenoient pour le Roy, se retira dans le Nord d'Ecosse avec environ cent chevaux. On apprit quelques jours après, lors que Mackay avoit assuré la Convention que ce Vicomte estoit à Inverness, qu'il entra

230 *IX. P. des Affaires*
le même jour , à trois heures
du matin , dans la Ville de
Perth , ou Sainte-Jolianston-
ne , qui est à cent milles d'In-
verness , où il avoit surpris
les Barons de Blair & de Pork ,
qui avoient levé à leurs dé-
pens des troupes de Cavalerie
pour le Prince d'Orange ;
que les ayant fait tous prison-
niers , il avoit fait monter
les siens sur leurs chevaux ;
qu'il s'estoit saisi aussi de tout
l'argent qu'il avoit trouvé
dans cette Ville , disant aux
Magistrats , qu'il en répon-
droit au Roy Jacques , leur

veritable Maistre ; que quarante Gentilshommes s'étoient joints à luy ; que ce jour-là les Dames luy avoient fait quantité de presens ; qu'il estoit party de Peith environ à quatre heures après midy , & avoit marché vers Dundée ; que ses Troupes s'augmentant toujours en marchant & avançant vers Presth , il avoit passé par le Païs d'Atol , où il avoit gagné le Marquis de ce nom , & le Comte de Dunmere son Fils ; que quand le Vicomte fut arrivé à Dundée , tous les Gentilshommes

des environs l'estoient venus joindre, & que la plus grande partie du peuple s'estoit déclarée à haute voix pour le Roy, & qu'aux environs il avoit trouvé une troupe de Cavalerie, commandée par Milord Rollo; que les ayant faits prisonniers, il avoit fait monter encore plusieurs des siens sur leurs chevaux, & qu'en même temps deux troupes de Dragons avoient pris le party de Sa Majesté, & s'estoient jointes à luy; ainsi que faisoient tous les vieux Officiers quand ils en trouvoient l'occasion.

Ces nouvelles alarmerent d'autant plus les Partisans du Prince d'Orange , qu'elles furent confirmées par les Lettres du General Mackay , qui écrivit qu'il n'estoit pas assez fort pour s'opposer à Milord Dundee , & qui demanda avec beaucoup d'instance qu'on luy envoyast les Troupes qu'il avoit laissées devant le Château d'Edimbourg. On les fit aussi-tost partir , mais comme il y en avoit d'Angloises sur la Frontiere qu'on n'avoit pas voulu recevoir en Ecosse , on

V

234 IX. P. des Affaires
écrivit afin qu'elles vinssent tenir devant le Château le poste que Mackay avoit été obligé d'abandonner. Dans le temps que l'on voyoit augmenter ce désordre dans l'Etat, il y en avoit encore plus dans l'Eglise, tous les Cures Conformistes & plusieurs autres, ayant refusé de faire des Prières pour le Prince, & la Princesse d'Orange. On en priva de leurs Benefices, comme on avoit déjà fait auparavant, & on en mit en prison qui avoient fait des prières pour le rétablissement du

Roy Jacques. Le Commissaire qui les poursuivoit fit aussi saisir les chevaux & les biens des Catholiques , & mal-traiter les Fermiers du Duc de Gourdon , du Vice-comte de Dundee , & des autres Seigneurs , que la fidelité qu'ils gardoient au Roy avoit obligé de se retirer. On arresta les Lords Turbet, Lowat, & Dumnoire , & quelques autres personnes de qualité , entre lesquelles estoient des Dames qu'on croyoit avoir des intelligences pour le rétablissement du

Roy , & on expedia des ordres pour en arrêter encore plusieurs autres, mais le grand nombre fut cause qu'on n'en trouva pas l'execution aisée. Le jour de la naissance de Sa Majesté , le Duc de Gourdon fit faire de grandes réjouissances dans le Chasteau d'Edimbourg. On but les santez du Roy , de la Reine , du Prince de Galles , & de tous ceux qui leur estoient demeuréz fidelles , & cela se fit au bruit des décharges de toute l'Artillerie du Chasteau , & au son des Tambours & des

Trompettes. Ce bruit de joye
réveilla la fidelité qu'on ne
permettoit pas de faire pa-
roître pour le véritable Sou-
verain, & plusieurs Particuliers
allerent au pied du Chasteau,
où ils burent les mesmes san-
tez. Quand le vin les eut mis
en belle humeur , ils se ren-
dirent au milieu de la grande
Place de la Ville, & y burent
de nouveau les santez Royales;
& comme les véritéz se disent
ordinairement dans le vin, ils
parlèrent avec zèle de leur
véritable Roy , & de la fide-
lité qu'ils luy devoient. Les

238 *IX. P. des Affaires*
nouveaux Magistrats, tout
remplis de zèle pour la Con-
vention qui les venoit de
faire nommer, & dont ils
estoient Creatures, voulurent
les empescher de continuer,
& firent mesme marcher des
Troupes, pour en venir plus
facilement à bout, mais la po-
pulace déjà échauffée, se muti-
na, & commençant à charger
ces Troupes, les obligea de
se retirer. Cela n'eut aucune
suite le lendemain, le jour
dissipant ce qui se fait la nuit
en tumulte. Les Magistrats
voyant l'affaire calmée, trou-

verent qu'il estoit de la pru-
ce d'oublier cet emportement
du peuple , de peur qu'en le
voulant traiter de seditieux,
on n'excitaist un orage qu'il
auroit été peut être difficile
d'appaiser. Les estats s'estant
rassemblez , le Duc d'Hamil-
ton leur fit sçavoir que le
Prince d'Orange luy avoit
envoyé une commission pour
représenter sa personne dans
la prochaine Séance , avec
ordre de consentir à un Acte
pour changer les Etats en Par-
lement , & de se separer après
cela , pour être rassemblez

240 *IX. P. des Affaires*
dans un temps marqué. Ce
meme ordre l'autorisoit à
consentir aussi dans la suite,
non seulement aux Loix qui
puissent remedier aux articles
particuliers des Grievs, & les
redresser , mais aussi à tous
autres Actes qu'ils propose-
roient pour la seureté de la
Religion , de la Paix , & du
bonheur du Royaume d'E-
cosse. On leut ensuite la Com-
mission du Prince d'Orange,
& la Lettre qu'il écrivoit aux
Etats , après quoy le Duc
d'Hamilton dit, que la volonté
de ce Prince estoit que le Comité
de

de Crawford presidaſt au Parlement. Ce Comte fut appellé afin de prendre place dans la chaire de President pour les Sessions prochaines. Les Etats passerent ensuite un Acte, par lequel ils déclarerent, que les trois Etats assembliez le cinquième jour de Juin 1629. composez des Seigneurs, des Chevaliers & des Bourgeois, estoient un Parlement legitime & libre à toutes sortes d'égards, & que quiconque ne reconnoistroit pas, disputeroit ou impugneroit la dignité, & autorité de ce Parlement, sous quelque pretexte que ce fust,

242 IX. P. des Affaires
seroit coupable de haute trahison.
Cet Acte ayant été touché
du Sceptre, le President, par
ordre du Duc d'Hamilton,
grand Commissaire, adjour-
na le Parlement au 17. de
Juin. Il fut résolu dans cette
Séance que l'Épiscopat seroit
abolie, comme étant à charge
à la Nation. Le Grand Com-
missaire toucha cet Acte avec
le Sceptre. C'est ainsi qu'une
Assemblée sans autorité pour
s'assembler, un sujet rebelle
n'ayant mission que d'un
homme qui n'a aucun droit
de lui en donner, enfin un

tas de gens tumultuairement unis, & tous perfides à leur legitime Souverain, & dignes par là de punition, abolissent en un instant la Religion de l'Etat, comme si c'estoit une affaire ordinaire, qui ne meritast aucune reflexion, ny qu'on prist des mesures pour en resoudre.

Toutes les Maisons du Chasteau d'Edimbourg étant démolies depuis longtemps par les Bombes, le Duc de Gourdon luy - mesme estoit obligé de demeurer dans une cave. Il n'avoit plus

244 IX. P. des Affaires
presque de munitions de
guerre , & les Assiegeans
estant au bord du fossé ,
avoient fait de nouvelles
batteries , dont le feu conti-
nuel l'incommODOIT fort .
Ainsi il crut à propos de ca-
pituler , pour conserver le
sang des Sujets fidèles à leur
Souverain , qui avoient com-
batu avec luy . Il auroit néan-
moins encore différé de quel-
ques jours à se rendre , si qua-
tre Deserteurs n'eussent point
découvert la correspondan-
ce qu'il avoit avec quelques
personnes demeurant sur la

montagne du Chasteau, qui
luy faisoient sçavoir ce qui
se passoit avec un linge blanc
quand il y avoit de bonnes
nouvelles, & avec quelques
lambeaux d'étoffes noires
lors qu'elles estoient mé-
chantes. Ils luy écrivoient
aussi quelquefois sur une
planche en gros caractères,
& ce Duc lisoit avec des lu-
nettes d'approche, ce qui
estoit marqué sur la planche.
Les fidelles Sujets qui servoient
leur Prince, en rendant ce
service au Duc de Gourdon,
ayant été arrestez, sans qu'il

en eust pû estre averty, il fut abusé par les Signaux , qu'il croyoit encore venir de ceux qui luy en avoient fait pendant tout le Siege du Chasteau , lors qu'ils luy estoient faits par les Rebelles. Voilà ce qui avança sa reddition de quelques jours. Il eut grande peine à s'y refoudre , & les pourparlers recommencèrent à différentes reprises ; mais enfin il convint des Articles suivans.

Le Duc de Gourdon a tant de respect pour tous les Princes de la Famille du Roy Jacques , qu'il ne veut

point faire de conditions avec aucun d'eux, pour son interest particulier; ainsi il se rend entierement à la discretion du Roy Guillaume.

I. Que le Lieutenant Colonel VVindram, Lieutenant Gouverneur du Château, se soumettra au bon plaisir du Roy Guillaume, sa vie estant en seureté; & tout le reste de la Garnison aura la vie, sa liberté, & ses biens asséurez; & on accordera des Passeports à ceux qui feront serment de ne point porter les armes contre le Gouvernement présent.

II. On permet à la Garnison de sortir avec l'épée, & le bagage qui lui appartient en propre.

III. Que tous les Volontaires, les Domestiques & autres de la Garnison, jouiront de la mesme capitulation que le reste de ladite Garnison.

248 IX.P. des Affaires

IV. Que toutes sortes de personnes qui ont entretenu correspondance avec ceux du Château , & que n'ont pas esté en armes , jouiront du premier Article ; & ceux qui sont présentement à Edimbourg ou dans le mesme Comté , seront indemnisez , & auront le benefice de cette Capitulation.

V. Que les Soldats malades auront la liberté d'aller où bon leur semblera , en se comportant comme ils doivent.

VI. Que tous les Officiers , Gentilshommes , Domestiques & Soldats , jouiront du mesme benefice que les autres , pourvu qu'ils vivent en paix .

VII. Qu'un poste considérable dans le Château , sera incontinent mis entre les mains des Forces que com-

mande le Major General Lanier, après qu'on aura donné sécurité à la Garnison, pour les Articles cy-dessus mentionnez.

Jean Lanier. Gourdon.

Les Troupes du Chevalier Jean Lanier entrerent dans le Château; & le seul Duc de Gourdon demeura Prisonnier, ayant mieux aimé s'employer pour sauver sa Garnison, que de songer à ses propres intérêts qu'il a généreusement abandonnez en cette rencontre.

C'est souvent lors qu'on ne peut rien qu'on entreprend

250 *IX. P. des Affaires*
tout , parce que l'on risque
peu ; mais les entreprises faites
pendant le tumulte contre
l'autorité legitime , sont dis-
sipées si-tôt que le calme
commence à se rétablir. Il en
fera de même de tout ce que
fait le nouveau Parlement
d'Ecosse pendant le désordre
des affaires d'aujourd'hui. Il
a changé la forme de ses pro-
cédures ordinaires dès ses pre-
mieres Séances , touchant la
manière de dresser les Ar-
ticles , & a ordonné que huit
Lords , autant de Barons , &
autant de Bourgeois avec les

Grands Officiers , prepareront toutes les matieres qui doivent passer en Løy. Il a fait un Acte , par lequel il a cassé tous les sermens d'Allegeance, de Suprematic, du Test, & generalement tous les autres : Cette abolition du serment du Test, merite que l'on y fasse reflexion , puisque le Prince d'Orange a passé en Angleterre pour empescher qu'il ne fust cassé , & que c'est un des principaux motifs dont il s'est servy pour avoir occasion d'y venir , publiant que le Roy avoit resolu de le casser , & que Sa Majesté luy

252 IX. P. des Affaires
en avoit fait demander son con-
sentement à luy-mesme. Le mal
n'auroit pas été fort grand ,
mais puis que la scule pensée
de supprimer le Serment du
Test , a pû donner lieu d'agir
contre le Roy de la maniere
qu'on a fait , le Prince d'O-
range ne peut permettre que
ses Créatures l'abolissent , sans
se rendre plus coupable que
ne l'est Sa Majesté Britannique . puis qu'on ne l'accuse
que d'avoir eu un dessein in-
juste , & que le Prince d'O-
range a passé jusqu'à l'effet.
Dans le mesme temps que le
Parlement d'Ecosse cassa ce

serment , on y résolut d'en dresser un nouveau , par lequel on jureroit fidélité au Prince & à la Princesse d'Orange , & ce serment fut prêté par tous les Députez en levant la main , à la réserve du Comte de Kincerden qui se retira. Il ne faut pas s'étonner si ce serment fut signé , & presté par le reste de l'Assemblée. Elle estoit si peu nombreuse , & tant de Sujets fidèles s'en estoient retiréz , qu'il n'y estoit demeuré que les personnes seduites par le Prince d'Orange , & par ceux

254 IX. P. des Affaires
de son party. Comme la fi-
delité gardée à son legitime
Souverain , est le plus grand
crime qu'on puisse commet-
tre envers les Usurpateurs ,
la Comtesse Douairiere d'Ar-
tol fut mise en prison , pour
avoir eu corespondance avec
le Roy , & avec le Vicomte
de Dundée.

Le Parlement ne se trouvant
pas assez nombreux pour faire
passer des Actes en Loy , a esté
obligé d'ordonner à ses Gref-
fiers de faire une liste de tous
les Députez qui se sont absen-
tez , sans en avoir obtenu la

permission, afin d'en user contre eux selon la rigueur de ses loix nouvelles. On y a lû un acte qui porte, *Qu'aucunes personnes de celles qui ont marqué estre mécontentes en agissant contre le Gouvernement, depuis que le Prince & la Princesse d'Orange ont esté proclamez Roy & Reine d'Ecosse, ou qui ont retardé & empesché les desseins des Etats pour assurer la Religion Protestante, établir la Couronne & les droits des Sujets, & redresser les Grievs, en mettant obstacle à ces desseins, depuis qu'ils ont esté faits publics.*

256 IX. P. des Affaires
par les deliberations, & par les
actes de l'Assemblée des Etats,
ne pourront posséder aucune Char-
ge. La lecture de cet Acte fit
naître quelques contesta-
tions, & l'on ordonna que
cette clause y seroit insérée,
Pour avoir agi dans les
empietemens mentionnez dans
les articles de reclamations du
droit, qui sont déclarerz estre
contraires aux loix. Il fut pro-
posé ensuite d'ajouter une
clause à l'acte pour déclarer
que ce seroit sans préjudice
des autres punitions qui poufr-
roient estre infligées par les

Loix à ces mesmes personnes, mais après qu'on l'eut dressée, il fut jugé à propos de ne la point ajouter. Cela étant fait, on délibéra si l'on mettroit que l'Acte seroit approuvé ou différé, & on arresta que l'on mettroit, approuvé. Un Parlement qui n'est point composé d'un nombre compétent de Membres pour faire valider ses Actes ; l'absence de ses Députez que les masses ne peuvent obliger d'y revenir ; les peines ordonnées contre eux ; les fidelles Sujets du Roy, qui s'exposent en

prenant les armes pour ses intérêts; les murmures des Peuples contre le Gouvernement présent, & le refus des Ministres de l'Eglise de prier Dieu pour le Prince & la Princesse d'Orange, font voir que ce n'est point la Nation qui met les choses en l'état où elles sont, & qu'elle est violente par les Traîtres que des veuës particulières ont engagez à se mettre dans le party de l'Usurpateur. Cette Assemblée tumultueuse qui détruit, & établit, sans avoir d'autres règles que la volonté

d'un Prince injuste, qui veut,
& ne veut plus, & qui fait faire
& défaire, selon qu'il croit
que les choses serviront à for-
tifier son autorité ; cette As-
semblée, dis-je, a passé un
Acte pour la suppression de
l'Episcopat qui est une suite
de celuy dont je vous ay dé-
ja parlé. Cet Acte contient,
Que les Etats ayant déclaré par
leur résultat du 21. Avril, que
toute Prelature & Superiorité
Ecclesiastique au dessus de la
Prestrise, a toujours été fort
onéreuse, insupportable à la Na-
tion, & contraire à l'inclination

260 IX. P. des Affaires
de la plus grande partie du
Peuple depuis le commencement
de la Reformation qui avoit
esté faite par de simples Prestres,
le Prince & la Princeesse d'Oran-
ge proclamez Roy & Reine
à Ecosse, abolissent par cette
raison toutes les Dignitez Ec-
clesiastiques superieures à celle
de Prestre, cassant & annulant
tous Actes contraires, & decla-
rant que de l'avis, & du con-
sentement des Etats, ils feront
passer en loy le Gouvernement
Ecclesiastique qui sera le plus
conforme aux inclinations du
Peuple.

Il n'y a point eu d'exemple qu'on ait traité les affaires de la Religion de cette maniere-là , & il n'y en aura peut-être jamais. Elles sont regardées en cette occasion comme purement humaines , & se trouvent enveloppées dans la foule des choses qu'on renverse comme si elles n'étoient d'aucune importance. On ne veut ny écouter de raisons, ny examiner ; on rejette les propositions faites là-dessus , & on prononce , qu'on établira & fera passer en loy le Gouvernement Ecclesiastique qui sera le

262 IX. P. des Affaires
plus conforme aux inclinations
du Peuple. Voilà une grande
déférence pour une populace
qui ne suit que son empore-
ment & son caprice , & que
sa passion aveugle ordinaire-
ment. Je dis populace , &
non pas peuple , parce que
lors qu'il s'agit de déferer au
Peuple , ce n'est jamais à la
partie la plus faine & la plus
rélevée. Ainsi c'est cette par-
tie rampante que le Prince
d'Orange veut satisfaire
en cette rencontre , parce que
c'est celle dont il a besoin
pour pouvoir jouir de son

usurpation. Il luy promet pour cela tout ce qu'elle souhaité, juste ou non , & fait servir ce qu'il y a de plus sacré, pour autoriser ce qu'on peut faire de plus lâche , de plus criminel & de plus impie , en un mot tout ce qu'il a fait pour envahir les Etats d'un Roy que tant de droits l'obligeoient de respecter. C'est ce qu'on ne sçauroit faire sans noircir son nom des plus grands crimes; mais par quels autres degrés les Usurpateurs pourroient-ils monter au Trône ? Ce n'est ny l'amour de

264 IX. P. des Affaires
la justice , ny l'envie de tra-
vailler au bonheur des Peu-
ples , qui les y font aspirer ,
mais une ambition violente
qui les empesche d'avoir le
cœur sensible à la belle gloire .
Peut-on comprendre ce que
le pretendu Parlement d'E-
cosse a fait ? Il vient de laisser
au Prince d'Orange la liberté
d'établir une nouvelle forme
de Ministere Presbiterien , c'est
à dire , une Religion à sa fan-
taisie . Voila un digne Chef
pour la Religion . Il l'accom-
modera à sa fortune , la sacri-
fier à ses intérêts , & il sera
de

de toutes celles qui assureront le plus ses affaires. Cependant il a eu beau l'abandonner au peuple d'Ecosse, & y faire servir les Evesques de victimes aux Presbiteriens ; il n'a encore pû tirer aucun nouveau subside de ce Royaume-là , quoy qu'il en ait souvent fait demander avec de grandes instances , & représenter le grand besoin qu'il en a.

Il est certain que les Parlements d'Angleterre & d'Ecosse nous font voir des choses qui ont jusqu'icy été inouïes.

Z

On ne pourra jamais croire qu'un Corps assemblé pour faire des Loix, ait passé un Acte pour effacer toutes les Sentences renduës depuis vingt neuf ans, particulièrement pour trahison, sedition, & autres crimes qui y ont rapport, déclarant aussi que toutes les confiscations, & amercements ordonnées par les mesmes Sentences, n'auront point de lieu, & que ceux qui à cette occasion ont souffert quelque dommage, pourront avoir recours à l'Assemblée qui aura soin de leur en procurer le dédommagement.

gement. C'est à dire qu'il n'y a pas eu un honnête homme dans tous les Parlemens, & toutes les Jurisdictions d'Ecosse depuis vingt-neuf ans, puis qu'on casse tout ce qu'ils ont fait. Si l'Ecosse n'a pas eu un homme de probité dans ses Parlemens, & dans toutes ses Jurisdictions pendant ce temps-là, comment pourra-t-on s'imaginer que le Parlement d'aujourd'huy soit composé de plus honnêtes gens, & d'où luy viendra le caractère de probité que les autres n'ont pas eu ? Est-ce à

Z ij

268 IX. P. des Affaires
cause que l'on y a fait entrer
les creatures d'un homme
qui n'a que des Traistres &
des Scelerats pour Amis, &
des compagnons de ses cri-
mes? S'il n'en tire pas sa pro-
bité, il est du moins tres-
constant qu'il n'a d'autorité
que par eux. Enfin voilà par
un Acte d'une nouvelle con-
stitution, tous les Traistres &
tous les Seditieux absous des
crimes qu'ils ont commis de-
puis vingt neuf ans. Il ne faut
pas s'étonner si un homme
qui n'a que de ces gens-là à
son service, fait donner des

Actes qui sont tellement à leur avantage, qu'ils semblent n'avoir été faits que pour eux. Je ne finirois pas si je m'étendois sur tout ce que cet Acte a d'extravagant & d'extraordinaire. Il faut de nécessité, ou qu'il soit donné injustement, ou que pendant un fort grand nombre d'années il n'y ait pas eu un seul Scelerat en Ecosse digne d'être condamné, ce qui est absolument impossible, & ce qui par conséquent rend l'Acte entièrement ridicule. Ainsi l'on peut dire qu'il y a

Z iij.

tant de Loix en Ecosse & en Angleterre , qu'il n'y en a point du tout , puis qu'on en casse incessamment pour en faire de nouvelles , & que ces nouvelles n'estant pas universellement receuës , ne peuvent avoir force de loy . Elles sont presque toujours faites ou détruites dans des occasions violentes ; & par des Seditieux ; de sorte qu'on ne sçait ausquelles on est obligé de se tenir , & qu'on est en quelque sorte également criminel en les suivant , & en ne les suivant pas . C'est ce qui n'arrive point

d'une loy que le temps a confirmée, & que le nombre des ans a sceu rendre venerable.

Je reviens au Vicomte de Dundée, dont je ne vous ay point parlé depuis que je vous ay fait voir avec quel zèle il avoit animé les fidelles Sujets du R^{oy}, & avec quelle vigilance il avoit surpris des traistres. La Convention ayant ordonné que l'on allast après luy, ainsi que vous l'avez vû, on fit publier bientost après, pour empêcher les Peuples de se souléver, que son party estoit entière-

Z iiiij

ment dissipé , & que ce Vl.
comte estoit mourant . Il est
vray que ses Troupes n'a-
voient pû augmenter , parce
que celles de la Convention
qui tenoient la Campagne ,
ne permettoient pas qu'il fust
joint par ceux qui auroient
voulu aller à lui ; mais on a
scû depuis qu'il n'a pas laissé
de désoler les Troupes du
General Mackay . Celles de
ce fidelle Sujet se retiroient
dans des cavernes où elles ne
pouvoient estre forcées , &
d'où elles sortoient au son
de certains cors qu'elles faî-

soient sonner pour leur servir de signal. Ce mesme son estoit cclay de rentrer après avoir surpris & battu leurs Ennemis ; de sorte que Mac-kay ne le pouvant obliger à quitter ce poste , & voyant que ses Troupes déperissoient tous les jours, résolut de ne les plus exposer , & d'en mettre seulement aux Passages , afin d'empêcher les courses . Il vint ensuite rendre compte au Parlement de ce qu'il avoit fait ; & il estoit à peine arrivé qu'on apprit que le Vicomte de Dundee devoit

274 IX.P. des Affaires
passer dans la Kintaille ; de
forte qu'on donna aussi-tost
ordre à Mackay, & au Colo-
nel Ramsey de partir pour luy
aller couper les passages. Dans
le temps qu'ils se preparoient
à executer cet ordre , on re-
çût encore de plus fâcheuses
nouvelles. Elles portoient que
quinze cens Irlandois avoient
débarqué dans le Nord d'E-
cosse , & qu'ils estoient ve-
nus sur trois Fregates Fran-
çaises , & plusieurs autres Bâ-
timens commandez par M^r
du Quesne Monnier ; que ces
Bâtimens estoient retour-

nez en Irlande pour y prendre d'autres Troupes , & les transporter encore en Ecosse , & qu'en s'en retournant elles avoient pris deux Fregates Ecoccoisses qui estoient les seules qu'il y eust de ce côté-là. Tout cela joint aux courses des Montagnards , inquieta fort le pretendu Parlement , qui fit une Proclamation pour empêcher qu'on ne donnast retraite aux Irlandais , & pour ordonner de fournir à Mackay par tout où il passeroit , des chevaux , des vivres & des munitions .

Le Prince d'Orange jugeant par le peu de zele que quantité de gens distinguéz d'Ecosse faisoient voir pour lui , qu'ils devoient étre dans les intérêts du Roy , a voulu imiter la politique de Cromwel , qui supposoit que ceux qu'il avoit dessin de perdre , parce qu'il s'en défit , avoient conspiré contre l'Etat. Voilà pourquoi selon le sentiment de plusieurs personnes intelligentes dans les affaires d'Angleterre , le grand Commissaire du Parlement d'Ecosse , qui ne peut

avoir cette qualité sans estre entierement devoüé au Prince d'Orange , a dit par un artifice plus grossier que ceux dont Cromwel avoit accoutumé de se servir ; qu'il avoit receu une Lettre d'une main inconnue , qui contenoit l'avis d'un dessein formé par un grand nombre de personnes pour se saisir des Deputez des Etats , & les massacrer , & pour mettre le feu à plusieurs endroits de la Ville . Il est à remarquer que pour animer les Etats , & les engager à faire saisir ceux qui déplaisent au Prince d'Orange ,

on marque d'abord que l'on a dessein de les massacrer ; il n'en faut pas davantage pour faire immoler des innocens sous de specieux pretexts. On en a fait arrêter trente-neuf, chaque Membre ayant eu soin d'indiquer son Ennemy. On verra dans la suite si on produira de faux témoins contre eux comme fai- soit Cromwel. On a continué d'arrêter toutes les personnes suspectes , & on a passé un Acte pour les appliquer à la torture , afin de les obliger à déclarer leurs complices.

Il n'y a que le temps qui puisse développer cette intrigue. Cependant les affaires se brouillent fort en Ecosse, & le Parlement commence d'autant plus à se défier du Prince d'Orange, qu'un de ses Députez pour luy présenter les griefs de la Nation, & luy offrir la Couronne, ne luy a présenté les griefs qu'après l'acceptation, & la prestation du serment. Ainsi le Prince d'orange ne se trouve engagé qu'à très-peu de chose envers la Nation. Cet Etat ne manque pas d'affaires,

280 IX. P. des Affaires
& selon les appparences , il
aura bien-tost sujet de se re-
pentir d'avoir preferé le party
d'un Usurpateur , à celuy de
la fidelité envers son Roy
legitime. Je passe à la suite
des affaires d'Irlande , dont
je vous ay promis de vous
dire tout ce que j'en appren-
drois avant que de finir cette
Lettre.

Suite des Affaires d'Irlande.

On ne peut souhaiter des
nouvelles d'Irlande que pour
en sçavoir de Londonderry ,
la suite des affaires dc ce

Royaume-là ne se devant régler que sur la prise de cette Place, ou sur la levée du Siège. Je vous avois marqué que la tranchée devoit estre ouverte le 13^e de Juin, & cependant elle ne l'a été que le 30. On a eu si peu de Canon pour la battre, qu'il n'étoit pas capable de l'obliger à se rendre ; il n'y avoit que deux Mortiers à Bombes. Les sept premiers jours de tranchée, on avança jusqu'au pied de la Contrescarpe, & on ne perdit que sept hommes. Le bruit d'un puissant secours

A.a.

282 IX. P. des Affaires
s'estant répandu dans le
Camp, on tint Conseil de
Guerre chez M^r de Pointy,
qui estoit incommodé de la
blessure que je vous ay dit
ailleurs qu'il avoit reçue.
On y résolut tout d'une voix
de lever le Siège, afin de ne
pas laisser perir inutilement
devant cette Place Des Trou-
pes dont le Roy d'Angleterre
avoit besoin pour exécuter
d'autres projets. M^r de Poin-
ty qui n'ignoroit pas l'effet
que devoit produire l'estaca-
de qu'il avoit fait faire, &
dont je vous ay parlé dans

une autre Lettre , leur fit connoistre qu'il ne falloit pas s'alarmer si promptement , & qu'il estoit impossible que l'on forçast les travaux qu'il avoit eu soin de faire élever. De plus , comme il scâit tres-bien la Mer , ayant commandé en France les Galiotes bombardières du Rôy , il les assura que quoy que les Ennemis ne fussent qu'à quatre lieues , bien loin d'arriver cette nuit - là , comme ils le craignoient , il n'y avoit que les Marées du jour qui les pussent amener , celles de nuit ne leur pouvant estre favorables , ce qui se trouvoit heureux , parce qu'il est plus facile de s'opposer de jour à ses Ennemis , que pendant la nuit. Enfin M. de Pointy dit à tous les Officiers qui furent de ce Conseil , qu'ils pou-

A a ij

voient garder leurs postes , & mesme se reposer pendant qu'il alloit veiller , & qu'asseurement il n'y avoit rien à craindre. Cependant il se fit porter à l'Estacade , il la visita , & fit renforcer la Garde des Mousquetaires. L'éloignement des Ennemis confirma le lendemain tout ce qu'avoit dit Mr de Pointy.. S'il y avoit eu plus de Troupes au Siège , la Place se seroit alors rendue ; mais comme on estoit continuellement menacé d'une descente du Maréchal de Schomberg avec vingt ou trente mille hommes , les Troupes estoient dispersées en divers endroits des côtes. Il y en avoit un Corps commandé par M. de Boisselot , & d'autres Officiers Généraux commandoient les autres. Il en falloit

aussi pour observer un Corps de cinq ou six mille Protestans, qui inquiète encore quelques parties de l'Irlande. Toutes ces choses ont été cause que le nombre des Troupes n'a pas été considérable devant Londonderry, & qu'on n'y en a même envoyé qu'à mesure qu'on y en a eu un entier besoin. Cela n'a pas empêché que M. du Quesne Monnier, qui commande trois Frégates François, n'en ait porté en Ecosse, comme vous avez scû. C'est un effet de la bonté du Roy d'Angleterre, qui n'y a envoyé ces Troupes qui lui sont plus nécessaires en Irlande, à cause que ce Monarque y est en personne, que pour empêcher que les Ecossais fidèles qui sont dans son party, ne fussent embarrassés. Milord Richard Hamil-

286 IX. P. des Affaires
ton qui commande au Siege devant Londonderry a prié Mr Rose d'y faire un tour , & ce General a été l'y visiter. La Place commençant à manquer de pain , on prit de nouvelles resolutions pour affamer les Ennemis. On a esté obligé de prendre une partie du Canon qui battoit la Place , pour faire une Batterie entre les Vaisseaux qui avoient amené du secours , & qui ne sont point retirez. Enfin on sceut à Dublin qu'environ le 17. Juin Milord Douvres en partit pour venir en France ; les Assiegez s'étoient trouvez fort intommodez des Bombes ; qu'ils avoient demandé à capituler , & qu'une des choses qui les y obligeoit davantage , estoit que les Soldats manquoient de soutiens. On scût aussi

qu'ils avoient demandé à être transportez en Angleterre dans les Vaisseaux qui estoient venus pour leur amener du secours, ce qui ne leur avoit pas encore été accordé.

On a encore défait mille Protestans en Irlande, & on leur a pris beaucoup de bétail. Les uns écrivent que ce party a été défait par M^r le Duc de Berwick, & les autres par M^r. Rose ; mais quoy que les Lettres ne s'accordent pas là-dessus, elles conviennent toutes que le party a été défait.

F I N.

Les nouvelles d'Ecosse sont, qu'on a mis à la torture quelques-uns de ceux que l'on pretend avoir conspiré contre le Gouvernement présent. Le

Prince d'Orange suit peut estre là-dessus l'exemple de Cromwcl , qui fai-
soit appliquer à une douce question des
gens avec qui il estoit d'intelligence.
Il en tiroit cette utilité , qu'ils nom-
moient tous ceux qu'il soupçonneoit
de n'estre pas de ses Amis , ou dont
il apprehendoit l'esprit inconstant ,
qui est toujours fort à craindre dans
les Traîtres. C'estoit un pretexte
pour s'en défaire. Sur cette maxime
qui est celle des Tirans , ceux qui
ont le plus servy le Prince d'Orange ,
sont ceux qui doivent le moins s'assu-
rer sur ses promesses.

Je viens de voir un nouveau
détail des Affaires d'Irlande , & je
vous en feray part dans ma dixiè-
me Lettre.

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06574 3281

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06574 3281



Digitized by Google

